

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(89^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

1^{re} séance du mercredi 27 novembre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. Questions au Gouvernement (p. 6655).

POLITIQUE ÉCONOMIQUE (p. 6655)

MM. Gérard Longuet, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

PERSPECTIVES ÉLECTORALES (p. 6656)

MM. Philippe de Villiers, Philippe Marchand, ministre de l'intérieur.

YOUGOSLAVIE (p. 6657)

MM. Yves Tavernier, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire.

TRANSFUSIONS SANGUINES (p. 6658)

MM. David Bohbot, Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration.

TRAVAILLEURS SOCIAUX (p. 6658)

Mme Denise Cacheux, M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration.

EMPLOI (p. 6659)

M. Jean-Pierre Dejalande, Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

SITUATION EN CORSE (p. 6660)

MM. Jean-Louis Debré, Philippe Marchand, ministre de l'intérieur.

ENSEIGNEMENT PRIVÉ : FINANCEMENT (p. 6661)

MM. René Couanau, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.

FORMATION ET EMPLOI DES JEUNES (p. 6663)

M. René Carpentier, Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

CROATIE (p. 6664)

M. Charles Ehrmann, Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes.

NÉGOCIATIONS SUR L'APPRENTISSAGE (p. 6665)

M. Jean Rigal, Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

POLLUTION DE L'EAU À AMIENS (p. 6665)

MM. Pierre Hiard, Bruno Durieux, ministre délégué à la santé.

ASSISTANTES SOCIALES (p. 6666)

Mme Suzanne Sauvaigo, M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration.

DÉLOCALISATION DE L'ENTREPRISE MINIÈRE ET CHIMIQUE (p. 6667)

MM. Jean-Jacques Weber, Michel Delebarre, ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.

CHANTIERS NAVALS DE LA CLOTAT (p. 6668)

MM. Jean Tardito, Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

Suspension et reprise de la séance (p. 6669)

2. Etat des travaux des conférences intergouvernementales avant le sommet de Maastricht. - Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 6669).

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. André Bellon.

PRÉSIDENTE DE M. PASCAL CLÉMENT

MM. André Bellon,
Alain Juppé,
Bernard Bosson,
Jean-Claude Gayssot,
Alain Madelin.

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères.

M. Charles Josselin, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les communautés européennes.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

3. Démission d'un représentant à l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe (p. 6684).

4. Ordre du jour (p. 6685).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTIE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe Union pour la démocratie française.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

M. le président. La parole est à M. Gérard Longuet.

M. Gérard Longuet. La séance commence tranquillement, sereinement : nos collègues socialistes s'acheminent peu à peu vers leurs bancs. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous allons attendre qu'ils aient pris place !...

M. le président. Monsieur Longuet, poursuivez, je vous prie.

M. Gérard Longuet. La modeste question que je voudrais poser les intéressera certainement car elle concerne tous les Français. Mais je leur laisse encore quelques secondes de répit. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. le président. Je vous en prie, monsieur Longuet ! Posez votre question car le temps qui s'écoule sera décompté.

M. Gérard Longuet. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

Monsieur le ministre d'Etat, cette semaine, votre politique économique vient d'essuyer deux échecs manifestes, de nature à alimenter les sentiments d'inquiétude, de scepticisme et de découragement que partagent de plus en plus de nos compatriotes.

Il s'agit d'abord de l'annonce d'un déficit budgétaire de 1991 que vous avez plafonné à 100 milliards de francs et qui témoigne très largement de l'imprévision du débat budgétaire de l'automne 1990.

Il s'agit ensuite et l'échec plus spectaculaire encore est, de la confirmation de la montée inexorable du chômage : la progression a été de près de 10 p. 100 en un an et l'on dénombrait, à la fin du mois d'octobre, 2 800 000 demandeurs d'emploi.

Monsieur le ministre d'Etat, quels que soient votre bonne volonté de réglage conjoncturel et - pourquoi ne pas les reconnaître ? - les efforts accomplis en matière de lutte contre l'inflation, votre message n'est pas entendu. Vos supplications adressées à la Bundesbank ne sont pas écoutées ainsi qu'en témoigne l'obligation dans laquelle vous vous êtes trouvé, la semaine dernière, de revenir en arrière en matière de taux d'intérêt. La raison est établie : votre économie n'inspire pas confiance et le seul traitement social du chômage relancé avec courage par Mme Aubry n'est de nature à rassurer ni les Français ni ceux qui observent aujourd'hui de l'étranger notre économie.

Vous avez peu de temps devant vous et le plus dur reste à venir. Nous voyons se profiler une conjoncture économique internationale extraordinairement difficile. Nous voyons des marchés financiers et des marchés monétaires cheminer dangereusement entre le krach et la crise.

Comment peut-on penser un seul instant que votre gouvernement et votre majorité qui, en dix ans, n'ont pas été en mesure de combattre sérieusement le chômage, pourraient le faire aujourd'hui ? Vous n'avez pas été en mesure, en dix

ans, de permettre une formation professionnelle réussie, de profiter des circonstances exceptionnelles des années 1988-1990 pour assainir les finances publiques, d'agir de manière à maîtriser la protection sociale !

Aujourd'hui, avez-vous le sentiment d'être capable d'apporter une petite espérance, sur le seul terrain qui compte, à savoir la réduction des charges qui pèsent sur les entreprises, seules créatrices d'emplois - elles s'élèvent à 17 p. 100 de la production intérieure brute en France contre 10 p. 100 en Allemagne ? Ou croyez-vous, comme nous, que, désormais, la seule espérance pour la France réside dans l'alternance politique en 1993 ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, nous nous attendions à une question sur le chômage, qu'aurait dû traiter Mme Martine Aubry, avec laquelle je suis pleinement d'accord.

Mais, puisque la question vient de m'être posée, je souhaite y répondre.

Monsieur Longuet, vous avez dressé un tableau très noir de notre économie... (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Charles Fèvre. Pour être noir, il l'est !

M. Arthur Dehaine. Il est réaliste !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Rassurez-vous, je ne dresserai pas un tableau aussi rose que le vôtre était noir. (*Sourires.*) Je demanderai simplement que l'on soit objectif.

Vous avez bien voulu reconnaître, et je vous en remercie, que nous avons maîtrisé l'inflation. Pour cela, il nous a fallu un peu de temps. Mais vous auriez pu admettre aussi que le déficit budgétaire de la France rapporté au produit intérieur brut est l'un des moins élevés de la Communauté européenne.

Vous auriez pu dire que le chômage est un mal qui atteint l'ensemble des économies occidentales. (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*) Ce n'est certes pas une raison pour qu'on ne s'y attaque pas mais, si vous aviez été objectif, vous l'auriez reconnu.

Je m'attendais à ce que vous saluez, avec l'ensemble de la représentation nationale, l'excellent résultat du commerce extérieur de la France, dû à l'effort des Français, des salariés et de leurs entreprises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur le député, cessons les procès en sorcellerie, qui furent parfois réciproques. Pour l'heure, constatons ensemble que, pour la première fois depuis longtemps, le solde industriel de la France s'améliore régulièrement, ce qui signifie que la politique de désinflation compétitive, qui nous permet d'accroître la compétitivité de nos produits à l'intérieur et à l'extérieur, porte ses fruits.

S'agissant du chômage, plusieurs éléments entrent en ligne de compte.

Il s'agit en premier lieu de la conjoncture.

En dépit d'un taux de croissance supérieur à la moyenne de nos partenaires, nous ne pouvons pas empêcher le nombre de demandeurs d'emplois de s'accroître.

Nous avons pris des mesures à la fois conjoncturelles et structurelles pour réduire le nombre des chômeurs.

Nous avons élaboré un plan en faveur des P.M.E.-P.M.I. Attendez quelque temps pour en apprécier les conséquences !

Quant aux mesures prises en faveur des jeunes non qualifiés de dix-huit à vingt-cinq ans et entrées en vigueur le 15 octobre, ne nous demandez pas dès le 27 novembre d'en afficher les résultats !

Enfin, des dispositions fiscales ont été votées en faveur des emplois de proximité.

Nous vous donnons rendez-vous, Mme le Premier ministre, Mme Aubry et moi-même, dans un an. Nous ferons alors les comptes. Mais permettez-moi d'annoncer dès à présent que vous serez déçu ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Philippe Vasseur. Dans un an, vous ne serez plus là !

PERSPECTIVES ÉLECTORALES

M. le président. La parole est à M. Philippe de Villiers.

M. Philippe de Villiers. Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme le Premier ministre.

Plusieurs députés des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République. Elle n'est pas là !

M. Philippe de Villiers. Avant de la poser, j'avoue avoir été surpris de la réponse de M. Bérégovoy à M. Longuet. En fait, M. Bérégovoy a répondu à notre collègue : « Nous verrons dans un an ! » Mais les Français ne peuvent pas attendre !

Le 10 novembre dernier, le Président de la République, lors d'un entretien télévisé, a confirmé sa volonté de modifier le mode de scrutin pour les élections législatives de 1993. Depuis quelques semaines, à longueur de colonnes, s'étalent dans les journaux les avant-projets et les projets des cuisines et des arrière-cuisines du parti socialiste. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Soisson, ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. Ainsi que les réactions !

M. Philippe de Villiers. L'opposition entend dénoncer la manœuvre inadmissible qui consiste à changer les règles du jeu (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), en vue d'amortir le choc de la défaite socialiste en 1993 (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*), au risque de rendre la France ingouvernable.

Il s'agit là d'une manœuvre déshonorante car elle sert à détourner l'attention de tous les problèmes gravissimes dont parlait il y a quelques instants Gérard Longuet et qui assaillent notre pays. C'est une tricherie, une nouvelle tricherie, à un moment où l'on n'entend plus parler que de fausses factures, d'affaires étouffées (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste*),...

M. Jean Beaufils. Pas ça !

M. Philippe de Villiers. ... de justice bafouée ! (*Mêmes protestations sur les mêmes bancs.*) Désolé pour le cœur des vierges socialistes vêtues de probité candide et de lin rose ! (*Sourires.*)

Vous avez fait de la France une République bananière ! Le socialisme jaurésien est finissant, il est en train de devenir un socialisme à la sicilienne ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Beaufils. Assez, chouan !

M. Philippe de Villiers. Je pose donc les questions suivantes : allez-vous cesser de tricher ?

M. Christian Bataille. A bas les chouans !

M. Philippe de Villiers. Allez-vous enfin respecter les citoyens ? Allez-vous enfin respecter l'esprit de nos institutions ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour*

la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai cru comprendre que la question de M. de Villiers portait essentiellement sur un point : le mode de scrutin pour les prochaines élections législatives. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Bataille. C'est un fasciste anarchiste !

M. le ministre de l'intérieur. Un mode de scrutin, quelle que soit l'élection concernée, doit répondre à des principes. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

Il doit répondre d'une part à un principe constitutionnel. Selon l'article 3 de notre Constitution, le suffrage « est toujours universel, égal et secret ». Le mode de scrutin doit répondre d'autre part à un principe qui a été rappelé solennellement par le Conseil constitutionnel : « Une assemblée représentative doit être élue sur des bases essentiellement démographiques. »

Qu'a fait ce Gouvernement jusqu'à ce jour en matière de scrutin ?

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Rien !

M. le ministre de l'intérieur. En ce qui concerne les élections cantonales, fixées au mois de mars 1992, le Gouvernement, pour corriger certaines inégalités démographiques, a modifié quarante cantons, ce qui est beaucoup moins que ce qu'avaient fait les gouvernements précédents, quels qu'ils fussent.

M. Arthur Dehaine. Ce n'est pas le sujet !

M. le ministre de l'intérieur. S'agissant des élections régionales, un texte actuellement en navette entre les deux assemblées tend à créer un certain nombre de sièges et qui tient compte des réalités démographiques.

J'ajoute que, ce matin même, le Conseil des ministres (« Ah ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République) a adopté un projet de loi modifiant un mode de scrutin, celui des élections sénatoriales. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Arthur Dehaine. Ce n'est pas le sujet !

M. le ministre de l'intérieur. Ce projet de loi, qui doit vous intéresser, mesdames, messieurs, tend à corriger deux inégalités.

D'abord, il s'agit d'améliorer la représentation au sein du collège électoral des communes les plus peuplées. Actuellement, un tiers des Français qui vivent dans des communes de moins de 3 500 habitants qui désignent la moitié des grands électeurs, tandis qu'un tiers des Français habitent dans des communes de plus de 30 000 habitants qui désignent un sixième des grands électeurs.

M. Philippe Vasseur. Vous n'avez vraiment rien à dire !

M. le ministre de l'intérieur. Au surplus, les minorités au Sénat ne sont pas représentées.

Le texte contient donc deux dispositions essentielles : les députés sénatoriaux seront désignés par tranche de 500 habitants et l'élection se fera à la proportionnelle dans les trente-cinq départements qui comptent trois sénateurs et plus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

En ce qui concerne les élections législatives de 1993 (« Ah ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République), un débat a été lancé (« Où ? » sur les mêmes bancs) par M. Mauroy, premier secrétaire du parti socialiste (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République*), et a été repris par des responsables de nombreuses formations politiques, par des présidents de groupe parlementaire, y compris dans vos rangs.

M. Jean Beaufils. Dans ces rangs-là, ils sont tous irresponsables !

M. le ministre de l'intérieur. Tous se posent une question à laquelle, j'en conviens, les réponses peuvent être diverses : dans notre pays, des minorités qui, actuellement, sont fortes doivent-elles ou non être représentées à l'Assemblée ?

Faisons une constatation d'évidence : le scrutin actuel, le scrutin majoritaire à deux tours, ne permet pas leur représentation.

M. Arthur Dehaine. Mais il permet de gouverner !

M. le ministre de l'intérieur. Est-ce à dire qu'il faille aller jusqu'au scrutin proportionnel intégral qui est la règle dans de nombreux pays européens ? Beaucoup pensent que non. En conséquence, je vous indique qu'à l'heure actuelle aucune décision n'est prise. (« Ah ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)

M. Arnaud Lepercq. Et pour cause !

M. le ministre de l'intérieur. Mais, rassurez-vous, mesdames, messieurs, une réponse sera apportée à la question.

Je terminerai sur une réflexion à caractère personnel.

M. de Villiers, avec beaucoup d'excès, a parlé - je ne reprendrai pas exactement ses termes - « des arrières-pensées » politiques. (« Magouilles ! » sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

Je vous laisse méditer sur les faits suivants.

1986 : changement des règles du jeu (« Faux ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République), retour du scrutin majoritaire à deux tours (Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.) Excusez-moi, je voulais dire retour à la proportionnelle.

Résultat : élection d'une majorité de droite.

M. Maurice Ligot. C'est vous qui avez changé les règles du jeu pour 1986 !

M. le ministre de l'intérieur. En 1988, retour au scrutin majoritaire à deux tours : élection d'une majorité de gauche. (Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.) Je vous laisse le soin de méditer sur cette observation. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

YUGOSLAVIE

M. le président. La parole est à M. Yves Tavernier.

M. Yves Tavernier. Monsieur le ministre des affaires étrangères, à deux heures d'avion de Paris, à quelques centaines de kilomètres de la Côte d'Azur, un pays européen...

M. Francis Saint-Ellier. Oui, il serait temps de s'en préoccuper !

M. Yves Tavernier. ... sombre depuis plusieurs mois dans la barbarie d'une vraie guerre civile.

Certes, la haine religieuse, ethnique, politique opposant les différentes nations qui composaient la Yougoslavie, est vieille comme le monde. Mais les images de cette guerre sans loi rappellent la pire période du nazisme : villes rasées, fusillades sommaires, coups de pistolet dans la nuque, gorges tranchées ! Cela ne peut laisser le monde indifférent !

Il y a six mois, la Communauté européenne aurait pu imposer un règlement politique en s'appuyant sur une menace de sanctions économiques. Mais divisée sur les objectifs, elle n'a pas pu, ou n'a pas voulu, s'engager dans le guépier yougoslave. Elle n'a pas voulu non plus s'engager dans une nouvelle guerre civile du type libanais ou irlandais.

Et pourtant, l'Europe ne sera crédible que si elle est capable de répondre efficacement au défi qui est posé sur son propre sol.

Dans quelques jours, à Maastricht, la France proposera à l'Europe de s'engager dans la voie d'une politique étrangère et d'une politique de sécurité communes. D'ici là, les Serbes et les Croates continueront à s'entretuer. Quelles actions immédiates et concrètes la France propose-t-elle d'engager avec ses partenaires pour arrêter le massacre ?

La France et l'Allemagne avaient demandé la réunion urgente du Conseil de sécurité. Etes-vous favorable à la mise en place d'un embargo pétrolier ? Etes-vous favorable à l'envoi immédiat d'une force importante de « casques bleus » qui serait disposée le long de la frontière serbo-croate ?

Si nous voulons persuader les Français que l'Europe est leur avenir, il faut que l'Europe soit capable de leur assurer la paix et la sécurité à l'intérieur, mais aussi aux abords de ses frontières. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. C'est un peu tard !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire.

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je partage votre inquiétude et l'angoisse de tous ceux qui, ici, suivent ce conflit depuis de nombreux mois.

De retour de Yougoslavie, ou de ce qui reste de la Yougoslavie, j'aurais le sentiment d'être, comme vous, pessimiste et un peu désabusé devant l'effort insuffisant de la Communauté européenne.

Bien sûr, si nous trouvions des formules plus efficaces - et certaines ont été proposées, en particulier par notre pays -, nous serions très satisfaits. Mais sur place, malgré les manques criants, malgré l'inefficacité, puisque les massacres se poursuivent ? Le quatorzième cessez-le-feu est prononcé, celui-là, non seulement sous l'égide des observateurs européens de M. Carrington, mais des Nations unies, avec M. Cyrus Vance. Ce quatorzième cessez-le-feu est rompu par les troupes serbes, en particulier dans la région d'Osijek. Pourquoi dans cette région ? Parce que c'est un des objectifs des troupes serbes et qu'il n'a pas encore été atteint.

On peut se demander ce qui serait efficace pour arrêter cette pénétration des troupes fédérales qui, je vous le rappelle, occupent pour le moment 30 p. 100 du territoire croate, alors que 12 p. 100 de population serbe vit dans ce territoire. Assistons-nous, impuissants, à la transformation d'une guerre, justifiée, après tout - en tout cas par eux-mêmes - pour la protection des minorités et pour la rectification de certaines frontières en une guerre de conquête ?

Sur place, avec les petits efforts qui ont été déployés, on s'aperçoit que l'Europe n'est pas assez présente, mais qu'elle est seule. Que personne, en dehors d'elle, et certainement pas nos amis Américains ni un certain nombre d'autres puissances, n'est présent pour arrêter les combats ! On s'aperçoit que les observateurs de la Communauté, avec un mandat très curieux, d'ailleurs, et très limitatif, sont quand même les seuls à se rendre là-bas ! De manière tout à fait insuffisante, certes : mais ils sont présents.

Ce qui se passe maintenant est évidemment très angoissant. Le quatorzième cessez-le-feu, je viens de le dire, n'est pas suivi d'effet, en particulier dans cette ville d'Osijek qui peut devenir un nouveau Vukovar, et il faudrait agir enfin, avant qu'il ne soit trop tard, avant que les sentiments que l'on éprouve devant les images retransmises par la télévision ne tournent à l'indignation. A Zadar, sur la côte dalmate, l'offensive n'est pas arrêtée non plus.

Vous le savez, notre pays a été le premier à saisir le Conseil de sécurité. Il y a déjà résolution dans ce sens - confiant d'ailleurs un mandat à la Communauté économique européenne, comme si le Conseil de sécurité préférait se défausser sur ce qui est, après tout, une histoire européenne. Une nouvelle proposition de résolution de la France, examinée en ce moment à New York, porte sur l'envoi de « casques bleus ». Nous appuyons fortement cet envoi et nous espérons qu'il sera immédiatement décidé. Mais l'envoi de « casques bleus » où ?

Tout le monde a toujours dit que, sans arrêt des combats, il est bien difficile pour les « casques bleus » de se déployer. Donc, on exige toujours ce qui est impossible, le cessez-le-feu d'abord, puis une période suffisante pour que les « casques bleus » se déploient. A Dubrovnik, nous avons essayé de mettre en contact les troupes fédérales et les représentants de

la municipalité. C'est, je crois, le seul endroit où, après des rencontres quotidiennes, d'une certaine façon grâce à notre intermédiaire, un document a été signé. Peut-être pourra-t-on, si la situation se maintient, voir arriver assez vite des « casques bleus » dans cette ville.

M. Philippe Vasseur. Il serait temps !

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat. Oui, il serait temps : mais, encore une fois nous avons été les seuls à le demander.

M. Philippe Vasseur. Ce n'était pas une critique.

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat. Je le sais bien, mais je voudrais vous dire mon sentiment lorsque nous sommes sur le terrain. Bien sûr qu'on les attend, les « casques bleus » bien sûr que les observateurs en blanc de la Communauté sont assez dérisoires, parfois. Mais qui est capable d'aller mourir là-bas entre les combattants ?

Je vous pose la question parce qu'en réalité, cela ne s'arrêtera pas avec l'envoi d'une force neutre. Ce qui veut dire qu'il faut prendre ses responsabilités. Notre pays a proposé le premier une force d'interposition.

M. Eric Raoult. Très timidement !

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat. Je pense qu'au début c'était possible. Maintenant, c'est évidemment très difficile. Mais la violence des combats, la haine entre les Croates et les Serbes est tellement massive que, véritablement, il faut aller se battre au milieu des combats. Ce n'est pas l'objet de ce qui avait été, à l'origine, une proposition française ; et ce n'est pas la proposition actuelle concernant l'envoi de « casques bleus ».

Il faut nécessairement un cessez-le-feu pour intervenir. Comme vous, je souhaite non seulement que ce cessez-le-feu intervienne mais, bien entendu, que les « casques bleus » puissent se déployer.

Que fait la France ? Elle fait le plus possible, de la commission d'arbitrage au déploiement d'une diplomatie qui, encore une fois, se trouve seule. En effet, nos alliés allemands souhaitaient une force d'interposition, dès lors - d'ailleurs, qu'ils ne seraient pas intervenus eux-mêmes : c'était évidemment plus facile.

Maintenant, que peut-on faire ? Nous avons déployé - pardon, c'est un peu dérisoire... - des efforts humanitaires pour apporter une aide de part et d'autre, surtout du côté croate, qui souffre le plus en ce moment, nous avons déployé ce qui peut l'être.

Puis-je vous l'annoncer ?... Nous allons tenter de faire à Osijek - où je repars, j'espère, demain - ce que nous avons fait à Dubrovnik. Ainsi on ne pourra pas nous accuser, en ayant essayé de déployer nos efforts pour la création de corridors humanitaires pour Osijek d'avoir trop attendu, comme pour Vukovar. Là encore, je vous l'assure, mesdames, messieurs les députés, la France se sent singulièrement seule. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

TRANSFUSIONS SANGUINES

M. le président. La parole est à M. David Bohbot.

M. David Bohbot. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

L'indemnisation des personnes contaminées par le virus du sida à la suite de transfusions sanguines a fait l'objet de nombreuses interventions de la part de mes collègues députés au cours de ces dernières semaines.

Chacun a pris pleinement conscience du drame vécu par les personnes contaminées par le virus du sida. S'il est, bien entendu, du ressort de la justice d'établir les responsabilités, tout le monde s'accorde sur la nécessité d'une indemnisation équitable, rapide et complète de ses victimes, tout en sachant que la réparation du préjudice subi ne pourra jamais effacer les conséquences terribles de cette contamination.

Le Président de la République a annoncé dernièrement le dépôt d'un projet de loi d'indemnisation avant la fin de cette session. Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir faire le point sur ce dossier et, en particulier, de nous

donner des précisions quant aux modalités de l'indemnisation arrêtées ce matin en conseil des ministres. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration. Comme le Président de la République l'avait en effet souhaité, le Conseil des ministres a adopté ce matin un projet de loi pour l'indemnisation des victimes de la contamination par le virus du sida à l'occasion de transfusions dans les années 1980 à 1990.

C'est un drame, on l'a souvent dit et répété, qui s'est, hélas, produit dans tous les pays d'Europe, et du monde, pas seulement en France.

C'est un drame qu'aucune indemnisation ne peut vraiment réparer. Néanmoins, la solidarité nationale doit s'exercer à l'égard des victimes.

Le projet de loi sera déposé au Parlement dans les tout prochains jours. Il prévoit une indemnisation qui s'inspire - comme l'avaient souhaité les représentants des victimes, les associations - des principes retenus pour le fonds de solidarité pour les victimes d'attentats : c'est-à-dire création d'un fonds d'indemnisation ainsi que d'une commission, présidée par un magistrat, et une indemnisation devant couvrir intégralement tous les chefs de préjudice. Comme les associations l'avaient souhaité, cette indemnisation concernera non seulement les victimes, mais aussi leurs proches et leurs ayants droit. La séropositivité fera partie des préjudices couverts. Un délai maximum de six mois sera fixé par la loi pour qu'une offre d'indemnisation soit faite aux victimes ou à leurs familles. Si celles-ci ne sont pas satisfaites de la proposition qui leur est faite par la commission, elles conserveront le droit de se pourvoir devant les tribunaux.

C'est ainsi, mesdames, messieurs les députés, que pourra, conformément au vœu du Président de la République, être assurée une indemnisation que je crois juste, rapide et équitable. Je souhaite sincèrement que l'ensemble de la représentation nationale puisse s'associer à ce devoir de solidarité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

TRAVAILLEURS SOCIAUX

M. le président. La parole est à Mme Denise Cacheux.

Mme Denise Cacheux. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. Je souhaite l'interroger sur l'avenir d'une catégorie professionnelle qui a plus l'habitude de se battre pour les autres que pour elle-même.

Depuis plusieurs semaines, les travailleurs sociaux s'adressent aux pouvoirs publics monsieur le ministre, et à l'opinion publique et posent les problèmes de la reconnaissance de leurs diplômes, de leur formation, de leur qualification, de leur statut, de leur mission et de leur déontologie, en particulier du secret professionnel - et de leur sécurité juridique. Vous avez chargé un inspecteur général des affaires sanitaires et sociales d'engager rapidement des négociations. Il vous a remis cette semaine, dans un temps record qu'il faut saluer, ses conclusions sur le sujet.

Pouvez-vous faire part à la représentation nationale des conclusions de M. Blocquaux nous dire quelles propositions le Gouvernement va en tirer et quel va être leur calendrier d'application ? Les réponses à ces questions intéressent les travailleurs sociaux, les députés, mais, au-delà, notre société tout entière engagé dans des mutations économiques et sociales que les travailleurs sociaux subissent actuellement de plein fouet. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration. Madame le député, vous avez raison de dire que les travailleurs sociaux se battent d'abord pour les autres, pour que soient reconnus leurs droits et qu'on puisse trouver des solutions aux problèmes difficiles que connaissent les plus défavorisés de nos concitoyens.

Le Gouvernement a entamé la négociation : plus de quinze séances pour la mission de négociation de M. Blocquaux, que vous avez bien voulu rappeler ; plusieurs rencontres, également, avec le ministre Jean-Pierre Sueur, chargé par

Mme le Premier ministre de négocier avec les organisations représentatives un nouveau statut dont toutes ces professions avaient besoin et qu'elles attendaient depuis longtemps.

Le rapport de M. Blocquaux a été aussitôt rendu public. Il est naturellement à la disposition de la représentation nationale. Il a été communiqué à toutes les organisations représentatives. J'ai d'ores et déjà décidé un certain nombre de mesures qu'il a suggérées.

Première mesure : les crédits de formation seront augmentés dans le prochain projet de budget de plus de 20 millions de francs.

Deuxième mesure : les bourses qui permettent aux travailleurs sociaux de se former seront portées au niveau des bourses pour les étudiants. Elles augmenteront donc d'un peu plus de 4 000 francs.

Troisième mesure : je ne demanderai pas, à l'échéance normale, le renouvellement de l'homologation du diplôme au niveau III. Une négociation est ouverte par M. Blocquaux qui a proposé quatre rencontres aux organisations représentatives pour définir un nouveau diplôme et pour que la formation des travailleurs sociaux en général, et pas seulement des assistances sociales, soit reconnue au niveau de qualification qui est aujourd'hui le leur. S'agissant des assistantes sociales, l'accès à la licence et à d'autres formations universitaires pourrait être développé.

Par ailleurs, dans le cadre des négociations menées par M. Sueur et en conséquence de l'accord conclu par M. Jean-Pierre Soisson, les rémunérations seront augmentées d'environ 12 p. 100, ce qui constitue un progrès sensible.

Des négociations sont également ouvertes pour que soit mieux prise en compte la charge de travail des travailleurs sociaux qui exercent des responsabilités particulières, notamment de ceux et de celles qui travaillent dans les quartiers les plus difficiles, conformément à la politique de la ville définie par Mme le Premier ministre et animée par M. Delebarre.

J'ajoute que la majorité des travailleurs sociaux sont employés par d'autres employeurs que l'Etat : les collectivités territoriales, les caisses de sécurité sociale, parfois les entreprises. Je souhaite que ces différents partenaires puissent se retrouver, au niveau probablement du département, pour examiner avec les travailleurs sociaux les moyens de mieux organiser la politique d'action sociale conduite sur le terrain et, si nécessaire, les efforts supplémentaires à accomplir.

Ce n'est, aux yeux du Gouvernement, que le début d'un processus. Nous avons tout un calendrier de rencontres et de négociations avec chaque organisation. J'espère pouvoir conclure, dans les prochaines semaines, les accords qui concrétiseront ces avancées.

Mais notre travail ne s'arrête pas là. Il est maintenant de réorganiser et de repenser l'ensemble de l'action sociale, l'ensemble du travail social. Car, vous l'avez fort bien dit, madame le député, les données ont changé, les tâches sont plus difficiles et plus nombreuses. Il faut sans doute les simplifier. Il faut, dans l'organisation des politiques comme celle de la ville, donner plus de responsabilités aux travailleurs sociaux. Car de quoi s'agit-il dans les quartiers difficiles, sinon d'abord des gens, sinon d'abord du fonctionnement social de ces quartiers ?

Il faut aussi revoir l'action sociale à la lumière de tous les nouveaux outils dont disposent les travailleurs sociaux depuis quelques années, que ce soit le revenu minimum d'insertion, la loi Neiertz ou la loi Besson. Il faut leur donner les moyens d'exercer pleinement leurs responsabilités.

C'est dans ce sens que les avancées très importantes et sans précédent qui sont déjà réalisées ne constituent, aux yeux du Gouvernement, que le début d'un travail de longue haleine. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Delalande.

M. Jean-Pierre Delalande. Ma question s'adresse à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

24 100 chômeurs supplémentaires le mois dernier, 800 par jour : rapporté à la population totale, c'est l'équivalent d'une ville de 60 000 habitants qui a été mis en difficulté en un mois.

264 500 chômeurs supplémentaires depuis le début de l'année, c'est l'équivalent d'une ville de 650 000 habitants mise en difficulté en dix mois.

Plus ! 1,1 p. 100 de chômeurs en un an ! Quand cela finira-t-il, madame le ministre ?

Car vous le savez, hélas ! un certain nombre de plans de réductions d'emplois annoncés par les entreprises n'ont pas encore été mis en œuvre. Et la tendance risque de s'aggraver.

Il y a dix ans, les socialistes nous disaient : « Jamais nous n'atteindrons les deux millions de chômeurs. » Nous sommes aujourd'hui à 2,8 millions et nous craignons d'atteindre les trois millions avant la fin de l'année.

Les réponses étaient, à l'époque, les nationalisations et l'embauche dans les entreprises publiques ou les administrations. Aujourd'hui, vous dénationalisez à la petite semaine et le fin du fin de la gestion des entreprises publiques par les socialistes, c'est le licenciement.

Ces chiffres accablants sont l'une des illustrations dramatiques, pour la vie des intéressés et de leur famille et pour la France tout entière, de la faillite socialiste, malgré les efforts faits de 1986 à 1988, années où 500 000 emplois avaient été créés. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Au-delà des chiffres, c'est la structure même du chômage qui est très préoccupante et qui démontre l'ampleur de la dégradation.

Madame le ministre, je vous poserai trois questions.

Pourquoi le taux de chômage en France est-il de 9,7 p. 100, alors qu'il n'est que de 4,6 p. 100 en Allemagne, mis à part l'Allemagne de l'Est ? (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Pourquoi le nombre des jeunes chômeurs de moins de vingt-cinq ans est-il de 18 p. 100 en France, alors qu'il est quatre fois moindre en Allemagne : 4,5 p. 100 ?

Pourquoi le nombre des chômeurs de longue durée, c'est-à-dire au chômage depuis plus d'un an, est-il le plus important de tous les pays comparables : 30 p. 100 en France, 6 p. 100 aux Etats-Unis, encore moins en Suède ?

La vérité, c'est que vous êtes à bout de souffle. Comment allez-vous redonner espoir aux millions de Français sans emploi qui vous regardent ?

La vérité, c'est qu'il faut une autre politique économique, fondée sur la création d'entreprises et l'investissement ; une autre politique de l'enseignement, fondée sur le développement de l'apprentissage et de la formation en alternance ; une autre politique de l'emploi. Bref, une autre majorité, un autre Gouvernement pour la France ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, pour parler du chômage j'aurais préféré ne pas vous asséner de chiffres. Mais puisque vous l'avez fait, monsieur Delalande, je ne peux pas ne pas revenir sur certains de ceux que vous avez cités.

Il est vrai que le chômage s'est accru de 11,1 p. 100 cette année. Je tiens à rappeler, même si cela n'excuse rien, que pendant la même période il s'est accru de 25 p. 100 aux Etats-Unis et de 45 p. 100 en Grande-Bretagne. (Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. Pierre Mazaud. Ce n'est pas une référence.

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ce n'est pas moi qui me suis lancée dans les comparaisons, c'est vous !

Je tiens aussi à vous rappeler que nous n'avons heureusement atteint ni le niveau d'augmentation du chômage de 1976 - 20 p. 100 - ni le taux de chômage que vous avez connu dans les années 1986 à 1988 : 10,5 p. 100 de la population active. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.) Ce sont les chiffres du B.I.T., non de l'A.N.P.E. !

Mais nous sommes tous d'accord pour dire que la situation du chômage est aujourd'hui mauvaise, et c'est ce qui me concerne moi, particulièrement.

Vos trois questions posent bien le problème des causes structurelles du chômage dans notre pays. Celles-ci tiennent d'abord à un facteur propre à la France et qui la différencie en particulier de l'Allemagne, à savoir que notre population active s'accroît plus vite que celle de nos voisins : de 120 000 à 180 000 entrées supplémentaires chaque année sur le marché du travail. C'est un chiffre élevé, mais c'est aussi pour nous une garantie de vivacité à l'avenir. Nous ne devons pas le regretter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le chômage en France n'existe pas que depuis 1981 ; il existe depuis toujours et je vais essayer de m'en expliquer.

La première de ses causes structurelles, c'est certainement, au-delà de la croissance de la population active, l'inadéquation entre l'offre et la demande. Cela fait vingt ans qu'on en parle. Eh bien, nous, nous avons décidé de nous y attaquer pour la première fois ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Gabriel Kaspereit. Il serait temps !

M. Franck Borotra. Il y a dix ans que vous êtes au pouvoir !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Pendant tout l'été, nous avons recensé, avec les professions et les entreprises, l'ensemble des emplois qualifiés qui ne trouvaient pas preneurs et, au mois d'octobre, nous avons commencé les premières formations pour pouvoir répondre à ces offres.

M. Arthur Dehaine et M. Pierre Mazeaud. Après dix ans !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Non ! Il y a vingt-cinq ans que vous nous parlez d'inadéquation de l'offre et de la demande ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Aujourd'hui, la formation est en place. Elle amène vers l'emploi. Elle est mieux rémunérée. Elle sait être plus longue, pour les jeunes notamment lorsqu'ils en ont besoin, et elle sait aussi être mieux adaptée. Elle favorise en particulier - je rejoins là le souci de M. Delalande - le développement de la formation en alternance et celui de l'apprentissage, que Mme le Premier ministre avait évoqué dès son discours d'investiture devant vous au mois de mai.

Sur ces sujets-là, nous essayons d'avancer mais, malheureusement, certaines causes du non-développement de l'apprentissage et de l'alternance relèvent des entreprises. Nous n'avons pas, contrairement à l'Allemagne, des entreprises qui savent s'ouvrir à la formation des jeunes...

M. Gérard Chasseguet. Et l'éducation nationale ?

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... qui savent valoriser le tutorat, qui savent préparer des maîtres d'apprentis. Nous allons les y aider. Nous y travaillons avec elles. Elles y sont ouvertes et je suis sûre que nous aurons des résultats. (*Interruptions sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

En ce qui concerne les catégories les plus fragiles - je pense aux jeunes et aux nombreux chômeurs de longue durée -, nous nous employons avec détermination à mettre en place des méthodes permettant d'analyser individuellement leur situation afin de trouver pour chacun le parcours d'insertion le plus rapide et le plus utile vers l'emploi. (*Brouhaha sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Un peu de silence, s'il vous plaît !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je conclurai en rappelant que, comme chacun ici le pense, ce sont les entreprises qui créent les emplois. (*Exclamations et applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Je l'avais dit ici même, en réponse à M. Juppé, le 29 mai. Mais certains d'entre vous n'avaient pas dû entendre. J'en suis désolée.

Nous devons donc aider les entreprises à être plus compétitives. J'ai entendu le premier orateur de cette séance regretter que les charges pesant sur les entreprises soient trop élevées. Chacun sait pourtant, y compris les économistes libéraux - je pense au prix Nobel d'économie, M. Solow, qui vient de le déclarer -, que le problème ne se pose pas aujourd'hui en termes de compétitivité par les prix : il s'agit de trouver le moyen de s'appuyer sur l'expérience, la compétence, les facultés d'imagination et d'innovation des salariés, pour mieux répondre à la diversification des demandes des clients, en matière de qualité, de délais et de souplesse. Pour cela, il faut changer profondément la façon dont nous travaillons et c'est dans cette voie que nous nous engageons avec un certain nombre d'entreprises.

Dans le même mouvement, nous préparons les salariés à tenir les emplois de demain afin d'éviter les exclusions, que nous avons trop vécues pendant les années de crise, de 1975 à 1980. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Arthur Dehaine. Bref, tout ira mieux demain !

M. Claude Barate. C'est nul !

M. le président. Un peu de silence, s'il vous plaît !

M. Richard Cazenave. Comment résister à l'envie de rire en entendant cela !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Tous ces efforts, monsieur le député, visent à accroître la compétitivité de nos entreprises et à faire en sorte que l'emploi soit au rendez-vous. Sur la nécessité d'accroître la compétitivité des entreprises, au moins, si le reste ne vous intéresse pas, vous pouvez nous rejoindre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

SITUATION EN CORSE

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Debré.

M. Jean-Louis Debré. Madame le Premier ministre, le 16 octobre dernier, le président du groupe R.P.R. vous a écrit pour vous demander de recevoir une délégation qui souhaitait vous entretenir des problèmes de la Corse. Cinq semaines plus tard, vous lui avez répondu que tout allait bien en Corse et que, grâce à l'Etat, il ne fallait pas s'inquiéter.

Madame le Premier ministre, regardez la réalité !

La réalité, ce sont, depuis le début de l'année, vingt-huit assassinats en Corse.

La réalité, ce sont des hommes en cagoule, se réclamant d'une organisation terroriste dissoute, qui ont fait irruption hier encore à l'université de Corte et qui entretiennent un climat d'insécurité.

La réalité, c'est la distribution, sous les yeux du préfet, en toute impunité, de tracts et de brochures, par des représentants d'organisations terroristes dissoutes, lors de la foire de Bastia.

La réalité, ce sont les menaces répétées contre les fonctionnaires pour les dissuader d'accomplir leur mission. Ainsi, faute de candidats, il n'y a plus, en Corse, d'inspecteurs du travail.

La réalité, dans d'autres domaines, c'est, en Corse du Sud comme en Haute-Corse, une population profondément humiliée, blessée, par l'obligation que vous avez imposée de refondre les listes électorales. Actuellement, à peine un quart des électeurs corses se sont inscrits sur ces listes.

La réalité, ce sont 187 mairies qui, hier, ont fermé leurs portes en signe de protestation.

La réalité, ce sont les plaintes déposées par des citoyens qui, parce qu'ils se sont inscrits sur les listes électorales, sont victimes d'atteintes à leurs biens, comme cela s'est produit récemment à Cargèse.

La réalité, c'est le ministre de l'intérieur, ici présent, qui, à l'Assemblée nationale, dit que les Corses pourront de plein droit figurer sur les listes électorales où ils étaient inscrits auparavant et qui, aux préfets, donne des instructions contraires.

Madame le Premier ministre, cela vous fait peut-être rire (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), mais c'est la réalité en Corse, où la situation est de plus en plus préoccupante. Il n'est pas encore trop tard, mais il convient d'y rétablir rapidement l'autorité de l'Etat. Encore faut-il en avoir envie.

M. Jean Beauvils. Allez vous présenter en Corse !

M. Jeanny Lorgeoux. Les îles, vous connaissez ! Michel Debré était bien à la Réunion ?

M. Jean-Louis Debré. Madame le Premier ministre, quelles instructions précises avez-vous transmises aux procureurs de la République pour que soient poursuivis en justice tous ceux qui troublent l'ordre public et qui empêchent l'inscription sur les listes électorales ? Allez-vous donner aux préfets des directives précises pour qu'ils facilitent cette inscription et pour qu'ils empêchent que la démocratie ne soit confisquée par des minorités qui ne règnent que par la force et l'intimidation ?

Madame le Premier ministre, même si cela vous fait sourire, répondez à ces questions. Ne laissez pas à d'autres le soin de le faire. Assumez vos responsabilités. Montrez que l'Etat existe en Corse et qu'il croit à la démocratie ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Gabriel Kasperoit. Elle a peur de répondre !

M. le président. Messieurs, un peu de silence ! Depuis le début de cette séance et de part et d'autre de l'hémicycle, les interruptions sont incessantes.

Laissez les ministres s'exprimer et écoutez les questions dans le silence.

Vous avez la parole, monsieur le ministre.

M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, la réalité, c'est que vous avez effectué un déplacement en Corse il y a quelques jours, en compagnie d'un de vos collègues du Sénat, M. Cabana. Je trouve qu'une telle initiative est tout à fait heureuse.

M. Bernard Pons et M. Christian Bergelin. Encore heureux !

M. le ministre de l'intérieur. Mais j'ai lu la presse. L'une de vos déclarations y était reprise en caractères gras : d'une loi, votée par le Parlement, vous avez dit - et je pense que cette citation est la réalité - qu'il s'agissait d'une loi « légale mais illégitime ». (« Hou, Hou ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Je vous laisse bien sûr, la responsabilité de cette déclaration.

M. Jean-Louis Debré. Je conteste la formule : elle n'est pas de moi !

M. le ministre de l'intérieur. Car cette loi, monsieur le député, comme me le disait un de ceux qui ne l'ont pas votée, M. Ornano, sénateur-maire d'Ajaccio, c'est la loi de la République ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Debré factieux !

M. Albert Facon. C'est le retour de la Cagoule !

M. Richard Cazenave. C'est le Président de la République qui a parlé le premier de la « force injuste de la loi » !

M. le ministre de l'intérieur. Votre déclaration, monsieur le député, est pour le moins malvenue, à l'égard non seulement de la représentation nationale, mais également du Conseil constitutionnel...

M. Pierre Mazéaud. Parlons-en !

M. le ministre de l'intérieur. ... qui a examiné cette loi et qui, pour l'essentiel, l'a déclarée conforme à la Constitution. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazéaud. Parlons du « peuple corse » !

M. le ministre de l'intérieur. En ce qui concerne, la sécurité et l'ordre public en Corse, la réalité, vous avez raison, c'est qu'il est inadmissible que des hommes en cagoule distribuent des tracts.

Mais la réalité, c'est aussi qu'au mois d'octobre dernier, grâce à l'effort considérable accompli par les représentants de l'Etat et en particulier du ministère de la justice, des groupes de racketteurs ont été arrêtés et écroués.

Cet été, pour la première fois en Corse - et le ministre chargé de la sécurité civile s'en réjouit - quatre incendiaires ont été, enfin, arrêtés et écroués. Deux ont déjà été condamnés à des peines de prison.

La réalité c'est que, dans le domaine de l'urbanisme, il y a quelques jours, enfin, une décision de justice a été exécutée et qu'un propriétaire a détruit un port de plaisance qui avait été construit en dehors des obligations de la loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gabriel Kasperoit. Ridicule !

M. le ministre de l'intérieur. Il est vrai que la situation est difficile, mais cette année, 35 p. 100 des délits ont été élucidés, contre 30 p. 100 l'année dernière.

Il est vrai qu'il y a eu des homicides, mais vingt-trois, pas vingt-huit. Néanmoins, on peut confondre le trois avec le huit, et je vous le pardonne. (*Sourires.*)

Sachez que tous ces crimes font l'objet d'une instruction, que douze ont été élucidés et que rien ne permet, à l'heure actuelle, de soutenir que l'un de ces homicides serait d'origine politique. Apparemment, ce sont tous des crimes de droit commun.

Vous avez parlé ensuite de la refonte des listes électorales. J'ai déjà abordé ce problème en citant le maire d'Ajaccio. Je tiens aussi à féliciter un autre parlementaire qui n'était pas d'accord sur l'ensemble de ce texte, M. Zuccarelli, d'avoir lancé un appel pour que les électeurs s'inscrivent.

Quel est le bilan ? Je vais le faire sous votre contrôle, puisque vous étiez en Corse il y a quelques jours. Plus de 30 p. 100 des électeurs sont déjà inscrits sur les listes électorales et, à Ajaccio, on dépasse 50 p. 100.

Le Centre national d'information civique va lancer un appel pour que les électeurs corses s'inscrivent. Je reconnais bien volontiers que cela est difficile pour certains d'entre eux, parce qu'il faut répondre à des règles de droit strictes. Néanmoins, monsieur le député, la loi républicaine votée, doit être respectée par tous. Les préfets s'y emploient ; la police et la gendarmerie accomplissent leur travail. De grâce, monsieur le député, la situation en Corse étant déjà difficile, n'en rajoutez pas ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union du centre.

ENSEIGNEMENT PRIVÉ : FINANCEMENT

M. le président. La parole est à M. René Couanau.

M. René Couanau. Ma question s'adresse à Mme le Premier ministre, car elle concerne au moins deux ministères et appelle une réponse politique au plus haut niveau.

Madame le Premier ministre, en ce moment même l'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (« Privé ! » sur les bancs du groupe socialiste) remet à la présidence de la République une pétition signée par 815 000 parents demandant que soit enfin accordée aux communes, aux départements et aux régions la liberté élémentaire de participer au financement des travaux de construction ou d'aménagement des écoles, des collèges et des lycées privés.

Demain s'engagera ici même la discussion du projet de loi sur l'administration territoriale de la République dans lequel le Sénat a introduit une disposition qui le permettrait. Or votre majorité socialiste a rejeté cette proposition en commission.

M. Christian Bataille. Elle a eu raison !

M. René Couanau. Nous la reprendrons cependant, car il en va non seulement du respect de l'équité entre les enfants et les familles, mais aussi de l'avenir même de l'enseignement libre (« Privé ! » sur les bancs du groupe socialistes) dans ce pays.

Vous avez, jusqu'à présent, avec votre majorité, madame le Premier ministre, campé sur des positions anachroniques et doctrinales sans tenir compte ni de la charge financière considérable que vous faites ainsi peser sur les 900 000 familles qui ont choisi l'école privée...

M. Christian Bataille. Voilà ! « Privée », c'est mieux !

M. René Couanau. ... ni des souhaits des collectivités locales d'assumer leurs responsabilités à cet égard.

Dans le même temps, les discussions s'éternisent au ministère de l'éducation nationale au sujet du retard relatif au forfait d'externat et elles ne débouchent que sur des propositions inacceptables. Alors que la dette de l'Etat à l'égard des familles de l'enseignement libre...

De nombreux députés du groupe socialiste. Privé !

M. René Couanau. ... se chiffre maintenant au moins à 5 milliards de francs, vous ne leur proposez, à ma connaissance, madame le Premier ministre, que 5 p. 100 de cette somme, soit environ 250 millions. Cela placerait les établissements et les organismes de gestion dans une situation financière inextricable.

Madame le Premier ministre, je crois que c'est l'heure de vérité pour votre Gouvernement à ce sujet. Il est vrai que l'Etat et les collectivités locales consentent un effort prioritaire en faveur de l'enseignement public. Vous avez, aujourd'hui, l'occasion de confirmer - ou non - le souci de parité que vous affichez à l'égard de l'enseignement libre. (« Privé ! Privé ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

De l'enseignement libre !

De nombreux députés du groupe socialiste. Privé ! Privé ! (Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. René Couanau. En entendant ces interruptions, je suggère à M. Soisson, à M. Rausch et à M. Durieux qui sont assis au banc du Gouvernement de se retourner. Ils pourront voir le visage de l'intolérance contre laquelle ils combattaient en 1984 ! (Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

Mes questions à Mme le Premier ministre sont les suivantes : le Gouvernement est-il prêt à accorder aux collectivités locales la liberté de financer les investissements des établissements privés sous contrat ? (« Non ! Non ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) Est-il prêt à régler rapidement, même par étapes, la dette de l'Etat en mettant progressivement à niveau le forfait d'externat ? (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.

M. Jean Brocard. Après l'heure de vérité, voici Les cinq dernières minutes !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Mesdames, messieurs, je ne répondrai pas au niveau le plus élevé, mais je m'efforcerai de répondre au moins au niveau de l'intérêt de la question et de la position de M. Couanau, élevée dans l'hémicycle ! (Rires sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. Gérard Chasseguet. C'est minable !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Quand un gouvernement augmente le budget de l'éducation nationale, amorce la revalorisation des salaires des personnels, dépense beaucoup d'argent pour la rénovation pédagogique, crée des postes, y compris d'enseignants, par milliers et même par dizaines de milliers sur quatre exercices budgétaires, par là même, il donne davantage de moyens à l'enseignement privé sous contrat dans notre pays, puisqu'il respecte la règle de parité. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Maurice Ligot. Ce n'est pas la question !

M. Jean Brocard. Répondez à la question !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Quand un autre Gouvernement, même s'il s'affirme plus favorable à l'enseignement privé, ne donne pas de moyens à l'éducation nationale, par là même, en chiffres absolus, il rend moins bonne la situation de l'enseignement privé sous contrat dans ce pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Depuis trois ans et demi, ce Gouvernement et le ministre que je suis ont donc accru les moyens de l'enseignement privé.

M. Jacques Barrot. Non !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Il subsiste naturellement, comme cela est légitime, des discussions entre l'enseignement privé sous contrat et mon ministère sur divers sujets dont la situation des documentalistes, la formation des maîtres...

M. François Bayrou. Et les investissements ?

M. Jean Brocard. Les intéressés seront bientôt à la rue !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. ... et le forfait d'externat. Nous examinons ces trois questions avec les représentants de l'enseignement privé.

M. Jean-Louis Goasduff. Il y a un moment que cela dure !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Parce que les sujets sont complexes et que le Gouvernement a la volonté d'aboutir ! Si la même volonté d'aboutir existe chez mes partenaires, je ne doute pas que nous débouchions sur des solutions raisonnables avant la fin de cette année. (Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. François Bayrou. Et l'investissement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. J'ai d'ailleurs proposé, en ce qui concerne le forfait d'externat, que nous achevions assez vite nos travaux afin que les crédits nécessaires puissent être inscrits dans un collectif budgétaire.

En la matière, le Conseil d'Etat n'a pas fixé de montant. Le même contentieux sur le forfait d'externat a d'ailleurs existé dans le passé.

M. René Couanau. Vous l'avez déjà appelé !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Comme vous posez les mêmes questions, je suis un peu tenté de donner les mêmes réponses, monsieur Couanau ! (Protestations sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)

J'ai indiqué que, pour régler ce conflit, vous aviez accordé 4 p. 100 en 1973 et 6 p. 100 en 1974. Certes, il n'existe aucune obligation absolue mais cette référence devrait vous intéresser : ce sont vos amis politiques qui étaient alors au Gouvernement !

M. François Loncle. Eh oui !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. En ce qui concerne, enfin, d'éventuels changements de législation - jusqu'ici j'ai inscrit ma réflexion et ma réponse dans le respect du cadre législatif existant - ...

M. Christian Bataille. C'est bien ainsi ! Pas la peine de faire plus !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. ... j'ai déjà indiqué, au nom du Gouvernement, que ce dernier n'estimait pas nécessaire de modifier, en matière de financement des investissements réalisés sous contrat par des collectivités territoriales, l'équilibre législatif auquel nous sommes parvenus...

M. Christian Bataille. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. ... à l'issue d'une histoire assez tumultueuse (Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du

centre) - convenons-en - qui a divisé le pays sur des questions qui n'étaient peut-être pas centrales pour l'avenir du système éducatif. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Jean-Louis Goasduff. Pour nous, si !

M. René Couanau. A qui la faute ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. D'autres pensent le contraire et c'est sans doute pourquoi le débat a été réouvert au Sénat qui a adopté un amendement sur ce sujet dans le cadre de l'examen du projet de loi portant modification de l'administration territoriale de la République. Il se poursuivra devant cette assemblée. A ma connaissance d'ailleurs, la commission compétente sur ce texte a voté un amendement tendant à supprimer la disposition proposée par le Sénat.

M. Marc Laffineur. Réponse sectaire !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Nous en sommes là de la discussion parlementaire. Alors que le projet va revenir devant l'Assemblée, le Gouvernement, par ma bouche, vient de vous rappeler sa position. Nous ne pensons pas qu'il soit responsable de revenir sur l'équilibre entre public et privé dans ce pays, mais la représentation nationale aura dans quelques jours l'occasion de s'exprimer sur ces sujets. Il lui appartiendra de prendre ses responsabilités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Nous passons au groupe communiste.

FORMATION ET EMPLOI DES JEUNES

M. le président. La parole est à M. René Carpentier.

M. René Carpentier. Ma question, madame le Premier ministre, portera sur le développement du chômage. En effet, les mesures que votre gouvernement propose, comme celles dont nous avons débattu longuement cette nuit, ne permettront pas d'enrayer ce fléau. Les jeunes les connaissent déjà : il s'agit de stages « bidons » qui ne constituent en rien une véritable formation, ou de petits boulots payés en dessous du S.M.I.C.

Permettez-moi d'évoquer le cas du Valenciennois que je connais bien puisque je suis l'un des députés de cette région qui a fourni tant de richesses au pays. On y dénombre 16,8 p. 100 de la population active au chômage, ce qui constitue l'un des plus forts taux de la région Nord - Pas-de-Calais, voire de toute la France. Dans ce total, les jeunes représentent hélas ! 55 p. 100 et sur les 4 700 d'entre eux qui pouvaient prétendre aux crédits de formation individualisée dans la zone d'intervention de la mission locale du Valenciennois, seulement 1 768, soit un tiers, ont pu s'engager dans ce parcours à cause de manque de moyens. Telle est la réalité !

Les jeunes veulent un véritable emploi, stable, qualifié, bien rémunéré. Or que proposez-vous sinon de nouvelles exonérations de cotisations sociales pour les employeurs ? Et combien d'emplois ces exonérations, dont le coût est estimé à 65 milliards de francs, vont-elles contribuer à créer ?

L'Etat distribue 180 milliards de francs pour la formation professionnelle, l'insertion et la promotion de l'emploi. Comment sont-ils utilisés ?

Des pans entiers de notre économie sont sacrifiés. Chaque année, 100 000 emplois sont supprimés. Dans le Nord, que je connais particulièrement bien, près de 20 000 emplois ont disparu dans la sidérurgie et l'on s'interroge sur l'avenir d'Usinor-Dunkerque où de nouveaux licenciements sont annoncés. De plus 200 000 jeunes sortent chaque année en France du système scolaire sans qualification.

Pour masquer cette réalité, sont engagées des campagnes indignes contre les chômeurs : elles visent, en réalité, à faire baisser artificiellement les statistiques du chômage et à réduire le nombre des bénéficiaires de l'allocation à laquelle ils ont droit. C'est un véritable gâchis !

Ainsi que les luttes sociales actuelles en témoignent, il est possible de créer des emplois dans de nombreux secteurs, que ce soit à l'hôpital, à l'assistance publique ou dans l'enseignement pour n'en citer que quelques-uns.

Allez-vous, madame le Premier ministre, continuer dans ce sens ou prendre véritablement de nouvelles mesures comme celles que nous proposons, c'est-à-dire prélever 40 milliards sur le budget du surarmement pour les consacrer à la formation ?

Allez-vous taxer la spéculation boursière et les exportations de capitaux, ce qui rapporterait 50 milliards de francs et allez-vous imposer davantage les profits des entreprises qui ne sont pas réinvestis dans la production donc dans l'emploi ?

Allez-vous enfin, madame le Premier ministre, nous apporter des réponses à ces questions ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, 670 000 jeunes de moins de vingt-cinq ans sont effectivement au chômage dont 30 p. 100 environ - et vous avez surtout insisté sur ceux-là - n'ont pas aujourd'hui de qualification. Vous avez souligné que leur situation au regard de l'emploi était difficile et que les recherches qu'ils menaient en la matière s'apparentaient parfois à un véritable parcours du combattant.

La première mesure que nous avons prise a été de faire en sorte qu'il n'y ait, dans chaque bassin d'emploi, qu'une structure unique pour les accueillir, les orienter et essayer de monter avec chacun d'eux un parcours individualisé vers l'emploi.

Mon second souhait, que vous partagez sans doute, est que, notamment par le crédit-formation individualisé, la plus grande partie de ces jeunes accède à une qualification. Encore faut-il qu'ils le veuillent ! Il convient également que nous trouvions des formations adaptées à leurs motivations et à leurs compétences. C'est ce que nous essayons de faire.

Parmi les 200 000 ou 250 000 jeunes qui passeront cette année dans les carrefours-jeunes, 125 000 bénéficieront de cette formule. Nous devons donc mettre en place des formations qui les mènent vers l'emploi, donc des formations sans doute de plus haut niveau et plus industrielles qu'auparavant. C'est ce que nous proposons.

Il faut également choisir pour chacun la forme la plus adaptée. Pour certains, il s'agira d'une formation théorique, courte, s'ils ont manqué le C.A.P. de quelques points ; pour d'autres, il conviendra de prévoir une formation très longue, et nous pourrions aller jusqu'à 2 000 heures si les intéressés ont besoin d'une formation lourde et d'un suivi dans le temps. Il s'agira, pour certains, d'une formation théorique, pour d'autres d'une formation en alternance ou d'une formation en apprentissage. C'est ce que nous faisons.

Toutefois certains de ces jeunes, monsieur le député, ne souhaitent pas se qualifier tout de suite, parfois parce qu'ils sont encore sous le coup d'un échec scolaire, parfois parce qu'ils ont besoin de travailler rapidement. Or ces jeunes sont pénalisés par la conjoncture actuelle, puisque peu d'offres d'emploi les concernent. On leur préfère des jeunes ayant une qualification. L'objet du dispositif « Exo-jeune » est précisément d'inciter les entreprises, non seulement à anticiper les embauches, mais aussi à recruter des jeunes sans qualification qui, autrement, « s'enkystreraient » dans le chômage et risqueraient de « galérer », comme vous diriez, à propos du département qui vous intéresse, pendant un certain nombre d'années.

Cette exonération accordée aux entreprises devraient permettre à ces jeunes d'intégrer la vie active, donc de ne pas être marginalisés.

Il y a, enfin, monsieur le député, une troisième catégorie dans laquelle nous ne voulons pas faire entrer ceux qui désirent travailler : celle des jeunes qui ont besoin d'une insertion sociale et économique beaucoup plus lourde. Nous nous employons à la rendre possible avec les entreprises d'insertion, dont les moyens vont être multipliés par deux. D'ailleurs, derrière la mobilisation de l'Etat que beaucoup reconnaissent, certaines collectivités locales, mais aussi des entreprises et des professions, nous aident à insérer ces jeunes particulièrement en difficulté.

Je peux vous dire que, chaque jour, se mettent en place des formules qui permettront à des jeunes de sortir définitivement de la marginalisation et de l'exclusion. Vous devriez

reconnaitre au moins une forte détermination du Gouvernement pour régler le problème des jeunes, particulièrement des jeunes non qualifiés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe U.D.F.

CROATIE

M. le président. La parole est à M. Charles Ehrmann, dont la question devra être courte ; la réponse du Gouvernement devra l'être également.

M. Charles Ehrmann. Madame le ministre délégué aux affaires européennes, nous venons d'entendre une question sur la Yougoslavie et la Croatie, ce qui m'oblige à modifier la façon dont je voulais vous interroger sur ce sujet.

Je vis dans la région de France la plus proche de la Croatie : y vivent des milliers de Croates dont certains viennent souvent nous trouver, en pleurs. Je crois que mon collègue n'a pas suffisamment insisté tout à l'heure sur le drame que vivent les Croates : ils n'ont pas d'armes et, s'ils parviennent à prendre d'assaut quelques casernes, ils se trouvent face à une armée non pas yougoslave mais serbe et monténégrine pourvue de chars et de canons.

Ils nous rappellent qu'ils ont voté l'indépendance à 94 p. 100 et qu'ils se battent contre une armée communiste qui a félicité les putschistes de Moscou. Ils pensaient qu'ils seraient soutenus par les Américains, les Anglais, les Français, comme l'ont été le Koweït et son pétrole. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Hélas, tel n'est pas le cas !

D'ailleurs, lorsque, au mois de juillet 1991, l'Allemagne a voulu reconnaître l'indépendance de la Slovanie et de la Croatie, la France - c'est M. Roland Dumas qui nous l'a dit - lui a demandé de n'en rien faire au nom de la cohésion des Douze. Je peux comprendre la position française, inspirée par le souci de sauver la Yougoslavie qui nous doit tant, d'éviter une nouvelle balkanisation de la région. Je peux également comprendre qu'en agissant ainsi - je me suis déjà exprimé à ce sujet - et en retenant l'Allemagne, on voulait éviter que celle-ci ne manifeste une nouvelle fois sa prépondérance en s'occupant de ces deux pays, alors qu'elle est déjà trop forte en Europe centrale.

Mais, après avoir obtenu cela, nous aurions dû en profiter pour agir ! D'ailleurs M. Kouchner a reconnu, dans une émission télévisée, qu'il aurait suffi, au mois de juillet, de la présence d'un corps expéditionnaire de 50 000 hommes pour empêcher les Serbes et les Monténégrins d'attaquer. Je tiens d'ailleurs à lui rendre hommage pour tout ce qu'il a fait, car il a sauvé un peu l'image de la France sur place.

En revanche, tous les prétendus « efforts » - mais Dieu sait si la France en a fait ! - ont été seulement verbaux (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) ou simplement économiques. Savez-vous que même l'embargo pétrolier n'existe pas ?

Pendant ce temps, les Serbes et les Monténégrins attaquent sauvagement, rapidement, parce qu'ils savent que l'Allemagne a fixé une date, le 10 décembre : au-delà, si la paix n'est pas rétablie, elle agira à nouveau et nous savons ce que cela veut dire. La Serbie s'efforce d'avoir le territoire le plus étendu possible afin de pouvoir dire ce jour-là : telles sont les nouvelles frontières.

M. le président. Concluez, monsieur Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Monsieur le président, vous étiez en Afrique du Sud, laissez-moi terminer !

M. le président. Je ne vois pas le rapport.

M. Charles Ehrmann. Madame le ministre, nous avons honte pour l'Europe. Je voudrais que votre réponse me permette de ne plus avoir honte pour la France (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et de retrouver de nouveau mes amis croates dans l'amitié et l'affection. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Monsieur Ehrmann, je vous avais averti qu'il ne restait que trois minutes pour la question et la réponse : vous les avez dépassées.

M. Charles Ehrmann. Excusez-moi, monsieur le président, mais je parle si peu souvent ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué aux affaires européennes.

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, nous sommes, comme vous, extrêmement impressionnés et très choqués par les souffrances qu'endure la population en Yougoslavie. Tous les jours, nous mesurons à quel point cette guerre fratricide est cruelle.

Vous avez eu l'élégance et l'honnêteté de rendre hommage aux efforts déployés par le Gouvernement, en particulier, par mon collègue Bernard Kouchner, pour essayer d'alléger les souffrances de ceux qui sont là-bas, notamment à Dubrovnik, et de faire en sorte que ceux qui souhaitent quitter ce pays puissent le faire. Je vous remercie d'avoir ainsi montré que la France - par votre intervention, par les efforts du Gouvernement - est particulièrement sensible au drame qui se déroule en Yougoslavie.

Qu'en est-il de la reconnaissance de l'indépendance de la Slovanie et de la Croatie ?

Vous savez, parce que vous êtes très informé de ces questions, que la France n'oppose pas d'objection de principe à l'indépendance de la Slovanie et de la Croatie et à la reconnaissance de cette indépendance. La fédération yougoslave, nous le savons, a cessé d'exister dans sa forme ancienne et Roland Dumas a eu l'occasion de dire devant cette assemblée que jamais nous n'envisagerions de tenter d'imposer le maintien de cette fédération par la force.

M. René Couanau. Enfin !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Nous respectons l'exercice par chaque peuple de son droit légitime à l'autodétermination.

S'agissant de la Croatie, ce droit a été affirmé en mai 1991 : mais nous savons aussi que l'exercice de ce droit à l'autodétermination soulève des problèmes très complexes qui devront être résolus dans une enceinte internationale.

M. Alain Griotteray. Encore faut-il qu'elle existe !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Ces problèmes, que vous connaissez bien, sont essentiellement liés à la question des frontières et à la protection des minorités.

Le Président de la République a été et ne peut plus clair sur ce sujet : « L'autodétermination des républiques s'imposera. Mais la reconnaissance des frontières internes, comme frontières de droit international, la sauvegarde des minorités et l'alignement des nouveaux Etats sur les traités de sécurité relèvent d'une autorité internationale. »

C'est la raison pour laquelle, souhaitant que les combats cessent, nous avons pris l'initiative de proposer une résolution aux Nations unies pour l'envoi d'une force de maintien de la paix. Cette force aura pour tâche essentielle - si l'envoi en est décidé, ce à quoi nous nous employons avec beaucoup de détermination - de protéger les populations civiles.

Les négociations de New York ne doivent pas faire passer au second plan la solution globale du problème yougoslave. C'est dans cet esprit que nous avons demandé que la conférence de la paix, présidée par lord Carrington, et la commission d'arbitrage puissent mener à bien leurs travaux et proposer un règlement d'ensemble.

Nous pensons que c'est dans ce cadre que se posera la question des reconnaissances. A mon avis, inverser les démarches n'aboutirait qu'à briser la cohésion des Etats européens - pas seulement de ceux de la Communauté, mais de ceux qui, comme l'Autriche, la Hongrie, la Bulgarie, se sont rangés derrière les Européens tout en étant des voisins proches de la Yougoslavie. Cela, malheureusement, n'aboutirait qu'à exacerber les combats. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

NÉGOCIATIONS SUR L'APPRENTISSAGE

M. le président. La parole est à M. Jean Rigal.

M. Jean Rigal. Ma question s'adresse à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

La négociation sur l'apprentissage semble aujourd'hui marquer le pas. C'est en tout cas l'impression que l'on ressent après la deuxième rencontre avec les partenaires sociaux, qui a eu lieu le lundi 25 novembre dernier. Certains de ces partenaires paraissent être carrément opposés, d'autres réservés ou, pour le moins, extrêmement prudents.

Pour sa part, le C.N.P.F., qui s'était déclaré très intéressé il y a quelques mois après les déclarations de Mme le Premier ministre, ne semble plus aussi volontariste aujourd'hui. L'engagement des entreprises en faveur du financement de l'apprentissage risque donc d'être plus limité qu'on ne l'avait espéré.

On fait toujours des comparaisons - tout à l'heure encore - avec l'Allemagne. Certains clament haut et fort qu'elle a bien réussi dans l'organisation de l'apprentissage. Mais la participation du patronat à l'apprentissage est en France de l'ordre de 0,6 p. 100 de la masse salariale alors qu'elle atteint en Allemagne de 4 à 6 p. 100. Ceci explique peut-être cela !

Madame le ministre, au vu de cette situation, quelles propositions avez-vous l'intention de faire au patronat ? Comment envisagez-vous d'articuler son éventuelle intervention avec celle des institutions publiques ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, vous parlez des difficultés de la négociation interprofessionnelle sur l'apprentissage, qui s'est engagée il y a seulement quelques semaines. Il est normal, me semble-t-il, qu'une telle négociation soit difficile car l'enjeu est grand. Depuis que Mme le Premier ministre a relancé le débat sur la formation en alternance et en apprentissage, tout le monde - patronats, syndicats, régions et Etat - a aujourd'hui bien compris l'enjeu pour notre pays. Chacun, j'en suis persuadée, souhaite consentir les efforts nécessaires pour aboutir à un véritable développement.

Je vous rappelle que Mme le Premier ministre a annoncé récemment un plan sur cinq ans qui permettra de développer l'apprentissage de plus de 400 000 jeunes, ce qui portera l'effectif des jeunes en apprentissage à 1 300 000 par an, après ces cinq ans, niveau qui n'est pas très éloigné de la situation allemande.

Les négociations sont difficiles, mais nous en connaissons les raisons. Il y a de nombreuses causes structurelles au non-développement de la formation en alternance et de l'apprentissage en France.

Ces négociations devront d'abord permettre d'éviter que l'apprentissage et le contrat de qualification ne soient en concurrence sur la rémunération donnée aux jeunes. J'espère qu'elles aboutiront, sinon nous traiterons cette question.

Il y a aussi sans doute des problèmes financiers. Les régions et l'Etat font d'énormes efforts pour la rénovation de l'apprentissage. Un crédit de 220 millions de francs est prévu pour 1992. En outre, Mme le Premier ministre vient de débloquer 200 millions de francs dont nous négocions actuellement la déconcentration au niveau des régions par des conventions passées avec elles pour les secteurs qui ont besoin de main-d'œuvre qualifiée.

Se pose aussi le problème de la valorisation de l'image de l'apprentissage et de celle d'un certain nombre de secteurs industriels. Nous allons dans quelques jours lancer une campagne nationale de valorisation de l'apprentissage. Elle sera relayée par des campagnes que je ferai moi-même avec certaines professions sur le terrain et par celles que mènent actuellement Lionel Jospin et Jacques Guyard pour rapprocher, dans les départements, les écoles et les entreprises.

M. Alain Bonnet. Très bien !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Au-delà, nous savons qu'il existe cinq grandes causes structurelles du non-développement de l'apprentissage. Tels seront précisément les thèmes que nous

aborderons avec les régions et les partenaires sociaux, lors de la table ronde qui se tiendra début janvier, et que je prépare actuellement avec Lionel Jospin et Jacques Guyard.

Les régions et les partenaires sociaux que nous avons commencé à rencontrer sont d'accord avec nous pour dire que nous devons à la fois valoriser la fonction formation dans l'entreprise, développer la concertation entre l'Etat, les régions et les branches professionnelles au niveau régional, moderniser les filières et les cursus de formation, améliorer l'attractivité de l'apprentissage pour les jeunes et pour leurs familles, ouvrir l'apprentissage et l'alternance à de nouveaux secteurs d'activité, à de nouveaux partenariats.

Je ne doute pas, devant la volonté de chacun, que nous arriverons, d'une part, à trouver les bonnes solutions qui nous permettront de déposer au printemps un projet de loi développant l'apprentissage, d'autre part, à changer profondément le mode d'organisation des entreprises pour qu'elles s'ouvrent aux jeunes qui ont choisi ce mode de formation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

POLLUTION DE L'EAU À AMIENS

M. le président. La parole est à M. Pierre Hiard.

M. Pierre Hiard. Monsieur le ministre délégué à la santé, la qualité de l'eau potable est une exigence légitime de nos concitoyens. Mais les services publics, qui ont la charge de la contrôler, et les élus ont aussi l'obligation d'y veiller particulièrement.

Aussi, lorsqu'on découvre, comme à Amiens la semaine dernière - cela peut arriver dans de nombreuses villes et de nombreux villages de notre pays - un taux de plomb dans l'eau nettement au-delà des normes admises, l'émotion est vive dans la population, surtout quand cette découverte résulte d'une analyse demandée par un particulier.

Les spécialistes connaissent bien l'intoxication aiguë par le plomb, mais les signes d'une intoxication chronique, à la suite d'une absorption répétée de doses pondérales relativement importantes au-delà des normes admises, sont plus insidieux et posent un problème de santé publique.

Monsieur le ministre, il est indispensable que la population soit informée au plus tôt lorsqu'un tel cas se présente et que des dispositions soient prises pour remédier à ces situations à l'avenir. S'il faut, bien sûr, multiplier les analyses chez le consommateur, surtout lorsque l'on sait qu'il y a des risques, nous voyons vite la limite de l'exercice. Il est nécessaire d'engager un programme de remplacement rapide des canalisations encore en plomb.

Quelles directives comptez-vous donner pour que la population soit rassurée et la santé protégée grâce à la participation conjointe des services de l'Etat et des collectivités locales, également responsables de la qualité de l'eau distribuée ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Bruno Durieux, ministre délégué à la santé. Monsieur le député, je tiens d'abord à rappeler la chronologie des faits qui, en l'occurrence, a de l'importance.

C'est en mai 1991 que fut mise en évidence la présence, dans l'eau distribuée à Amiens, de plomb dans des proportions supérieures aux normes réglementaires. Dès cette date, l'ensemble des services compétents, y compris ceux de la ville d'Amiens, se sont rencontrés pour établir un plan de prélèvements destinés à évaluer l'ampleur du problème, ses causes et les mesures à prendre.

En septembre, après étude du résultat des analyses par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, le préfet de la Somme a installé un groupe d'experts chargés d'étudier la mise en œuvre d'un plan d'action concernant la ville d'Amiens. Le maire d'Amiens, bien entendu, a été informé immédiatement par le préfet de cette proposition, qui lui a été confirmée par lettre, le 17 octobre.

Le groupe d'experts réunissait des représentants de l'Etat, des élus et des techniciens de la ville d'Amiens et des représentants du conseil général de la Somme. Je m'étonne donc que le maire d'Amiens ait soutenu ce week-end n'avoir jamais été informé de la question et ait tenu des propos qui ont pu laisser croire à une dégradation subite de la situation, car tel n'est pas le cas.

M. Jean Bouffils. C'est très grave !

M. le ministre délégué à la santé. Je voudrais insister sur deux points.

D'abord, il n'y a pas de risques toxiques aigus. C'est la raison pour laquelle la mise en œuvre de mesures d'urgence ne se justifiait pas.

Les analyses effectuées à Amiens mettent, en effet, en évidence une teneur en plomb supérieure à 50 microgrammes par litre dans 48 p. 100 des cas et une teneur supérieure à 200 microgrammes par litre dans 12 p. 100 des cas, la valeur maximale observée de 500 microgrammes par litre ayant pour cause une stagnation prolongée de l'eau dans les canalisations.

Il faut savoir que la norme, désormais européenne, de 50 microgrammes par litre n'est pas un seuil au-delà duquel on observerait, à coup sûr, l'apparition de troubles ; ce seuil est un signal d'alerte au-dessus duquel il faut mettre en place des mesures de surveillance, de prévention et agir pour revenir à une situation normale.

De plus, les centres anti-poison de Paris, de Caen et de Lille ainsi que les centres hospitaliers de la région n'ont signalé aucun cas d'intoxication imputable au plomb, au cours de ces dernières années.

M. Léonca Deprez. Histoire d'eau ! (Sourires.)

M. le ministre délégué à la santé. Enfin, les résultats d'analyses pratiqués sur des particuliers d'Amiens ont montré que le taux moyen de plomb émis était inférieur, tant aux normes européennes qu'aux valeurs moyennes observées dans l'ensemble de la population française.

Voilà pour les faits, monsieur le député.

Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre ou faire prendre ? En effet, l'Etat n'est pas seul responsable en la matière : vous avez rappelé le rôle des collectivités locales.

En ce qui concerne le département de la Somme, je tiens d'abord à répéter que le risque d'intoxication immédiate et aiguë est à écarter. S'il n'y a pas lieu de s'alarmer, notre devoir est cependant d'atteindre dans les meilleurs délais une qualité de l'eau conforme aux normes réglementaires.

J'ai donc transmis au préfet de la Somme l'avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France du 26 novembre dernier - c'était hier - en lui demandant de mettre en œuvre les recommandations que celui-ci a formulées, parmi lesquelles je retiens celle-ci : inviter les collectivités locales et les particuliers à remplacer les canalisations en plomb, et dans les cas où c'est indispensable, rapidement.

Dans l'immédiat, il faudra étudier et mettre en place un dispositif de traitement par adoucissement de l'eau, si le remplacement des canalisations en plomb ne peut se faire rapidement. D'ici là, il convient de recommander de limiter la consommation pour certaines catégories de population et surtout d'éviter de boire l'eau ayant longtemps stagné dans les canalisations.

Il faut enfin renforcer le dispositif de surveillance épidémiologique de la population, et sensibiliser le corps médical afin de détecter d'éventuelles intoxications.

Au plan national, j'ai demandé que, dès aujourd'hui, soit adressée à tous les préfets des départements une circulaire demandant, chaque fois que les eaux distribuées présenteront des caractéristiques analogues à celles d'Amiens, de délimiter les zones d'habitat susceptibles d'être desservies par des canalisations en plomb.

Dans ces zones sensibles devront être menées des analyses complémentaires pour mettre en évidence un dépassement éventuel des limites réglementaires. Si nécessaire, des mesures identiques à celles préconisées pour le département de la Somme devront être mises en place. D'ores et déjà, certaines compagnies de distribution d'eau procèdent à un repérage des sites sensibles.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le président, je croyais qu'il ne fallait pas lire de papiers !

M. le ministre délégué à la santé. Telles sont, monsieur le député, les indications que je voulais vous fournir, sachant que tous ces travaux doivent être menés en étroite liaison avec les collectivités locales, lesquelles sont responsables, au premier chef, de la distribution d'eau de qualité. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du R.P.R.

ASSISTANTES SOCIALES

M. le président. La parole est à Mme Suzane Sauvaigo.

Mme Suzane Sauvaigo. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

Monsieur le ministre, tout à l'heure, un député socialiste vous a posé une question concernant les revendications des travailleurs sociaux et des assistantes sociales mais, comme les mesures que vous avez proposées ont d'ores et déjà été rejetées par la coordination des assistantes sociales réunies à Lyon le 24 novembre dernier, je maintiens ma question. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Les déléguées venues de trente et un départements ont constaté que vous proposiez l'abandon de l'homologation du diplôme alors qu'elles demandent de passer de l'homologation du niveau 3 à l'homologation au niveau 2. Cette mesure est un tour de passe-passe du ministère, qui espère faire disparaître le problème de cette manière, a précisé l'une des porte-parole de la coordination.

En ce qui concerne les moyens nécessaires à leur travail, les assistantes sociales ont constaté que les quelques ouvertures proposées par le rapport Blocquaux ont été abandonnées dans le projet ministériel. « Nous n'avons plus les moyens de travailler, plus rien à proposer face à la détresse qui s'exprime dans nos bureaux », a déclaré l'une d'entre elles.

Quant à l'augmentation des rémunérations, vous venez d'annoncer 12 p. 100. Cette augmentation est bien loin de celle que les assistantes sociales attendent et qui pourrait favoriser le recrutement de travailleurs sociaux, d'assistantes sociales, dont les plus démunis de nos concitoyens - hélas ! - de plus en plus nombreux ont tant besoin.

Vous avez répondu que vous alliez poursuivre des négociations sur ces points. Les assistantes sociales n'ont plus confiance dans vos promesses de réunion si un calendrier précis n'est pas fixé, et elles invitent d'ores et déjà à la grève à compter du 5 décembre, en soulignant que c'est la politique sociale du Gouvernement qu'elles remettent globalement en cause.

M. Pierre Mazeaud. Très juste !

Mme Suzanne Sauvaigo. Je souhaite donc obtenir des réponses plus précises que celles que vous avez déjà données en matière d'effectifs, de salaires et de conditions de travail. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration. Comme vous le savez, madame le député, les assistantes sociales et les travailleurs sociaux en général sont représentés par de très nombreuses organisations, ce qui contribue d'ailleurs à rendre les négociations difficiles.

Je suis frappé de constater que vous n'avez cité qu'une seule organisation, qui n'est pas forcément la plus représentative même si elle fait le plus de bruit. Et en plus, vous l'avez citée incomplètement. Cette organisation, qui, pourtant, est très critique, reconnaît, en effet, qu'il y a des avancées en matière de rémunération.

J'ajoute qu'elle a été invitée à quatre réunions, entre le 29 novembre et le 2 décembre, dont l'ordre du jour est tout à fait précis : la première porte sur l'homologation, la deuxième sur la formation et la polyvalence de secteur, la troisième sur les problèmes statutaires et la quatrième sur la déontologie et les dispositifs de concertation.

L'organisation que vous avez citée, dont les revendications sont d'ailleurs identiques à celles de la Confédération générale du travail, demande un salaire de départ de 10 000 francs par mois. Bien entendu, j'imagine qu'un grand nombre d'élus locaux et de responsables seraient heureux de pouvoir payer aussi bien leurs assistantes sociales ! Mais est-il vraiment très réaliste de prendre le chiffre de 10 000 francs par mois comme base de négociations ?

Je précise qu'il n'y a pas qu'une organisation. Il y en a quatre autres, qui sont de grandes centrales syndicales confédérées et elles ont reconnu dans la position du Gouvernement des avancées substantielles !

J'invite donc toutes les organisations à venir au rendez-vous qui leur a été proposé par M. Blocquaux et par M. Sueur, et je ne doute pas de l'appui que les élus locaux pourront nous apporter pour offrir à nos compatriotes un travail social de qualité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe de l'Union du centre.

DÉLOCALISATION DE L'ENTREPRISE MINIÈRE ET CHIMIQUE

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Weber.

M. Jean-Jacques Weber. Ma question s'adressait à Mme Le Premier ministre... Je demande aux ministres encore présents de la lui transmettre - et je les en remercie d'avance.

Beaucoup critiquent le Premier ministre d'avoir osé ce qu'on appelle familièrement « le coup de l'E.N.A. »...

M. Jean-Pierre Baeumler. On la critique injustement !

M. Jean-Jacques Weber. ... et d'autres spectaculaires délocalisations.

Pour ma part, je la félicite de sa décision, inattendue certes, mais très courageuse (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) et je ne veux même pas entendre ce qu'on peut dire ici ou là des motifs financiers qui auraient pu l'inspirer.

M. Michel Lambert. Il faut le dire à Chirac !

M. Jean-Jacques Weber. On dit que se préparerait un second train de ces fameuses délocalisations.

A Paris, rue Jeanne-d'Arc, se trouve le siège de l'Entreprise minière et chimique, société de holding et d'entreprises industrielles dont les activités de production sont situées en province ou à l'étranger.

Je demande donc à Mme le Premier ministre, avec mes collègues Jean-Marie Bockel et Jean-Pierre Baeumler, comme moi géographiquement concernés, mais aussi naturellement avec tous les autres parlementaires du Haut-Rhin, sénateurs ou députés, de faire revenir l'Entreprise minière et chimique à Mulhouse. C'est d'ailleurs une demande que nous formulons depuis longtemps ; elle n'est pas simplement de circonstance.

L'Entreprise minière et chimique a été créée en 1967 avec des capitaux très importants des Mines de potasse d'Alsace, afin de sauver de la faillite l'ONNIA, grande entreprise toulousaine d'alors.

L'Entreprise minière et chimique a, un peu plus tard, repris à son compte une autre division des Mines de potasse d'Alsace : la Société commerciale des potasses et de l'azote, avec ses soixante-dix filiales, aujourd'hui le deuxième vendeur de potasse du monde. Cette société a tout apporté à l'E.M.C. : son savoir-faire, ses services d'expédition ferroviaire avec un parc gigantesque de wagons, et ses puissantes installations portuaires d'Anvers et de Rotterdam. Le tout est financé, depuis 1918, par le travail des mineurs alsaciens.

Aujourd'hui, les Mines de potasse d'Alsace, qui sont objectivement à l'origine de tout, sont devenues par un paradoxal retour des choses la filiale de l'E.M.C.

Victimes de la déprise mondiale de la potasse, des importations sauvages de potasse étrangère, en particulier de l'U.R.S.S., et de la baisse du dollar, les Mines de potasse d'Alsace ont besoin d'autre chose que de simples assurances platoniques : de mesures de sauvegarde à Bruxelles, d'une dotation budgétaire (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) dont j'aimerais d'ailleurs pouvoir m'entretenir avec M. le ministre de l'industrie et Mme le Premier ministre et d'investissements industriels puissants dans le bassin potassique alsacien - bassin qui n'a même pas été classé zone de reconversion et n'a donc droit à aucune aide.

L'Entreprise minière et chimique est aujourd'hui un grand groupe industriel et commercial dont l'Etat reste le principal actionnaire : les Mines de potasse d'Alsace, qui perdent 500 millions de francs par an, en sont actuellement l'enfant malade.

« Ses filières plastique, chimique, agronomique, toutes nées en Alsace, pourraient prospérer aussi bien à partir de Mulhouse que sur les bords de la Seine », écrivait avec juste raison le 21 novembre encore le journal *L'Alsace*, soutenant cette proposition.

M. Alain Bonnet. Vous nous faites une conférence !

M. Jean Tardito. La question !

M. Jean-Jacques Weber. Les Mines de potasse d'Alsace ont perdu plus de 2 500 emplois en dix ans mais restent le deuxième employeur du Haut-Rhin. Nous ne pouvons accepter la mort lente, sans autre mesure, de cette puissante entreprise. Pensez-vous qu'elle a donné naissance depuis sa création à plus de 120 entreprises et sociétés, - dont une banque aux Bahamas ! - et aucune n'est revenue investir en Alsace.

L'Entreprise minière et chimique, ce sont aujourd'hui des milliers de travailleurs des Mines de potasse 670 000 Haut-Rhinois l'attendent avec moi à Mulhouse. Les polytechniciens, qui y fleurissent en nombre, ne seraient pas dépaysés dans cette belle ville universitaire du cœur actif de l'Europe. Pour tout vous dire, son siège est déjà tout prêt, là-même d'ailleurs d'où il était parti : les bâtiments vastes et modernes des Mines de potasse d'Alsace, actuellement mis en vente. Il n'y aura même pas à trouver, comme à Strasbourg pour l'École nationale d'administration, des locaux transitoires.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Weber.

M. Jean-Jacques Weber. Je conclus, monsieur le président.

Mulhouse a besoin de développer son tertiaire supérieur et le Haut-Rhin doit être rassuré sur les intentions du Gouvernement à l'égard des Mines de potasse d'Alsace. C'est l'occasion d'un premier pas extraordinaire dans notre direction. Faites-le, madame le Premier ministre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, je vous remercie tout d'abord d'avoir porté une appréciation positive...

M. Jean-Louis Debré. Pour une fois !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. ... sur les mesures de localisation en province décidées par Mme le Premier ministre lors du précédent comité interministériel d'aménagement du territoire (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Comme ce n'est pas toujours l'écho que nous entendons chez certains de vos collègues, il est bon de le souligner, mais cela ne m'étonne pas de la part d'un parlementaire concerné directement par le développement de sa région. (*Exclamation sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Jacques Weber. Bien sûr !

M. Philippe Vassaur. M. Weber n'est pas le seul !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. C'est vrai !

Je vous remercie - mais je parle alors plutôt au nom de Jean-Marie Bockel - de la description que vous avez faite, monsieur Weber, de la ville de Mulhouse. Elle prouve que l'on peut effectivement bien vivre en région, y être accueilli dans des conditions tout à fait favorables et y exercer des activités utiles au développement économique local. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Dans une période où nous entendons un certain nombre de propos craintifs dès lors qu'il s'agit de s'éloigner du 7^e arrondissement, je crois qu'il était bon que de telles paroles fussent dites ! (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Monsieur le député, vous avez fait une suggestion. Je prépare effectivement, à la demande de Mme le Premier ministre, un nouvel ensemble de localisations en province. Il sera examiné par le comité interministériel d'aménagement du territoire qui se réunira au début du mois de janvier sur la base des plans de localisation que nous transmettent les différents départements ministériels. La responsabilité de l'Etat concerne d'abord, en effet, les administrations centrales et les éléments relatifs au service public ou à la fonction publique.

Les décisions prises montrent certes que la politique d'aménagement du territoire que nous voulons mener porte sur la maîtrise de la croissance de la région Ile-de-France, en particulier de l'agglomération parisienne, et sur le développement des localisations en province. Elles montrent aussi que l'Etat ne se contente pas de dire aux entreprises privées de se localiser en province, mais qu'il sait montrer l'exemple. Il s'agit, en effet, en toute priorité de contribuer à améliorer la situation des régions frappées par des problèmes de conversion.

Nous avons donc demandé aux ministères de faire un tel effort. Tout cela sera examiné d'ici à la fin de l'année pour aboutir à des propositions au début du mois de janvier. Nous avons demandé aux entreprises publiques employant plus de 2 000 salariés dans la région Ile-de-France de nous transmettre des schémas de localisation les concernant pour leurs activités dont le maintien dans cette région n'apparaît pas absolument obligatoire.

Le cas que vous évoquez est un peu plus particulier. L'Entreprise chimique et minière n'a pas 2 000 salariés en région Ile-de-France - elle n'en a pas plus de 200, je crois - mais son histoire est extraordinairement liée à la région que vous représentez, avec un certain nombre de vos collègues.

Vous ouvrez une perspective particulière. Je ne vais pas, vous le comprendrez, adresser une injonction à cette entreprise. Cela me serait reproché par Dominique Strauss-Kahn, qui est chargé de la politique industrielle au sein du Gouvernement. (Sourires.)

Cela étant, soyez assuré que, sur la base de la réflexion que vous avez présentée, nous aurons un dialogue avec l'entreprise de façon à voir de quelle manière elle serait susceptible de faire écho à votre proposition. C'est un cas particulier, je le répète, dans la mesure où sa région d'origine a beaucoup marqué son histoire. Nous agirons de même à l'égard d'autres entreprises marquées par leurs origines géographiques, et qui n'ont pas pour autant 2 000 salariés dans la région Ile-de-France.

Vous avez souligné, monsieur le député, les problèmes de conversion de votre département, les difficultés d'évolution dans la potasse en Alsace. Vous avez dit, peut-être un peu rapidement, qu'en termes d'aménagement du territoire, nous étions indifférents à ce qui se passait dans votre région et dans ce département. C'est à mon avis abusif !

Vous savez comme moi que vous bénéficiez d'un certain nombre de dispositions...

M. Jean-Jacques Weber. Non !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. ... en termes d'aménagement du territoire. Vous faites partie du pacte urbain nord-est et vous bénéficiez, dans ce contexte, de certains crédits.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le ministre.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Dans le fond, tout cela répond à notre objectif : assurer le développement de nos régions, veiller à renforcer les régions frappées par des problèmes de conversion. Vous avez fait une suggestion, monsieur le député. Nous l'examinerons et nous vous donnerons une réponse très concrètement. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Jacques Weber. Très bien !

M. le président. Nous en revenons au groupe communiste.

CHANTIERS NAVALS DE LA CIOTAT

M. le président. La parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

« Les pouvoirs publics soutiendront les chantiers de Saint-Nazaire et du Havre mais, pour La Ciotat, il faut trouver d'autres activités », avez-vous déclaré le 8 novembre lors de la discussion budgétaire, monsieur le ministre.

Le Gouvernement détient la solution pour la vie de toute une région. A l'inverse du zèle que vous mettez pour appliquer les néfastes directives de Bruxelles, d'autres pays européens font d'autres choix. Ainsi, l'Allemagne vient d'obtenir la possibilité de porter à 26 p. 100 l'aide à ses propres chantiers navals. Vous vous êtes élevé, je crois, contre cette décision de Bruxelles. Face à l'accroissement du marché, au vieillissement de la flotte, certains pays comme l'Allemagne et le Japon ont augmenté leurs capacités de production. Du Japon, justement, parlons-en ! *Le Canard enchaîné* du 13 novembre a dévoilé le scandale suivant : un armateur du Havre vient de commander deux tankers de 40 000 tonnes à 2 millions de francs l'unité à des chantiers japonais. Ils seront lancés en 1992. Or tout existe à La Ciotat pour construire ces pétroliers, à double coque de surcroît ! Mais ce n'est pas tout ! La Société générale est chargée de réunir le financement, sous forme de 400 parts, ou « quirats », créant des sortes de copropriétés sur ces deux bateaux.

Le ministère de la mer octroie une prime d'équipement de 75 000 francs à chaque quirataire afin de favoriser la construction navale, en l'occurrence la construction navale japonaise ! La banque perçoit 11,5 p. 100 d'intérêt. Merci pour elle !

Les copropriétaires fortunés des bateaux pourront déduire leurs parts de leurs revenus imposables et, puisque Total louera les bateaux, ils percevront leur quote-part sur les loyers. Merci pour eux !

Enfin, au bout du contrat, la Société générale rachètera les « quirats » car les bateaux, bien que, amortis, pourront encore naviguer dix à vingt ans et trouveront preneurs à bon prix. Deux fois merci, surtout pour les Français !

Ainsi, cette opération, paraît-il légale, visée par la C.O.B., autorisée par le ministère des finances, profitera à tous, sauf à la France.

Voilà comment on peut, sans risque, toucher 19 p. 100 par an sur sa mise quand on est riche, et « gagner de l'argent en dormant », comme l'a dit quelqu'un.

Après un tel exemple, monsieur le ministre, quelle réponse allez-vous donner aux travailleurs des chantiers navals de La Ciotat et à toute une population de notre région ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le député, la fermeture, il y a trois ans, des chantiers de La Ciotat a certainement été un drame pour l'ensemble de la population. Mais l'avenir de la région ne dépend tout de même pas de ce qui se passera à La Ciotat : ce serait une vision relativement étroite. Il est vrai néanmoins que le problème se pose.

Certains ont proposé, dont vous, je crois, en tant que maire d'Aubagne, tout à côté de La Ciotat, que la construction navale y soit reprise, et je dirai quelques mots tout à l'heure de l'exemple que vous avez donné. Deux arguments sont invoqués, me semble-t-il : d'une part, le vieillissement de la flotte mondiale laisse espérer une croissance des commandes ; d'autre part, ces fameux navires à double coque, que l'on sera obligé de construire pour garantir une meilleure sécurité, pourraient constituer un marché.

D'autres considèrent que ces deux éléments ne suffisent pas, et telle était jusqu'à présent la position du Gouvernement. Il existe, en effet, des capacités de production extrêmement importantes, notamment au Japon et en Asie du Sud-Est. Donc, même si la demande augmentait et rattrapait l'offre, actuellement très supérieure à la demande, elle irait plutôt vers ces chantiers plus compétitifs que les nôtres.

En outre, il ne s'est jamais présenté de repreneur crédible. Celui auquel vous avez peut-être pensé à une époque, comme d'autres, s'est révélé être en fait une très mauvaise affaire pour le pays. Il n'a d'ailleurs investi nulle part.

La troisième raison, c'est que nous vivons à l'intérieur d'une communauté européenne : elle autorise les aides à la construction navale, mais dans certaines limites. Si des dotations budgétaires devaient être mises en œuvre pour aider une construction navale lourde à La Ciotat, nous aurions à nouveau des problèmes.

Les chiffres que vous avez cités à propos de l'Allemagne ne sont pas inexacts, mais ils ne concernent en fait que l'ex-R.D.A. : afin d'aider au redressement d'une économie qui a beaucoup souffert dans le passé, une dérogation permet à l'Allemagne orientale de subventionner les chantiers navals à hauteur de 26 p. 100 au lieu de 18 p. 100. Les chantiers navals de l'Allemagne de l'Ouest, quant à eux, ne sont nullement concernés.

Pour l'heure, la position du Gouvernement reste inchangée : aucun élément nouveau ne permet de penser que l'avenir du site passe par la construction navale lourde.

Cela étant, j'ai confié une mission à M. Dubois qui, depuis deux mois, sur le terrain, travaille à la satisfaction de tous. Je crois d'ailleurs que vous l'avez rencontré, monsieur le député-maire. Après avoir entendu toutes les parties intéressées, M. Dubois remettra avant la fin de l'année son rapport sur les perspectives de réindustrialisation de la zone de La Ciotat. Je prendrai ma décision au vu de ce rapport. Si des ouvertures nouvelles apparaissent, nous en discuterons. Toutefois, pour le moment, rien dans les études antérieures ne me donne à penser qu'il y ait une voie possible pour la navale lourde sur le site de La Ciotat.

Reste qu'il faut réindustrialiser. En accord avec M. Delebarre, j'ai donc décidé que les efforts nécessaires seront faits pour que le site de La Ciotat demeure bien un site industriel et que les emplois supprimés à la suite de la disparition de la construction navale soient remplacés par des emplois industriels. Toutefois, si d'autres emplois supplémentaires, tels des emplois touristiques, sont créés, personne ne s'en plaindra. Cela étant, l'objectif est de retrouver le nombre d'emplois industriels qui existait auparavant : tel est l'engagement que prend l'Etat. Mais, en l'état actuel de mes informations, je ne pense pas que l'avenir du site puisse passer par la navale lourde ; en revanche, l'hypothèse d'une navale plus légère n'est pas à exclure.

Et, puisque je viens de parler de la nécessité de réindustrialiser le site de La Ciotat, j'en profite pour informer l'Assemblée d'un résultat économique qu'elle n'a peut-être pas encore enregistré et qui concerne notre solde industriel. L'industrie est bien au centre de notre économie, et c'est la raison pour laquelle il convient de réindustrialiser les sites en perte d'activité. Aujourd'hui, nous avons pris connaissance du chiffre du commerce extérieur pour le mois d'octobre : il fait apparaître un excédent de quelque 6,6 milliards de francs. Ainsi le déficit extérieur de notre pays pour cette année ne s'élèvera sans doute pas, comme je l'avais annoncé il y a quelques mois, à 40 ou 45 milliards de francs - ce qui aurait déjà constitué une amélioration par rapport à l'année précédente - mais plus probablement à 30 ou 35 milliards de francs. Je suis sûr, mesdames, messieurs les députés, que vous voudrez bien mettre au crédit de la politique économique qui est suivie cette très forte amélioration de notre commerce extérieur !

Plus important encore : ce résultat en matière de commerce extérieur est la conséquence d'un redressement de notre solde industriel. Pour la première fois depuis 1986, la France enregistre en matière industrielle un solde positif de plus de 5 milliards de francs. Ce résultat, plus encore que tous les autres résultats économiques, montre que l'action conduite pour redonner à notre industrie le tonus dont elle a besoin commence à porter ses fruits. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

2

ÉTAT DES TRAVAUX DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES AVANT LE SOMMET DE MAASTRICHT

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur l'état des travaux des conférences intergouvernementales avant le sommet de Maastricht et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumès, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la France est déterminée à jeter à Maastricht les bases d'une union à vocation fédérale, qui unira douze Etats et 340 millions de citoyens pour faire de l'Europe la première puissance mondiale.

Cette majorité qui a fait l'Acte unique entend rendre la construction européenne irréversible d'une double façon : en parachevant l'œuvre entreprise il y a quarante ans par les pères de l'Europe ; en faisant de notre Communauté la plus vaste « zone démocratique », la référence et le môle dont notre monde en pleine mutation a besoin.

En quarante années, quarante années d'ambition et d'obstination, quarante années aussi d'exceptionnelle amitié avec l'Allemagne, nous avons surmonté un à un les obstacles, levé une à une les barrières et construit le plus grand marché du monde. Jusqu'à preuve du contraire, la France y trouve et y trouvera largement son compte.

Mais l'Europe ne se réduit pas au marché. Nous avons pour notre part toujours refusé la conception d'une zone de libre-échange. Avec le nouveau traité, nous espérons que seront « codifiés », selon la procédure de vote à la majorité qualifiée, six domaines essentiels de l'action européenne : l'industrie, pour mieux s'armer face à la concurrence des grands pays développés ; la recherche, pour préparer les mutations technologiques ; le social, pour que l'Europe soit aussi celle des travailleurs ; l'environnement, pour laisser à nos enfants un patrimoine réhabilité et préservé ; les grands réseaux de transports, d'énergie, de télécommunications, pour multiplier les liens entre les Douze et avec les pays de l'Europe centrale et orientale ; la culture, enfin, pour que s'épanouisse la création dans la spécificité reconnue des biens culturels.

Il ne s'agit pas, mesdames, messieurs les députés, de « tout faire à Bruxelles », mais de répartir nos efforts tout en unissant nos forces. Telle est du moins la position de notre pays dans la grande négociation qui s'engage.

Mais, le Marché unique c'est aussi l'union économique et monétaire, le vieux rêve des pères du traité de Rome. Car il n'y a pas de véritable Marché commun sans unité monétaire. Car la monnaie, en même temps qu'elle est un symbole, reste la marque d'une complicité entre les agents économiques, entre les citoyens. Nos enfants, lorsqu'ils voyagent en Italie, en Allemagne ou en Espagne, s'étonnent encore à la fin de ce siècle de devoir attendre dans les bureaux de change, eux qui se sentent déjà citoyens de l'Europe.

Entin, la monnaie est aussi un instrument de puissance. Demain nous pourrons faire de l'écu une monnaie plus forte que le dollar ou le yen.

La France espère donc que nous allons mettre en place, à Maastricht, les mécanismes qui conduiront, de manière irréversible, avant la fin du siècle, à faire de l'ECU la monnaie unique des Européens et à doter la Communauté d'une politique économique et financière. Le Conseil européen en fixera les grandes orientations, le conseil des ministres de l'économie et des finances la mettra en œuvre.

La Banque centrale, réellement indépendante, sera garante de la stabilité des prix et de la monnaie.

En 1996, le Conseil européen décidera, au vu des résultats atteints dans la convergence des économies, si le pas peut être franchi à Douze. Ceux qui auront besoin d'un peu plus de temps bénéficieront de transitions pour rejoindre le peloton. Mais la direction sera clairement indiquée dès le départ. Telle est bien l'essence du nouveau contrat.

Nul ne sera contraint de se joindre à la mise en place d'une monnaie unique. Mais, en plein accord avec l'Allemagne, nous n'entendons pas que le respect des préoccupations britanniques soit l'occasion de tergiversations infinies, et dissolve peu à peu le processus tout entier. Nous pouvons comprendre nos amis britanniques - et je suis le premier à le faire - tout en regrettant leur attitude hésitante. Mais ils ne peuvent rien exiger de plus de la part de ceux qui veulent aller plus loin.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, à Maastricht, nous irons donc au bout de la logique « fonctionnelle » qui a inspiré les fondateurs de la construction européenne : nous avons l'intention de parachever l'Europe économique, monétaire et sociale.

Devions-nous bomer là l'ambition ?

Le Président de la République et le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, depuis leur lettre commune d'avril 1990, ont clairement donné leur réponse : l'Europe doit assumer la plénitude politique qu'appelle son niveau de développement par une politique étrangère, de sécurité et de défense.

L'Europe de l'Est, d'abord, qui cherche de nouvelles références, attend de l'Europe des Douze autre chose que des concessions commerciales. Elle attend la naissance d'une puissance à laquelle s'arrimer.

L'Europe des Douze, qui a la politique d'aide au développement la plus ambitieuse du monde - en Afrique, en Méditerranée, en Asie, en Amérique latine - doit-elle se contenter de gérer des « enveloppes » ? N'a-t-elle pas aussi à offrir au tiers monde des valeurs, un exemple, une conception d'ensemble ?

M. Jean-Marie Daillet. Certes !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. L'Europe des Douze doit-elle se réduire à parler du G.A.T.T. avec les Américains, aussi important que cela soit, à négocier des importations d'automobiles avec les Japonais ? La première puissance commerciale peut-elle se satisfaire d'un strapontin quand se discutent les affaires du monde ?

Ma réponse est claire : c'est non !

Nous avons déjà, avec la coopération politique, un corps de doctrine commun. Des progrès ont été accomplis avec l'Acte unique.

Il s'agit aujourd'hui de définir nos centres d'intérêts communs, d'en fixer, dans le traité, le principe, et de donner au Conseil européen la capacité d'établir de manière progressive et pragmatique le rôle international de cette entité fédérative que nous édifions : l'Union européenne, si souvent annoncée et jamais mise en route.

Mais, mesdames, messieurs, que l'on m'entende bien : il ne s'agit pas d'organiser la compétition entre les Etats et la Communauté. Il ne s'agit pas non plus de dépouiller les uns pour doter l'autre. La France ne renonce pas plus que la Grande-Bretagne à son siège permanent au Conseil de sécurité. Elle ne renoncera pas à ses responsabilités internationales, qui demeurent originales et fortes.

Mais qui pourrait admettre aujourd'hui que la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, pour ne citer que ces pays, adoptent sur la scène mondiale des positions antagonistes et se déchirent, aux yeux de tous, sur les intérêts essentiels du continent ? Nous devons ensemble faire vivre l'Europe, et notre responsabilité est immense pour éviter qu'elle se déchire à nouveau. L'Europe existe avec et par la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Espagne, et non malgré ou contre elles.

En jetant les bases d'une politique étrangère et de défense communes, nous voulons doter l'Europe non seulement d'un code de conduite, mais aussi des instruments concrets d'action qui lui permettront d'affirmer sa cohésion et son entente. Ce sont les instruments juridiques d'une irréversible entente.

Le Conseil européen sera là aussi l'organe suprême d'orientation et de décision. C'est au plus haut niveau, celui des chefs d'Etat et de gouvernement, que s'ordonnera et s'ordonnera l'identité internationale de la Communauté. Qui peut trouver à redire à cela ?

Le Conseil des ministres des affaires étrangères aura la capacité d'agir et de prendre - si nécessaire à la majorité qualifiée - les décisions d'application, dans le moyen terme comme dans l'urgence.

Le Secrétariat général du Conseil disposera d'une section diplomatique qui assurera la continuité de l'action et constituera l'embryon d'un outil diplomatique commun.

J'entends souvent dire que l'Europe a été inexistante dans la guerre du Golfe, inefficace dans le conflit yougoslave.

Plusieurs députés sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Hélas !

M. Pierre Mazeaud. On peut difficilement dire le contraire !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je vous remercie, monsieur Mazeaud.

Mais qui sait comment auraient évolué les choses si l'Europe - prudemment, maladroitement parfois - ne s'était pas exprimée d'une seule voix ?

M. Alain Lamassoure. Elle s'est tue d'une seule voix !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Et comment lui refuser alors les instruments - dont elle manque aujourd'hui - qui permettraient de mieux assurer le succès de ses entreprises et la rapidité de ses interventions ?

M. Xavier Deniau. Ce que vous aviez prévu ne permettait pas d'intervention en Yougoslavie !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Comment sortirez-vous de ce paradoxe ?

Mais allons plus loin. Qui peut raisonnablement s'opposer à ce que les Douze unissent leurs efforts de défense ?

L'Europe a vécu, quarante années durant, dans le relatif confort de la division, dans l'équilibre des blocs.

Nous avons un grand ennemi à l'Est, et à l'Ouest une structure amie, l'O.T.A.N. pour nous protéger du danger. Avouons entre nous que cette situation était bien commode.

Certes, l'alliance reste nécessaire : elle traduit la solidarité des nations qui, de part et d'autre de l'Atlantique, partagent les mêmes valeurs.

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Mais l'ennemi d'hier s'est effondré, le concept même de sécurité en Europe a changé.

Dans ces conditions, l'Europe doit-elle rester un simple sujet d'histoire ? Je réponds là aussi : non.

C'est au contraire le moment d'agir et de profiter des circonstances favorables pour construire dans ce domaine.

Allons plus loin. Les crises récentes - le Golfe hier, la Yougoslavie aujourd'hui - montrent que l'Europe ne peut prétendre parler d'une seule voix, ou seulement faire entendre sa voix, si elle ne se dote pas des instruments d'une défense commune, disons d'une action commune.

L'Union de l'Europe occidentale - l'U.E.O. - sera le pilier de cette défense commune. Il convient donc de la renforcer, de l'ouvrir aux Etats de la Communauté qui n'en sont pas encore membres, de la rattacher de façon organique à l'Union des Douze, sous l'autorité du Conseil européen. Dans ce nouveau cadre, s'il avait existé, l'Europe aurait pu, en Yougoslavie, mobiliser plus rapidement et mieux qu'elle ne l'a fait des observateurs sur le terrain, des contrôleurs pour garantir les cessez-le-feu, des opérations humanitaires plus efficaces et peut-être une vraie force d'interposition, toutes choses qui manquent cruellement sur le théâtre ensanglanté de la Yougoslavie.

M. Xavier Deniau. C'est surtout l'ambition qui manque !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Au-delà, c'est à la constitution d'une véritable force militaire européenne, organisée et permanente qu'il nous faut réfléchir. Le Président de la République et le Chancelier allemand ont, une fois encore, le 14 octobre dernier, montré la voie, en proposant la création d'un corps d'armée commun, embryon d'une défense européenne future. L'accueil fait par nos partenaires, notamment par l'Espagne et la Belgique, à cette proposition, montre qu'elle répond à un besoin profondément ressenti.

Mesdames, messieurs les députés, je voudrais vous faire comprendre que le choix européen du Gouvernement de la France n'est pas un choix de circonstance. C'est un choix délibéré - le Gouvernement prend ses responsabilités - et qui s'inscrit dans la longue histoire de notre peuple. Je sais que beaucoup d'entre vous - puis-je dire la plupart ? - le partagent, l'approuvent aujourd'hui.

Le parti que nous avons pris pour Maastricht est celui d'une mutation fondamentale vers une entité supranationale fédérale.

M. Pierre Mazeaud. Et voilà ! C'est la supranationalité !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Il n'y a plus désormais de sujets tabous dont l'Europe serait délibérément écartée : la monnaie, la citoyenneté, la politique étrangère, la défense s'ouvrent à la responsabilité partagée des Etats à côté des politiques communes qui fondent le concept de marché commun.

Nous avons de ce fait surmonté le difficile débat institutionnel qui a trop souvent servi de prétexte à l'immobilisme. Fallait-il réveiller les vieilles querelles entre les partisans du « tout communautaire » et ceux qui préfèrent « l'intergouvernemental » ? Je crois très sincèrement que nous avons réussi

à dépasser ce débat trop manichéen et finalement réducteur. L'enjeu est ailleurs. La vision unitaire de l'Europe est bien là, et c'est cela qui compte.

Dans le traité, la révision institutionnelle est bien là aussi. Elle est le support d'un indispensable rééquilibrage et d'une nécessaire démocratisation. Le temps fera le reste.

C'est dans cet esprit que nous instaurons, dans un nombre limité de matières communautaires, les éléments d'une « co-décision » entre le conseil et le Parlement sur la législation européenne.

M. Xavier Deniau. Ce sont vraiment des « machins » !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Nous conférons aussi au Parlement le pouvoir d'exprimer un « avis conforme » sur les accords internationaux importants conclus par la Communauté.

Nous renforçons le rôle du Parlement dans la désignation de la Commission et son pouvoir de contrôle sur celle-ci.

Nous généralisons, enfin, le vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil, dans tous les domaines communautaires où il ne s'applique pas encore aujourd'hui.

La France a souscrit de propos délibéré à tous ces objectifs, mais elle en ajoute un autre : elle veut que soit instaurée une coopération organisée entre les Parlements nationaux, trop tenus à l'écart des délibérations européennes, et le Parlement européen... (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Pierre Mazeaud. Nous sommes tout à fait d'accord...

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... par le biais d'assises régulières qui exprimeraient leur position sur les grandes orientations de l'Union et sur ses décisions essentielles, par exemple dans le domaine de la politique étrangère et de la sécurité.

M. Pierre Mazeaud. Tout à fait !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Vous savez l'importance que j'attache personnellement à cette idée. Elle peut aboutir et j'espère qu'elle trouvera son expression dans le traité. La pratique, là aussi, fera le reste.

La France a par ailleurs fait sien le beau projet d'une citoyenneté européenne proposé par nos amis espagnols, avec la liberté complète d'aller, de venir et de s'installer, le droit de vote dans le pays de résidence aux élections locales et aux élections pour le Parlement européen, quel que soit l'Etat membre dont on est originaire...

M. Xavier Deniau. Il faudra changer la Constitution !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je n'ai jamais dit le contraire !

M. Xavier Deniau. Il le faut, si vous accordez le droit de vote aux étrangers !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Nous en reparlerons.

La citoyenneté européenne impliquerait aussi une protection consulaire et diplomatique commune dans tous les pays tiers.

M. Franck Borotra. Essayez donc !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Cette charte des droits du citoyen d'Europe fera partie du nouveau traité.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Nous voulons offrir aux peuples d'Europe une référence, un modèle peut-être, celui de douze peuples qui, à force de volonté, de patience et d'obstination, ont su bâtir entre eux ce que tant de peuples aujourd'hui leur envient : un avenir fondé sur la démocratie, la prospérité et la paix.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Quand je dis : « ce que tant de peuples leur envient », j'en ai eu la démonstration ces jours derniers en Extrême-Orient, où l'on regardait d'un œil intéressé la construction de l'Europe.

M. Jean-Marie Daillet. Bien sûr !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. La démocratie, la prospérité, la paix : c'est à cela qu'aspirent les peuples d'Europe centrale et orientale, si longtemps opprimés. Ils nous regardent. Ils espèrent pouvoir être des nôtres un jour, bientôt.

Nous n'avons pas le droit de décevoir l'attente des Européens, de tous les Européens, ceux de l'Ouest comme ceux de l'Est, qui, au fond, caressent la même idée, celle qui les a fait se retrouver.

Si nous devons par malheur échouer à Maastricht, ce serait, comme l'a dit le Président de la République, un drame historique, la fin d'une grande espérance.

M. Franck Borotra. Ce serait un drame pour lui, pas pour la France !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Ce serait en tout cas le début du déclin de la Communauté européenne - peut-être d'aucuns le souhaitent-ils - et le retour aux compétitions nationales en Europe.

Qui d'entre nous pourrait supporter cela ? Pas moi en tout cas.

Les pays changent, les relations entre Etats aussi. Partout l'échange, la circulation, l'information, la coopération débordent les frontières.

Dans ce monde nouveau, comment rester soi-même ?

Je veux vous apporter ma réponse, qui est la conviction de toute une vie : la France n'accomplira pleinement son destin d'exception que dans une Union européenne à vocation fédérale, elle-même épine dorsale d'une confédération pan-européenne encore à bâtir.

M. Franck Borotra. C'est une conception vieillotte ! Elle date de trente ans ! La roue de l'histoire a tourné !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je sais bien, en disant cela, où gît la difficulté de l'entreprise. Il me suffit d'écouter les objections des uns et des autres, et pas seulement sur ces bancs. Ces objections me paraissent assez bien résumées dans des déclarations dont j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt, je veux parler de celle de M. Séguin, qui s'est exprimé dans un journal du matin, de celle de M. François-Poncet et de celle de M. Giscard d'Estaing.

Entre ceux qui dénoncent le « trop d'Europe », ceux qui réclament « plus d'Europe »...

M. Franck Borotra. Une autre Europe !

M. Xavier Deniau. Une autre Europe ! Pas celle de la Commission de Bruxelles !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... et ceux qui ne semblent vouloir ni l'un ni l'autre, ou veulent les deux à la fois, j'avoue avoir du mal à repérer les fils conducteurs et à m'y retrouver moi-même.

M. Jacques Baumel. Il faut plus de France !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je ne suis pas, en effet, un adepte du « grand écart », ni M. Séguin non plus.

M. Alain Lamassoure. Et Chevènement ?

M. Pierre Mazeaud. Il n'est pas là !

M. Franck Borotra. Vous avez la vue trop courte, monsieur le ministre !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Tout cela me conforte en définitive dans l'idée que la ligne choisie par le Gouvernement est bien la bonne.

M. Franck Borotra. C'est une ligne brisée !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Mais je voudrais rassurer pleinement M. Séguin : dans cette entreprise, la France ne sera dépossédée ni de son droit de faire la guerre ou la paix - je dirais presque hélas ! - ni de son droit de veto à l'O.N.U., ni de sa place de membre permanent du Conseil de sécurité, ni de son armement nucléaire.

M. Xavier Deniau. Il faudra le faire savoir à M. de Michelis ! Il a dit le contraire à la commission des affaires étrangères !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. J'espère enfin avoir pu rendre plus clair et plus lisible pour M. Giscard d'Estaing - comme il le souhaitait - notre choix européen.

Quant à M. François-Poncet, s'il veut, comme il le dit, plus d'Europe, il sait à qui il doit s'adresser.

Oui, la France a fait le choix de l'Europe. C'est le seul qui existe entre le splendide et inutile isolement. Elle redonne ainsi aux générations montantes un espoir, et confiance dans l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. André Bellon, premier orateur inscrit.

M. André Bellon. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, mes chers collègues, il est particulièrement positif, pour un débat concernant l'Europe, de constater sur nos bancs une présence inhabituelle. C'est la première fois que nous sommes aussi nombreux pour parler de ce sujet, qui concerne pourtant notre pays et ses citoyens depuis des années. Nous étions quatre ou cinq lors d'autres débats alors que nous aurions souhaité être aussi nombreux qu'aujourd'hui : dans ce cas, peut-être aurions-nous fait avancer les choses...

Il est vrai, monsieur le ministre d'Etat, que le sommet de Maastricht est un moment important du débat politique dans notre pays, à un double titre : le sommet lui-même est important, de par ses enjeux et de par les débats auxquels il va donner lieu, mais le contexte international ne l'est pas moins.

Si nous avons commencé puis continué la construction de l'Europe, notamment avec l'Acte unique, dans un contexte international particulièrement marqué par le conflit Est-Ouest, nous entrons maintenant dans une phase importante où l'environnement international n'a plus rien à voir et où, d'une certaine façon, les débats ne sont plus les mêmes.

Après l'effondrement du communisme, ce qui a frappé un certain nombre d'observateurs - et je ne crois pas qu'on puisse nier le phénomène car il s'agit d'un phénomène majeur de la période -, c'est le renouveau des nations, le renouveau des identités nationales. Ce phénomène existe, il faut le prendre en compte. Par conséquent, parlons-en.

Le renouveau des nations, de leur culture, de leur identité ne conduit pas obligatoirement au nationalisme et, à partir du moment où on le reconnaît, il est évident que la question de la construction européenne peut s'apprécier, suivant la manière dont on analyse les faits, de façons très différentes.

Si je devais m'en tenir à une formule, je dirais que le choix, dans le contexte international auquel nous avons à faire face, est entre le renouveau du nationalisme et l'union des nationalités, et ce n'est pas, tant s'en faut, la même chose ! En fait, c'est même le contraire !

De ce point de vue, la prise en compte des identités nationales s'inscrit dans la construction européenne, qui est elle-même capable de prendre en compte l'ensemble des identités nationales. Encore faut-il que nous posions le problème en ces termes. Mais j'ai cru comprendre, à travers certaines de vos remarques, que tel était votre souci.

Bien entendu, ce ne sera pas le seul débat que nous aurons à Maastricht. Mais c'en sera un, et donc traitons-le, parlons-en ensemble, et par rapport à notre opinion publique. Trop souvent, nous avons débattu de ces questions sans qu'il y ait de résonance dans notre peuple, sans qu'un lien soit établi entre la transformation profonde qui se manifestait dans l'Europe et ce que ressentent nos concitoyens. C'est là un vrai problème. Si nous ne savons pas le traiter, nous risquons demain de nous trouver au mieux en porte à faux, au pire dans une situation de rejet.

(A ce moment, M. Pascal Clément remplace M. Laurent Fabius au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT,
vice-président

M. André Bellon. La popularisation, l'explication doivent être au cœur même des préoccupations de chacun d'entre nous, quelles que soient nos convictions.

Notre peuple s'interroge effectivement beaucoup.

Il se pose notamment des questions que vous avez évoquées tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat, après d'autres dans des articles ou des interventions : l'Europe, qu'est-ce ? Qui la dirige ? Est-ce une espèce de technocratie impersonnelle ? Est-ce un organe, la Commission, formé de

techniciens, au demeurant très compétents, mais dont personne ne connaît ni les noms ni le rôle, du moins dans l'opinion publique ?

La France, je veux dire la France dans toutes ses composantes, a raison d'insister sur deux points. D'ailleurs, je n'ai pas entendu la moindre divergence à cet égard.

Premièrement, il importe de bien faire connaître les décisions et leurs motivations. Il convient donc de mettre un frein à la technocratie ambiante - pardonnez-moi d'utiliser cette expression tout à fait d'actualité - dans le fonctionnement des institutions européennes.

Deuxièmement, la France a raison d'insister sur le rôle du Conseil européen. En effet, ce dernier étant une instance où chacun des États est représenté, la légitimité de chacun des peuples peut s'exprimer. Il faudrait que, dans la discussion qui va suivre, nous insistions sur le rôle respectif des différentes institutions européennes, en particulier sur celui du Conseil, car il est le lieu où, certes, les souverainetés peuvent être mises en cause, mais il est surtout celui où les légitimités sont mises en commun, si je puis dire, ce qui me semble fondamental.

Quant au fonctionnement des institutions européennes, permet-il la transparence des décisions ?

Au-delà de l'explication nécessaire vis-à-vis de l'opinion publique dont j'ai parlé, j'insisterai - et, sans être particulièrement prophète, je puis affirmer que tous ceux qui s'exprimeront après feront de même - sur la nécessaire association des parlements nationaux.

Il n'est pas possible que nous ayons, d'un côté, une institution qui se préoccupe de l'ensemble de l'Europe et, de l'autre, des parlements nationaux qui se préoccupent des champs particuliers que sont les nations, sans que soient organisés entre eux, d'une manière institutionnelle, des contacts permanents selon des ordres du jour précis. Ce qui a été commencé à Rome n'était que prémices. Il faut aller plus loin. Chaque parlement national doit pouvoir s'exprimer, participer, occuper pleinement sa place, et toute sa place, en toute légitimité, peut-être dans le cadre d'un débat sur la transparence engagé sur chaque territoire national. Mais c'est une autre question.

Autre question qui préoccupe le peuple français, et ce n'est pas la moindre : dans le cadre de l'Europe, prend-on réellement en compte les intérêts de notre population dans toutes ses composantes, eu égard à toutes ses divergences et à toutes ses particularités ?

A cet égard, j'ai relevé l'importance accordée à un terme que je trouve particulièrement barbare : « subsidiarité ». Il ne faudrait pas se retrancher derrière les mots ! Il ne faudrait pas considérer que tout est établi dès lors que le mot « subsidiarité » est prononcé ! En effet, la subsidiarité, ce peut être le plus petit comme ce peut être le plus grand. Il vaudrait donc la peine que nous puissions un peu préciser le champ d'application de cette notion. Je ne pense d'ailleurs pas - pardonnez-moi cette boutade - que quiconque ici suppose que celle-ci se limite à la question de savoir si l'on aura ou non le droit de chasser la tourterelle ! *(Sourires.)*

M. Jacques Chaban-Delmas. Excellent !

M. André Bellon. Le débat est quand même plus profond et il renvoie à des éléments fondamentaux de notre société. Je prendrai quelques exemples.

Qu'en est-il du « social » ? Les socialistes, et cela n'étonnera personne, sont particulièrement intéressés par le sujet. En tout cas, il ne s'agit pas seulement, bien que cela ait souvent été évoqué en ces termes, de santé et de sécurité : il s'agit aussi, cela va de soi, des droits fondamentaux de tous ceux qui travaillent.

Ainsi, qu'en est-il des droits des femmes, en particulier pour ce qui concerne les problèmes de grossesse et de maternité ?

M. Jean Tardito. Et le travail de nuit ?

M. André Bellon. Qu'en est-il des garanties en matière de travail temporaire et intérimaire ?

Qu'en est-il des comités d'entreprise ?

M. André Lajoie. Ce sera le nivellement par le bas !

M. André Bellon. Nous parlons du remplacement de la règle de l'unanimité par la règle de la majorité. Eh bien, selon nous, il est un domaine pour lequel la règle de la majorité est indispensable : la question sociale.

Je pourrais insister aussi sur la question de l'emploi car elle est un élément de la question sociale et elle est au surplus liée à la question de l'industrie.

Je n'aurai garde d'oublier, autre point fondamental, la question culturelle, qui, dans l'intérêt de notre population doit être prise en compte.

En effet, je ne pense pas que la question culturelle soit annexe. Je ne crois pas que la place de notre culture et de notre langue, le rôle de la francophonie, leur importance dans les mass-médias, la question des quotas soient accessoires. Nous aurons l'occasion d'en reparler, mais je pense qu'il est essentiel que, là aussi, des réponses très précises soient apportées : l'Europe doit être non seulement le moyen de mettre en commun, de faire vivre en confrontation des cultures, mais elle doit aussi être celui de préserver, de faire vivre et de faire se développer notre propre culture.

J'en viens à l'agriculture.

Il va de soi que nos agriculteurs sont assez légitimement préoccupés par la manière dont évolueront agriculture nationale française et notre aménagement du territoire, en particulier dans les zones rurales.

L'industrie, quant à elle, fait figure de bouteille à l'encre. Tout le monde en parle mais, au stade de l'application, les choses ne sont pas toujours très claires. Il est fâcheux que les grandes réalisations de l'Europe, telles que la fusée Ariane ou l'avion Airbus, ne soient pas communautaires.

Où en est-on du projet Hermès ? Une certaine appréciation pourrait être portée. Par ailleurs, je ne crois pas que les affaires récentes - De Havilland ou Renault en particulier - fournissent une bonne publicité pour le fonctionnement de l'Europe. On ne peut que penser que le fonctionnement même de l'institution et les principes qui la guident appelleraient un examen approfondi et parfois même une remise en cause.

Puisqu'on parle d'identité, je dirai, à titre plus personnel, que des valeurs auxquelles nous sommes attachés et dont certains de nos monuments portent le témoignage pourraient, sans qu'on les impose à qui que ce soit, servir de référence : le service public, le rôle de l'Etat, une certaine conception de l'aménagement du territoire, la laïcité en tant que moyen d'intégration et de dialogue.

La construction européenne est-elle à même de faire face aux défis du monde ?

Nous sommes engagés, alors que va s'ouvrir le sommet de Maastricht, dans les négociations du G.A.T.T. L'Europe, alors que va s'engager la négociation fondamentale, ne serait pas crédible si, dans le même temps, elle ne montrait pas sa capacité d'affronter la pression américaine. L'enjeu politique international est fondamental. Il faut que nous sachions faire face à des problèmes qui nous concernent particulièrement : l'agriculture et l'industrie, comme je l'ai dit.

Nous devons insister pour qu'il y ait une cohérence dans la force que représente cette construction européenne et dans la manière dont elle fait face aux défis auxquels elle est immédiatement confrontée.

Autre défi : l'adhésion des pays de l'Est ou, plus exactement, nos nouveaux rapports avec eux. Je considère que, dès lors qu'un certain nombre d'éléments nationaux nouveaux émergent, nous avons, que nous le voulions ou non, à les intégrer, d'une manière ou d'une autre. La confédération est une formule qui permettra, dans une première étape, de les associer. Mais qu'advient-il par la suite ? Il faudra procéder à un examen pays par pays, bien entendu.

Pour l'heure, et c'est fondamental, face au drame que vit un pays situé entre deux Etats membres de la Communauté, l'Italie et la Grèce, lequel, de toute évidence, fait partie, par son histoire et sa culture, de l'Europe et que l'on appelle, du moins pour l'instant encore, la Yougoslavie, l'Europe ne peut pas, au risque de perdre sa crédibilité, ne pas être acteur. Elle ne peut pas, alors qu'elle a agi sur un champ aussi éloigné que celui du Koweït, ne pas agir sur un champ aussi proche que celui de la Yougoslavie. Nous sommes concernés. Si nous démissionnions, une partie de notre crédibilité serait largement entamée. Les acteurs existent, et il faudra, d'une manière ou d'une autre, les reconnaître.

Je citerai pour mémoire l'espace méditerranéen, dada que je partage avec Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères.

Je suis certain qu'il en parlera lui-même.

Aussi n'insisterai-je pas, me contentant de dire qu'il s'agit là d'un des éléments de notre identité et de notre construction.

Je terminerai par l'U.R.S.S.

L'U.R.S.S. - la Russie en tout cas - fait partie de l'Europe. Dans les négociations engagées pour l'organisation internationale, notamment celle des échanges, il s'agit de ne pas laisser tout le champ aux Etats-Unis ni à telle ou telle composante de l'Europe. L'Europe dans son ensemble et nous en particulier devons y occuper notre place.

Résumons, symbolisons ce débat : il faudra que nous relevions ensemble, au niveau européen, un certain nombre de défis. Tout le monde sur ces bancs connaît ce proverbe camerounais : « Ce n'est pas parce qu'un chien a quatre pattes qu'il peut aller de plusieurs côtés à la fois. » (Sourires.) Cheminons donc ensemble, mais en gardant nos différences car celles-ci sont autant d'atouts.

Préservez aussi nos identités ! Je suis pour ma part convaincu que c'est non pas la disparition, mais l'addition des identités qui fera la force de l'Europe, et l'identité française comptera pour beaucoup ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Alain Juppé.

M. Alain Juppé. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, mes chers collègues, il faut, nous dit-on, « réussir » Maastricht. Sommes-nous assez attentifs à ce qu'une telle affirmation peut avoir aujourd'hui d'incongru, et même de provoquant ? (« Très bien ! » sur les bancs du groupe d'« Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française. »)

Nous avons tous vu à la télévision les images de Vukovar martyrisée. Nous avons tous lu le récit des horreurs perpétrées en Croatie et, dans notre mémoire, a resurgi le souvenir d'une barbarie qui fut la honte de notre continent tout entier. Nous avons, j'en suis sûr, tous rencontré des Yougoslaves, serbes ou croates, qui nous ont demandé : mais que fait donc l'Europe ? (« Rien ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

Que faisait l'Europe lorsque l'Irak envahissait le Koweït ? Vous avez essayé, monsieur le ministre d'Etat, mais c'était une gageure, de nous expliquer que son action avait été efficace. Que faisait l'Europe quand, à Madrid, est venu le temps de s'asseoir à la table de la paix ? Que fait aujourd'hui l'Europe pour éviter qu'en son cœur ne se crée une zone de désordre, de misère et de guerre, où tout redevient possible, même le pire ?

Les plus optimistes me répondront que, si l'Europe est impuissante, c'est que Maastricht n'a pas eu lieu ! Ils ajouteront : faisons l'union politique et l'Europe pourra alors jouer tout son rôle !

J'aimerais, monsieur le ministre d'Etat, que l'optimisme qui se peint sur votre visage soit fondé. Mais je ne suis pas sûr - et c'est ce qui nous sépare - qu'à Maastricht la Communauté ait vraiment rendez-vous avec son avenir, et je vais expliquer brièvement pourquoi.

Depuis l'effondrement du mur de Berlin, il y a deux ans, c'est l'Europe dans son ensemble qui a rendez-vous avec l'histoire. On ne peut donc désormais envisager les perspectives de l'unification communautaire sans considérer d'abord l'immense révolution que notre continent est en train de vivre.

Au demeurant, telle était bien là au départ l'ambition des deux conférences intergouvernementales lancées à Rome en décembre 1990 : il s'agissait, pour reprendre l'expression du président de la commission, d'accélérer l'Europe des Douze afin de relever les défis nés de l'effondrement du communisme et de la libération de l'Europe de l'Est.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Pour aller à l'essentiel, je dirai que, au fil des négociations, la logique d'intégration fédérale - je reprends vos termes - à douze, et à douze seulement, a largement emporté sur la prise en compte pourtant indispensable des réalités nouvelles de notre continent. (« Très bien ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

Or, la vraie question que nous devrions tous nous poser aujourd'hui est la suivante : face à l'immensité des changements qui viennent de se produire en Europe, est-il raison-

nable de maintenir comme seul objectif l'approfondissement de la Communauté à douze dans la logique de ce que fut la construction européenne des années 60 et 70 ?

M. Robert Galley. Très bien !

M. Alain Juppé. La semaine dernière, le ministre allemand des affaires étrangères, M. Genscher, rappelait, devant notre commission des affaires étrangères, que nous avions choisi, dès le commencement, de nommer la Communauté : Communauté européenne, et non pas Communauté européenne occidentale. Nous avons, en effet, pour ambition de réunir l'ensemble de notre continent, des rives de l'Atlantique à celles du Bug, du Portugal à la Pologne. Faut-il rappeler les déclarations prophétiques du général de Gaulle ?

Peu à peu, la vision s'est troublée, l'ambition s'est relâchée, les habitudes se sont installées, et nous avons fini par perdre de vue que l'instrument conçu à six, puis à douze, n'était pas une fin en soi et qu'il n'est plus adapté aujourd'hui à l'Europe multiple qui émerge sous nos yeux. Si, à Maastricht, la Communauté voulait vraiment renouer avec sa vocation originelle, elle devrait, selon nous, se fixer trois priorités.

D'abord, consolider la construction communautaire, nous en sommes bien d'accord, mais non point pour elle-même, pour en faire une force de stabilisation de l'Europe centrale et orientale. La logique de l'approfondissement ne peut plus être notre seule raison d'agir. La Communauté doit également et simultanément s'ouvrir aux autres peuples d'Europe. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Même si cela est difficile et coûteux, nous devons à la fois l'approfondir et l'élargir et, de grâce, ne nous laissons pas enfermer dans de faux dilemmes.

Au cours de son histoire déjà longue, notamment après le double élargissement à la Grande-Bretagne et aux pays du Nord, puis à l'Europe du Sud, la Communauté a montré qu'elle savait mener de front les deux entreprises. Opposer approfondissement et élargissement, comme on se plaît, parfois, à le faire, est l'exemple même du débat stérile.

Ensuite, comprendre que la paix et la prospérité de nos nations dépendent de la réussite du difficile processus de démocratisation et de développement de l'Europe de l'Est. Prenons garde que la mécanique communautaire ne se dévoie et qu'elle ne finisse par reconstruire, à la place du mur qui s'est effondré, un nouveau mur de l'argent qui séparerait le club des riches et une Europe prolétaire en proie aux révolutions, aux guerres ethniques et nationalistes ainsi qu'au sous-développement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

La tentative, au demeurant ratée, du Président de la République d'amener les nouvelles démocraties de l'Est sur la voie de garage de la confédération plutôt que de les admettre pleinement dans la famille communautaire constitue l'exemple même de l'erreur politique. Sous peine de nous transformer en forteresse assiégée, il faut nous préparer au partage.

Enfin, troisième priorité, redéfinir un système de sécurité collective à l'échelle du continent tout entier. La Communauté s'est construite au sein d'une alliance euro-américaine dirigée par les Etats-Unis qui ancrerait solidement à l'Ouest ce que l'on appelait, à l'époque, l'Allemagne fédérale. Cette alliance sera, demain, tout aussi nécessaire, face aux risques de déstabilisation de l'ex-U.R.S.S. ainsi qu'aux nouvelles menaces qui se profilent à la périphérie de notre continent.

Il est, de ce point de vue, essentiel que l'Allemagne unie continue à en faire partie intégrante. Mais l'O.T.A.N., qui ne comptera bientôt plus que 50 000 soldats américains en Europe, ne sera plus demain la même alliance qu'hier. Les Européens et donc la France devront jouer un rôle accru. Il faudra développer en son sein une véritable entité européenne de défense qui permette à nos pays d'assumer pleinement leurs responsabilités et leur destin.

M. Jacques Chaban-Delmas. Très bien !

M. Alain Juppé. Un pas important a été franchi, le mois dernier, entre la France et l'Allemagne avec l'idée de créer un corps d'armée franco-allemand. Plus que jamais, en effet, la coopération étroite entre nos deux pays s'impose comme la condition naturelle de la stabilité de notre continent et comme le pilier de l'architecture future de l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Mais il faut être plus ambitieux encore. L'Europe a besoin, et cela découlera inévitablement de la récente initiative franco-allemande, si elle est réellement mise en œuvre, d'une véritable structure de défense européenne.

Cette institution ne peut être que l'Union de l'Europe occidentale, que le Gouvernement de M. Jacques Chirac - qui n'était pas suivi par tous, à l'époque - avait fortement contribué à relancer entre 1986 et 1988, malgré quelques réticences au plus haut sommet de l'Etat. Dotée de moyens véritables et fonctionnant en étroite association avec l'O.T.A.N., l'Union de l'Europe occidentale a vocation à devenir le noyau de sécurité commun à l'ensemble des Etats européens en même temps que le canal par lequel les Européens feront entendre leur voix et assureront leurs intérêts stratégiques en Europe même et hors d'Europe.

L'U.E.O., comme la Communauté, devrait être résolument ouverte aux Etats d'Europe de l'Est. Avec l'effondrement du communisme en Union soviétique et la désintégration du pacte de Varsovie, la notion de neutralité et singulièrement de neutralité du Centre-Europe, n'a plus de sens et pourrait, au contraire, aggraver l'instabilité des pays de cette zone. Sachons bâtir avec eux la sécurité commune de demain.

Sachons enfin utiliser le cadre de l'U.E.O. pour lancer à l'échelon européen la grande initiative de défense européenne dont nous avons besoin afin de protéger notre continent contre d'éventuelles frappes de missiles balistiques armés d'ogives nucléaires, chimiques ou bactériologiques. On sait combien sont grands aujourd'hui les risques de prolifération. Un tel système de défense implique des moyens de repérage et d'interception au sol et dans l'espace hors de portée de chacun de nos pays pris individuellement. La dimension européenne est, en ce domaine, plus indispensable qu'en tout autre.

Mener de front approfondissement et élargissement, partager notre prospérité avec les nouvelles démocraties, bâtir un nouveau système de sécurité collective pour toute l'Europe, voilà, mes chers collègues, l'ambition qu'aurait dû se fixer le sommet de Maastricht, s'il avait voulu faire souffler le grand vent de l'histoire sur le continent européen.

M. Franck Borotra. Il va le balayer !...

M. Alain Juppé. Il aurait pu proclamer sa volonté d'aboutir d'ici à 2000-2010 à la constitution d'une grande zone de prospérité et d'union entre tous les peuples d'Europe. C'était l'Europe dont rêvait, il y a trente ans, le général de Gaulle et que la guerre froide a si longtemps rendue impossible. C'est aujourd'hui la vision du Rassemblement pour la République, rappelée maintes fois, par M. Chirac depuis la chute du mur de Berlin, une Europe de 500 millions d'habitants, libre, prospère et en paix.

Il faut bien, hélas, en revenir à Maastricht et à ce que nous en savons ! Le grand vent de l'histoire ne s'étant pas levé, nous devons prêter l'oreille à la petite brise des compromis communautaires.

S'agissant de la monnaie, le prochain sommet ne fera que repousser les échéances aux décisions que le Conseil européen serait appelé à prendre fin 1996, début 1997. Ce calendrier coïncide pour nos partenaires allemands, et ce n'est peut-être pas un hasard, avec la fin de la reconstruction des nouveaux Länder.

Le simple bon sens et le respect de la démocratie exigent que, le moment venu, le Parlement et, pourquoi pas ? le peuple français puissent se prononcer sur l'opportunité de passer à cette troisième phase. Prenez garde, monsieur le ministre d'Etat, sur ce sujet, comme sur celui de la citoyenneté que vous avez évoquée tout à l'heure, de ne pas prendre des engagements qui heurteraient les convictions profondes des Français.

M. Eric Raoult. Bien !

M. Alain Juppé. L'étendue des transferts de souveraineté envisagés, l'extrême fluidité des événements en Europe rendent, selon nous, une telle consultation indispensable, car il y va de l'avenir de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

D'ici là, sachons aménager et renforcer l'espace économique commun. Menons à bien le grand marché. Rendons plus performantes nos politiques économiques. Harmonisons

nos politiques industrielles. Beaucoup reste à faire dans tous ces domaines pour rendre progressivement possible le passage à l'union monétaire.

Quant à la politique étrangère et de défense, la priorité absolue, je l'ai dit, devrait être la mise en place d'un nouveau système de sécurité collective en liaison avec l'Alliance atlantique. Il est évident que ce système, qui ne peut être fondé que sur la coopération des gouvernements, aura, néanmoins, des liens avec la Communauté, et notamment avec le Conseil.

Il ne devrait pas cependant, selon nous, en être une émanation directe et encore moins être soumis à des décisions prises à la majorité qualifiée. Qui peut, d'ailleurs, raisonnablement imaginer qu'une seule nation européenne puisse, un jour, se laisser imposer par une majorité de pays - soient-ils ses partenaires - des mesures de politique étrangère ou des actions militaires dont elle ne voudrait pas ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Ce sont là des domaines qui engagent la survie même de la nation, et la survie ne se délègue pas à des tiers. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

S'agissant, enfin, des institutions, on connaît notre philosophie. Nous avons toujours milité pour l'union des États de l'Europe. Et pour nous, dans cette expression, chaque mot compte ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française*) - pourquoi le cacher ? Nous avons parfois l'impression que certains de nos partenaires, je pense notamment à l'Allemagne, ne partagent pas, ou plus tout à fait, cette conception.

M. François Loncle. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. Alain Juppé. Eh bien ! nous devons être avec eux francs et clairs : Nous ne voulons pas d'une Europe des Länder, mais d'une Europe des nations (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française*), chacune avec son peuple, son histoire et sa culture, vivant en harmonie avec les nations sœurs du continent européen. Nous voulons une Europe qui respecte ce que nous appelons « l'exception française »...

M. Franck Borotra et M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Alain Juppé. ... c'est-à-dire à la fois notre identité nationale et notre vocation à l'universel.

M. François Loncle. C'est-à-dire pas d'Europe du tout !

M. Alain Juppé. Vous persévérez dans l'erreur, mon cher collègue !

M. Jean-Louis Debré et M. Franck Borotra. C'est son habitude !

M. Alain Juppé. Notre attachement à l'idée de nation ne nous inspire nulle méfiance envers les autres. Nous faisons confiance à nos partenaires, nous faisons confiance à l'Allemagne. Notre arrière-pensée n'est pas de dissoudre les structures étatiques dans une construction fédérale qui nous garantirait contre la résurgence des vieux démons. Car, de deux choses l'une : ou bien l'on pense que les peuples d'Europe peuvent à tout moment basculer dans les affrontements qui les ont jadis laissés exangues, et alors aucune fédération ne nous protégera du pire, ou bien on croit que les Européens ont retenu les leçons de leur double suicide de 1914 et de 1940, et l'union des États de l'Europe saura organiser, consolider, amplifier leur coopération et leur amitié.

M. Franck Borotra. Très bien !

M. Alain Juppé. L'union des États de l'Europe a naturellement vocation, selon nous, à exercer en commun des éléments de souveraineté, à condition que les délégations soient justifiées, c'est-à-dire qu'elle touche à des matières où la compétence communautaire produit des effets meilleurs que la compétence nationale, qu'elles soient voulues, c'est-à-dire qu'elles émanent de la volonté des États, et qu'elles soient autorisées, c'est-à-dire qu'elles soient contrôlées et sanctionnées par chaque parlement national.

M. Franck Borotra. Très bien ! Et par le peuple !

M. Alain Juppé. Dans cet esprit, nous vous demandons à nouveau, monsieur le ministre d'État, de faire en sorte que notre proposition de loi obligeant le Gouvernement à saisir le

Parlement avant de s'engager à Bruxelles soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française*) puisque, aussi bien, Mme le ministre délégué aux affaires européennes nous a dit ici même qu'elle en approuvait le principe. Aux actes !

M. Pierre Mazeaud. Exactement !

M. Alain Juppé. C'est dans ce cadre et à ces conditions que nous sommes favorables au renforcement du rôle du Conseil et du Parlement européen de Strasbourg au sein duquel doit être maintenu le principe de l'égalité de représentation, inscrit dans le traité de Rome ; des quatre grandes nations : la France, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Allemagne.

Que cette dernière, aujourd'hui unifiée, veuille augmenter le nombre de ces députés européens pour représenter les citoyens de ces nouveaux Länder, voilà qui est tout à fait légitime. Mais que cela aboutisse à briser l'égalité politique des quatre pour y substituer une logique de proportionnelle démographique qui, à dessein, n'avait pas été retenue dans le traité de Rome, voilà qui changerait l'esprit même de la Communauté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Toute augmentation éventuelle de la représentation allemande doit donc être accompagnée d'une augmentation équivalente du nombre de députés français, britanniques et italiens. (« Très bien ! » sur les mêmes bancs.)

Deux réflexions encore, pour conclure. Accordons moins d'importance aux constructions institutionnelles, qui font le délice des experts, qu'aux actions réellement conduites en commun. Assurer notre sécurité collective, sauvegarder notre environnement, partager notre prospérité avec les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale, aider le Sud à émerger du sous-développement, voilà les débats qui grandiront vraiment l'Europe, plutôt que la discussion sur la majorité qualifiée ou l'unanimité.

Encore faut-il, et c'est ma deuxième réflexion, que la France puisse prendre toute sa part à l'entreprise. Comment voulez-vous, monsieur le ministre d'État, que nous vous fassions confiance pour défendre les intérêts de la France à Maastricht, quand on voit ce qu'au bout de dix ans vous avez fait de l'économie et de la société française ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Alain Griotteray. Très bien !

M. Alain Juppé. Seule une France forte peut prendre le risque d'une Europe ambitieuse. Et si Maastricht permet finalement à l'Europe de progresser, il n'en sera que plus urgent de redresser la France et, pour la redresser, de changer sa politique. C'est cela aussi, et peut-être surtout, qui est en cause dans le débat d'aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Bosson.

M. Bernard Bosson. Monsieur le président, monsieur le ministre d'État, madame le ministre délégué, ce débat sur la politique européenne était nécessaire. Il était indispensable qu'il ait lieu maintenant, après le conclave des 12 et 13 novembre dernier qui a mis au point le projet de traité, et douze jours avant le conseil européen qui va s'en saisir.

Alors qu'en toute matière le Gouvernement méprise largement le Parlement, je me dois de reconnaître que vous avez, vous, fait de réels efforts pour qu'existe une véritable information et que s'établisse un dialogue avec nos commissions, avec notre délégation pour les Communautés, ou avec l'Assemblée en séance publique.

M. François Loncle. Très bien !

M. Bernard Bosson. Je tiens donc, même si cela devait être la règle générale en tout domaine, à saluer le fait que notre débat ait lieu à un moment où nous pouvons nous exprimer à temps.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Sans vote !

M. Alain Griotteray et M. Alain Madelin. Sans texte !

M. François Loncle. Heureusement pour le R.P.R. qu'il n'y a pas de vote !

M. Bernard Bosson. Mais, au-delà de la procédure, il y a le fond, et j'ai d'abord le devoir, au nom de mon groupe, d'exprimer un certain nombre de regrets et de critiques sur la politique européenne de la France.

M. Pierre Mazeaud. Ah !

M. Bernard Bosson. Nous regrettons certains discours gouvernementaux. Je pense aux excès de langage de Mme le Premier ministre.

M. Edouard Landrain. Hélas !

M. Bernard Bosson. Je pense à cette contradiction entre les critiques gouvernementales contre une Europe tentaculaire et une Commission trop technocratique, et les positions gouvernementales dans le cadre de la préparation du nouveau traité qui ne cherche ni à limiter les domaines de compétences de la Communauté à l'essentiel ni à permettre l'évolution des institutions vers un exécutif politiquement et démocratiquement plus responsable.

M. Adrien Zellar. Très bien !

M. Bernard Bosson. Je pense enfin au discours démagogique de certains ministres, comme le ministre actuel de l'agriculture, qui non seulement ne propose pas au niveau européen une politique qui tout à la fois serve les intérêts d'une agriculture puissante, diversifiée, présente sur tout le territoire, exportatrice, mais contribue, par ses positions, à faire naître un sentiment anti-européen, alors que, bien souvent, les effets négatifs de la politique agricole commune sont dus aux positions françaises.

M. Edouard Landrain. Très bien !

M. Bernard Bosson. Nous regrettons ensuite que le Gouvernement présente sans cesse l'Europe comme un défi, une exigence, ce qui alimente les peurs dans notre pays,...

M. Charles Josselin, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes. On ne peut pas croire ce vous dites !

M. Bernard Bosson. ... et, dans le même temps, ne mène pas une politique nationale permettant à notre pays d'utiliser pleinement ses atouts dans le cadre du futur grand marché, alors que nous sommes à 400 jours de ce rendez-vous.

Mme Cresson, après être restée pendant deux années en charge des affaires européennes, avait quitté le Gouvernement, au reproche que la politique intérieure ne préparait pas la France à l'Europe.

M. Gérard Longuet. Elle avait raison.

M. Bernard Bosson. L'actuel Premier ministre a visiblement oublié les propos de l'ex-ministre des affaires européennes. Le Gouvernement a pourtant le devoir d'utiliser les atouts dont dispose la France, de les multiplier pour que le rendez-vous du 1^{er} janvier 1993 soit utilisé dans notre pays comme une dynamique au service de l'économie et de l'emploi.

Nous avons également vivement regretté, le couple franco-allemand étant l'un des principaux moteurs et le laboratoire de la Communauté européenne, que, à partir de la chute du mur de Berlin, l'amitié franco-allemande se doit distendre. La responsabilité est sans doute partagée, mais la responsabilité française est grande.

M. François Lonclé. Ce n'est plus le cas !

M. Bernard Bosson. Le Président de la République a laissé paraître sa crainte de l'unification allemande. Ses contacts avec Moscou à cette époque et son désir de se rendre dans l'ex-Allemagne de l'Est avant le chancelier Kohl ont blessé.

La réception qui a été réservée par le Président de la République en pleine campagne électorale à Oscar Lafontaine, leader de l'opposition au chancelier Kohl, a constitué, pour le moins, un geste inhabituel et inamicale. La prise de position française sur la frontière Oder-Neisse par le Président de la République, à Paris, en présence du Premier ministre polonais a constitué un camouflet.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Oh, non !

M. Bernard Bosson. Il en a été de même de l'annonce unilatérale de ce que la France allait retirer la totalité de ses troupes situées sur le territoire allemand, laissant entendre ainsi que notre présence correspondait à l'occupation, et non pas à la coopération franco-allemande.

M. Jean-Pierre Delalanda. Très bien !

M. Bernard Bosson. Je ne poursuivrai pas la liste trop longue des bavures. Je veux me tourner vers l'avenir, me féliciter que la raison l'ait emporté et que l'on ait, enfin, réactivé l'amitié entre Paris et Bonn.

Nous avons regretté que la France, loin de proposer des solutions nouvelles pour accueillir rapidement, au moins dans le domaine politique, les nouvelles démocraties d'Europe centrale et de l'Est, au fur et à mesure de leur progrès sur la voie de la démocratie et de l'économie de marché, ait cru devoir échafauder solitairement l'idée d'une confédération européenne, idée qui n'a fait l'unanimité que dans le rejet.

Parallèlement, il est évident que tendre la main aux nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale suppose que l'on renforce les institutions de la Communauté pour qu'elle soit demain capable de s'élargir.

M. Pierre Mazeaud. Quel beau discours !

M. Bernard Bosson. Ne pas le faire serait trahir les espérances de nos frères européens, car si, un jour, l'élargissement se faisait sans approfondissement préalable, nous leur offririons une tromperie, puisque la Communauté à laquelle ils rêvent se désagrègerait au fur et à mesure qu'ils la rejoindraient, ne représentant plus pour eux qu'un mirage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Or, quel contraste entre, d'une part, le travail que vous avez réalisé, monsieur le ministre d'Etat et madame le ministre, dans le domaine de l'union économique et monétaire où les avancées importantes en voie d'être faites vous doivent beaucoup, et, d'autre part, la frilosité des positions françaises dans le domaine de l'union politique.

Quelle en est la raison ? Vous seriez-vous plus intéressés à la monnaie, ou bien votre humanisme et votre volonté européenne auraient-ils été bridés ? Et dans ce cas, par qui ?

A Maastricht, les chefs d'Etat et de gouvernement vont, en engageant l'union économique et monétaire et l'union politique, nous faire passer de la Communauté économique européenne à la Communauté européenne.

M. Paul Lombard. Allemande !

M. Bernard Bosson. C'est pour nous, démocrates sociaux, un rendez-vous historique que nous attendons depuis longtemps. Nous, pour qui le projet économique a toujours été non pas un but, mais un moyen pour parvenir à une communauté politique, à une communauté humaine.

M. Jean-Marie Caro. Très bien !

M. Bernard Bosson. Au-delà de ce problème de principe fondamental, nous devons juger le contenu précis du traité aux progrès qu'il permet de réaliser dans la voie d'une union plus démocratique et dans le renforcement des institutions, qui seul permettra demain l'élargissement.

A quelques jours du Conseil européen, nous voulons vous faire des propositions concrètes d'amélioration du projet de traité actuel sur quatre points, et nous vous demandons de nous faire savoir - mais vraiment par oui ou par non - si la France est prête à défendre ces améliorations qui nous apparaissent indispensables.

Première amélioration : mieux définir ce que doit être la Communauté européenne dans le préambule du traité.

Il faut rappeler que ce n'est pas l'Europe mais la concurrence mondiale qui nous impose la compétitivité. Loin d'être un défi, une exigence, l'Europe est une chance, une chance extraordinaire, la seule voie possible pour nos vieilles nations afin qu'elles continuent à exister dans le monde et puissent entrer avec confiance dans le XXI^e siècle, afin que, demain, elles soient capables d'agir, même en Yougoslavie.

M. François Lonclé. Très bien !

M. Bernard Bosson. Il faut le proclamer.

Il faut, parallèlement, que le traité rappelle que le but n'a jamais été de construire un super-Etat, une organisation unifiée sur le modèle des Etats-Unis d'Amérique, mais de

construire tout au contraire, pour la première fois dans l'histoire du monde, en tirant les leçons du passé, une communauté, c'est-à-dire un ensemble qui consiste à mettre en commun uniquement l'essentiel et qui, fondamentalement, respecte les identités nationales et locales, les serve, s'en enrichisse, garantisse les droits des minorités et efface les frontières. Le génie des pères fondateurs de l'Europe, il faut le rappeler, a été d'inventer un ensemble qui permette de développer pleinement les richesses du patriotisme, de servir les identités nationales et locales, tout en nous empêchant de retomber dans les excès du nationalisme avec leur cortège de haines et de guerres.

Le traité doit clairement indiquer ce qui est du domaine de l'Europe et ce qui ne peut pas en être, ce qui doit demeurer au contraire du domaine de l'âme nationale et locale. Le traité doit réaffirmer que le principe fondamental de la construction européenne est le principe de subsidiarité, qui consiste non pas à créer un pouvoir supranational tentaculaire, mais simplement à se doter des moyens communs indispensables pour exister dans le monde.

La rédaction de l'article 3 doit, sur ce point, être revue si l'on veut rester fidèle à l'idée de communauté.

M. Alain Madelin. Très bien !

M. Bernard Bosson. L'Europe ne saurait s'occuper de tout et porter atteinte à l'identité nationale ou locale. Être européen, c'est rester fidèle à l'idéal de communauté. Il est essentiel, à nos yeux, que chaque citoyen puisse comprendre qu'être patriote et être européen sont synonymes.

Deuxième amélioration : obtenir un engagement irréversible vers une monnaie européenne unique entre ceux qui le voudront et le pourront au 1^{er} janvier 1997.

Une telle monnaie unique remplaçant nos monnaies nationales et gérée en commun représenterait enfin la puissance économique et financière de nos pays et est indispensable...

M. Jacques Baumel. Face au mark !

M. Bernard Bosson. ... notamment face au dollar et au yen, ou pour ne pas subir un mark ami mais étranger.

Il ne faut pas que la possibilité de démarrer à moins de douze au 1^{er} janvier 1997 fasse l'objet d'un seuil minimum, fût-il de six ou de sept. Il faut tout simplement que le traité ouvre cette possibilité sans fixer de seuil. D'ailleurs, ce serait sans doute beaucoup plus facile à obtenir à Maastricht.

Parallèlement, il n'est pas admissible pour nous, comme c'est le cas dans la rédaction du projet, que pour construire la monnaie unique à quelques-uns, il faille à la fin de 1996 une décision de principe unanime à douze. Cette décision de principe, pour ceux qui le pourront et le voudront en 1997, il faut la prendre à Maastricht. Il ne faut pas la reporter.

Troisième amélioration : prévoir d'ores et déjà que les nouvelles politiques de sécurité et de défense, et de coopération judiciaire et policière sont destinées à être à l'avenir intégrées dans le domaine communautaire.

Actuellement, ces politiques sont prévues pour exister dans le cadre intergouvernemental. Cependant, il est clair qu'elles seront discutées à douze. Elles le seront au conseil des ministres et au Conseil européen, avec en permanence la présence de la commission, un droit d'initiative de cette dernière et un dialogue organisé avec le Parlement.

Nous sommes donc, dans les faits, à mi-chemin entre l'intergouvernemental et le communautaire. Pour ne pas glisser demain vers l'intergouvernemental pur, mais pour progresser vers le communautaire, il est important pour nous que soit affirmé clairement dans le traité que ces domaines ont vocation à devenir communautaires.

Dernière amélioration, enfin : renforcer les institutions pour permettre les élargissements futurs, et accroître la vie démocratique à l'intérieur de la Communauté.

Il est temps, dans ce secteur, que la France ait un sursaut. Il faut que le texte de Maastricht réaffirme en tout la présence de la Commission et son droit d'initiative - rien de plus, rien de moins ! -, décide que le président de la Commission, désigné par le Conseil européen, sera investi par le Parlement, pour que, fort de cette légitimité, il participe ensuite avec les chefs d'Etat et de gouvernement au choix des onze autres futurs commissaires, de telle sorte qu'on assure une Commission plus cohérente, moins fonctionnarisée, exerçant une plus grande responsabilité démocratique. On ne saurait toujours critiquer la Commission sans lui permettre de devenir responsable politiquement.

M. François Loncle. Très juste !

M. Bernard Bosson. Il faut que le texte de Maastricht fixe la durée du mandat des commissaires à cinq ans, pour qu'elle corresponde à la durée du mandat du Parlement - cela paraît tellement évident - et renforce de manière significative les pouvoirs du Parlement européen. On ne saurait construire une Europe qui ne soit pas démocratique, et la France est timide dans ce domaine...

M. Pierre Mazeaud. Elle a raison !

M. Bernard Bosson. Si M. Mazeaud vous donne raison, monsieur le ministre, je ne sais plus que dire !

M. Pierre Mazeaud. J'ai donné raison à la France !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Mon cœur balance entre vous et M. Mazeaud, vous le savez bien ! *(Sourires.)*

M. Bernard Bosson. J'ai bien compris, monsieur le ministre.

M. Franck Borotra. Dans la balance, il y a le fléau ! *(Sourires.)*

M. Bernard Bosson. Il faut aussi que le texte de Maastricht prenne l'engagement d'organiser régulièrement un meilleur dialogue entre les Parlements nationaux et le Parlement européen, sans reprendre pour cela cette idée curieuse que vous avez de vouloir institutionnaliser une sorte de deuxième chambre qui ne se réunirait pas de manière permanente, ce qui déséquilibrerait les institutions.

M. Jean-Marie Caro. Très bien !

M. Bernard Bosson. Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, pour nous, ces améliorations sont possibles. C'est une affaire de volonté politique.

Le projet de traité, s'il constitue d'ores et déjà une avancée européenne importante, n'est cependant pas, nous le savons tous, à la hauteur des événements historiques qui se sont produits en Europe centrale et en Europe de l'Est. Des améliorations sont donc indispensables pour faire de ce traité, qui va d'ores et déjà beaucoup plus loin que l'Acte unique et qui sera donc, automatiquement, une chance pour l'Europe, un outil permettant véritablement d'ouvrir les voies de l'avenir, de bâtir une Europe politique capable d'agir dans le monde.

C'est si essentiel pour nous tous, pour la France, que je forme, en terminant, le vœu que, dans le domaine de l'union politique, votre volonté se hisse à la hauteur de celle que vous avez déployée pour l'union monétaire. Je forme le vœu qu'à Maastricht la France propose, enfin, des progrès pour une Europe démocratique, sur ce plan institutionnel où elle me semble parmi les derniers de la classe. Je souhaite qu'à Maastricht, on puisse entendre la voix qui doit être celle de la patrie de Robert Schuman. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Gayssot.

M. Jean-Claude Gayssot. Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, en proposant les modifications du traité de Rome qui seront discutées lors du sommet de Maastricht, le Président de la République et votre gouvernement veulent faire franchir une étape supplémentaire et décisive dans la voie de l'intégration européenne.

Il s'agit d'approfondir la coordination et la convergence des politiques économiques, de mettre en place une monnaie unique, de décider de transferts de souveraineté dans des domaines relevant jusqu'à présent de la compétence des Etats ou de la coopération intergouvernementale : politique sociale, santé, culture, protection des consommateurs, tourisme notamment. La politique étrangère passerait, pour l'essentiel, sous l'égide de la C.E.E., tandis que se mettrait en place un pilier européen de l'Alliance atlantique.

Une camisole serait ainsi passée à notre peuple, comme aux autres peuples d'Europe. Notre position est claire et nette : il est totalement exclu que nous donnions notre consentement à l'abdication de la liberté de choix et d'initiative de la France.

M. Paul Lombard. Très bien !

M. Jean-Claude Gayssot. Sur des questions aussi graves, nous considérons d'ailleurs qu'il n'est pas conforme à la démocratie que les représentants de la France engagent sa parole sans que le Parlement leur ait donné préalablement mandat.

Je n'ai pas besoin d'insister longuement sur le bilan de la politique d'intégration européenne. Les Françaises et les Français le vivent, et c'est pourquoi une très grande majorité d'entre eux s'inquiètent légitimement. Cette Europe se fait contre les travailleurs, contre les peuples. Elle est inhumaine et destructrice. Les gouvernements qui se sont succédés, de droite ou socialiste, ont tous présenté la construction européenne comme le moyen de l'avènement d'une ère de prospérité. Ils ont trompé les gens. L'intégration européenne a été de pair, partout, avec l'austérité, avec l'abandon de nos atouts. Notre pays n'a jamais compté autant de chômeurs et leur nombre ne cesse de croître. De 1974 à 1989, 2,2 millions d'emplois industriels et agricoles ont été supprimés. Nos déficits se sont creusés.

Et si le nombre de ceux qui s'opposent à l'Europe telle qu'elle se fait grandit, c'est aussi parce que c'est en son nom que, récemment encore, le Président de la République disait « non » aux revendications sociales, illustration parfaite de ce qu'exprimait M. Giscard d'Estaing en 1989 : « L'Europe est un moyen de résister aux pressions entre les nantis et les démunis. »

Il faut d'ailleurs souligner la duplicité du Gouvernement, qui pousse les feux de l'intégration européenne, qui est le plus souvent à la pointe des décisions négatives - la France a appliqué 90 p. 100 des directives communautaires, contre 45 p. 100, par exemple, pour l'Italie - mais qui s'abrite ensuite, face au mécontentement, derrière les décisions de Bruxelles.

Vous fixez comme objectif au sommet de Maastricht la constitution d'un véritable pouvoir politique. Dans quel but ?

Celui d'imposer la politique toujours plus antisociale et antinationale qui accompagne la mise en place du marché unique, mettant en concurrence 120 millions de salariés et 15 millions de chômeurs.

M. François Loncle. Langue de bois !

M. Jean-Claude Gayssot. Dans l'agriculture, la réforme de la politique agricole commune se solderait par la disparition de centaines de milliers d'exploitations. Pour la pêche, une réduction de 10 p. 100 de nos capacités est programmée. Dans l'automobile, avec l'accord C.E.E.-Japon, 200 000 emplois sont menacés dans la C.E.E. Dans l'énergie, une directive européenne prône la casse du service public. C'est encore sur une directive européenne que le patronat s'appuie pour remettre en cause l'interdiction du travail de nuit pour les femmes.

Au nom d'autres directives européennes, vous prétendez détruire des acquis en matière de sécurité du travail, tels que la notion de responsabilité patronale ou le droit de retrait du travail en cas de danger ; vous cédez devant les pressions américaines en réduisant à 40 p. 100 la proportion d'œuvres de création française sur les télévisions, et il est envisagé d'introduire le commerce du sang.

C'est encore au nom de l'Europe qu'on a mis en place la C.S.G. ; qu'on veut mettre en cause le système de retraite et le système d'allocations familiales ; qu'on parle d'enveloppe globale des dépenses de santé ; qu'on dérègle les transports ; que des menaces pèsent sur les statuts du secteur public et de la fonction publique ; que des aides aux entreprises publiques sont refusées ; que les traditions françaises, dans toute une série de domaines, sont vouées à la trappe européenne. Citons enfin les accords de Schengen, signés par plusieurs pays de la Communauté, qui portent un coup au principe du droit d'asile.

Il n'est pas un seul exemple de directive européenne qui se soit traduite par un progrès social ou démocratique effectif.

Permettre d'exploiter davantage, supprimer toute entrave aux profits, abattre toute barrière à la spéculation, tel est le but de cette construction européenne dont la devise pourrait être : « Un minimum pour le social, un maximum pour le capital ». C'est même la dignité, la liberté, le droit d'organiser sa vie qui sont en jeu pour les Françaises et les Français.

M. François Loncle. Caricature !

M. Jean-Claude Gayssot. Le soutien du C.N.P.F. confirme que c'est bien le sens des projets d'union monétaire qui, sans nous protéger de la domination du mark et du dollar, aliéneraient notre liberté d'action.

Dangereux pour le progrès social et économique, vos projets le sont tout autant pour la démocratie.

En confiant à la C.E.E. des pans essentiels du pouvoir politique, vous dessaisirez notre peuple du droit fondamental de choisir son destin. Car souveraineté nationale et souveraineté populaire vont de pair. Ce sont des attributs irremplaçables de la démocratie et de la citoyenneté.

Déjà la marque de cette Europe, c'est l'autoritarisme et le secret des décisions. Il y a aujourd'hui une absence quasi totale de contrôle du Parlement national sur l'action européenne du Gouvernement. Le pays est systématiquement mis devant le fait accompli. On n'a connaissance d'une directive européenne que lorsqu'elle est définitive et applicable.

M. Bernard Pons. C'est vrai.

M. Jean-Claude Gayssot. La délégation de pouvoir à un organisme nommé et non élu conduit, par exemple, à ce qu'un simple accord verbal sur l'importation des voitures japonaises mette en péril l'emploi de dizaines de milliers de salariés sans avoir été examiné et voté par aucun parlement. Oui, il faut le constater, plus cette Communauté progresse, plus la démocratie régresse.

Dans dix ans, 80 p. 100 de la législation économique, peut-être même fiscale et sociale, sera d'origine communautaire, annonce Jacques Delors.

Ce qui est programmé, c'est l'éloignement accru entre les citoyens et les centres de décision. La vie des gens serait toujours plus soumise à des décisions préparées au sein des appareils de la C.E.E. et sur lesquelles ils n'auraient pas prise.

Enfin, nous considérons que vos projets sont dangereux pour la coopération, l'amitié entre les peuples et même la paix. Ils ne tiennent aucun compte de l'expérience et des bouleversements qui sont intervenus et interviennent à l'échelle de l'Europe et du monde.

Je sais bien - je vous ai entendu tout à l'heure - que vous affirmez le contraire. Mais comment ne pas comprendre qu'en enchaînant les peuples dans des ensembles niant et gommant leur identité, en recherchant l'uniformisation, on ne fait qu'exacerber les nationalismes, les chauvinismes et la xénophobie ? La solidarité entre les peuples ne passe pas par la négation des peuples eux-mêmes, au contraire.

M. Bernard Pons et M. Pierre Mazéaud. Très bien !

M. Jean-Claude Gayssot. J'ajoute que nous sommes d'autant plus soucieux de l'apport original de la France à l'Europe et au monde que nous sommes attentifs aux apports des autres peuples.

Domination et coopération, domination et solidarité sont antinomiques. Or l'Europe, telle qu'elle se fait, favorise la domination de l'Allemagne - qui joue avant tout sa propre carte, dans l'Europe et hors de l'Europe - ...

M. Paul Lombard. Très juste !

M. Jean-Paul Gayssot. ... mais aussi la domination des U.S.A. et du Japon. C'est une Europe cherchant à dominer le tiers monde et les pays de l'Est.

De plus, au moment même où l'un des deux blocs s'est dissous, vous prônez le renforcement de celui qui reste avec la constitution d'un pilier européen de l'O.T.A.N., ce qui tourne le dos à la nécessité d'une politique active en faveur du désarmement et de la paix.

Non, décidément, rien dans vos projets ne permet de répondre aux formidables enjeux de notre temps.

Nous préconisons une tout autre politique. Le temps qui m'est imparti ne me permet pas d'exposer l'ensemble de nos propositions pour l'Europe, mais je veux en donner les grandes lignes.

Il s'agit de favoriser le progrès des droits sociaux, la création d'emplois, des coopérations véritables d'égal à égal, ce qui implique un rééquilibrage de nos échanges, la reconquête de la maîtrise de notre monnaie, la réorganisation du système monétaire européen, la mise en œuvre de programmes civils

avec tous les pays européens dans des secteurs tels que les biens d'équipements, la construction mécanique, l'énergie, l'agrochimie, l'électronique, les télécommunications, l'aéronautique et l'espace.

Construire une autre Europe, c'est aussi concevoir des institutions communes qui favorisent la souveraineté et le rapprochement des nations par la coopération, au lieu que les institutions d'intégration cassent les souverainetés nationales et les pouvoirs d'intervention des peuples et des salariés ; c'est promouvoir un système de sécurité collective à l'échelle du continent.

Au-delà de l'Europe, la coopération avec les pays en voie de développement est indispensable, ce qui implique que l'on mette un terme aux rapports actuels, fondés sur l'inégalité de l'échange, le pillage, l'endettement et la recherche d'allégeances.

Où nous considérons que l'Europe des travailleurs, du progrès social, de la sécurité et de la paix ne peut trouver sa place dans votre construction capitaliste qui met en concurrence les peuples, développe la guerre économique, instaure la loi du plus fort, organise la domination des marchés financiers par les groupes et les Etats les plus puissants.

Face à la situation grave dans les départements d'outre-mer nous partageons également la revendication d'un statut spécifique dérogeant qui tienne compte de l'inadaptation de la notion de département d'outre-mer face à la C.E.E. Le ministre des départements et territoires d'outre-mer s'était engagé, le 3 décembre de l'année dernière, à tenir compte de cette exigence. Depuis, de nombreux organismes communautaires se sont prononcés en ce sens. A l'occasion du sommet de Maastricht, le Gouvernement français peut, conformément à ses engagements, permettre l'instauration d'un tel statut qui est déjà en vigueur pour d'autres zones.

Pour mener une telle politique, une politique ambitieuse en faveur de la coopération, la France a besoin de toutes ses capacités, de tout son dynamisme et de toute son indépendance.

Déjà en France, comme en Europe, de grandes forces agissent en ce sens. Des voix les plus diverses s'élèvent sur notre sol pour affirmer l'attachement à la souveraineté, au rôle de la France, à ce qu'on appelle "l'exceptionnalité française". Même à l'échelle des gouvernements, les groupes pilotés par la France et l'Allemagne rencontrent de grandes réticences, qui ne sont pas seulement celles de l'Angleterre comme vous semblez vouloir l'accréditer.

Nous comptons sur le rassemblement le plus large pour les mettre en échec, pour promouvoir des orientations nouvelles. Une France libre dans une Europe de progrès social et démocratique dans un monde de paix, de fraternité entre les peuples, tel est notre but. Sachez que nous ne ménagerons aucun effort pour y parvenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Madelin.

M. Alain Madelin. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, je crois que, dans la vie politique française, l'U.D.F. est la famille sans doute la plus attachée à la construction européenne. Elle a toujours été à l'avant-garde en la matière. Elle a soutenu et souvent initié dans les différents gouvernements auxquels elle a participé les décisions qui ont fait progresser l'Europe.

Tel fut notamment le cas entre 1974 et 1981, pendant le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, lorsque, à l'initiative de la France, furent créés le Conseil européen et le système monétaire européen. Tel fut également le cas en 1976, lorsque fut décidée l'élection au suffrage universel du Parlement européen, dont la présidence a déjà été assurée par deux personnalités appartenant à l'U.D.F. Tel fut encore le cas, en 1896, sous le gouvernement de Jacques Chirac, avec la ratification de l'Acte unique.

C'est dire que nous avons placé et que nous plaçons encore beaucoup d'espoir dans le sommet de Maastricht pour faire progresser l'union de l'Europe.

Aujourd'hui, à quelques jours de ce sommet, vous ouvrez un dernier débat devant notre assemblée. Deux traités sont en jeu, deux traités fondamentaux à valeur constitutionnelle.

Quand on sait, comme nous l'a enseigné Montesquieu, que l'on ne « doit toucher aux lois qu'avec des mains tremblantes » ...

M. Gérard Longuet. Certains y touchent avec des pinnettes !

M. Alain Madelin. ...on mesure à quel point cette constitution qui veut être, demain, celle de tous les Européens doit être réfléchie ; chaque ligne, chaque mot doit être discuté, pesé avec la plus extrême attention, dans un débat le plus ouvert et le plus transparent possible.

Nous avons un débat, mais nous n'aurons pas de vote. Où sont ces textes ?

M. Bernard Pons. Il n'y en a pas !

M. Alain Madelin. Des projets circulent presque confidentiellement. L'un est le *Projet de traité sur l'union*, dernier document de travail de la présidence néerlandaise : 136 pages et plus de 250 articles. L'autre est le *Projet d'union économique et monétaire* qui comprend 85 pages et des dizaines d'articles.

Quand nous entendons le président de la Commission européenne dénoncer « la monstruosité juridique » du traité politique en gestation, le qualifier de « bricolage institutionnel », « inapplicable et paralysant » ; quand nous entendons de son côté le président du Parlement européen affirmer « plus le temps passe, plus les textes empirent », et dire que nous assistons « à la suprématie des administrations nationales sur le politique », convenez que nous avons toutes les raisons d'être inquiets,...

M. Bernard Pons. Très inquiets !

M. Alain Madelin. ... toutes les raisons de regretter que ces documents de travail n'aient pu être soumis à l'examen approfondi de la représentation nationale.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Alain Madelin. Oui, la préparation de Maastricht aura souffert d'un vrai déficit démocratique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Bernard Pons. Vous avez tout à fait raison !

M. Alain Madelin. L'affaire De Havilland a révélé récemment ce qu'il pouvait y avoir de dangereux à confier, de façon irréfléchie, des pouvoirs à la Communauté européenne.

M. Christian Estrosi. Tout à fait !

M. Alain Madelin. Je n'ai pas mis en cause, pour ma part, l'attitude de ceux qui ont pris cette décision. Je crois que les vrais responsables sont ceux qui ont confié de tels pouvoirs, sans trop y réfléchir, à la Communauté européenne.

M. Bernard Pons. Eh oui !

M. Alain Madelin. Dans le cadre des responsabilités gouvernementales que j'ai exercées, je m'étais opposé - pour des raisons de fond - à confier à Bruxelles un contrôle bureaucratique des concentrations industrielles.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Alain Madelin. Le Gouvernement socialiste, lui, l'a permis et ce sont, curieusement, des ministres de ce même gouvernement qui, quelque temps plus tard, ont demandé une révision du même règlement communautaire sur les concentrations.

M. Bernard Pons. Sans grand succès !

M. Alain Madelin. Il faut savoir en tirer la leçon. L'important est non ce que les hommes disent vouloir faire des lois ou des traités, mais ce que ces lois ou ces traités leur donnent le pouvoir de faire, à eux ou à leurs successeurs.

Quand vous reviendrez de Maastricht, il sera trop tard. Nous aurons un texte de compromis sur lequel il faudra nous prononcer par oui ou par non. Voilà pourquoi je voudrais exprimer dès maintenant nos ambitions et nos craintes.

En ce qui concerne d'abord l'union politique de l'Europe, la renforcer signifie pour nous, à la fois renforcer l'Europe par des compétences nouvelles, mieux délimiter ses compétences, clarifier et démocratiser les procédures de décision.

L'U.D.F., vous le savez - cela peut la distinguer des autres - entend construire l'Europe selon les principes de ce que nous appelons un fédéralisme décentralisateur. Nous

refusons la non-Europe que serait, en fait, une Europe réduite à un cartel d'Etats nations, dominé par le plus puissant d'entre eux. Nous refusons tout autant une Europe super-Etat-nation centralisée. Ce serait rendre un mauvais service à l'Europe que de lui donner des institutions qui, par dérives successives, aboutiraient à un pouvoir unitaire et centralisateur.

Si nous ajoutons le mot décentralisateur au mot fédéralisme, c'est que l'option fédérale, dont le ministre d'Etat a lui-même parlé il y a quelques instants, n'a sans doute pas le même sens pour lui et pour nous. Cette notion est souvent détournée de sa signification authentique, ce qui explique la méfiance de beaucoup, y compris parmi nos propres amis.

Il existe un faux fédéralisme qui sert de pavillon de complaisance à une conception centralisatrice de l'Europe. Ce fédéralisme-là n'est pas le nôtre. Il existe aussi un fédéralisme naïf qui méconnaît un peu trop la tendance historique des Etats fédéraux à évoluer vers la centralisation, contre la volonté des pères fondateurs, si l'on ne se donne, dès le départ, de puissants garde-fous juridiques.

Notre vieux continent est un ensemble hétérogène qu'on ne peut comparer à l'Allemagne ou aux Etats-Unis. Ne pas tenir compte des langues, des traditions nationales ou régionales, des structures familiales finirait sûrement par créer des tendances centrifuges destructrices et à exclure durablement les pays d'Europe de l'Est.

Nous voulons, nous, que l'Europe unie s'enrichisse de cette diversité, la respecte et la protège. Le propre d'institutions fédérales est de permettre, non l'harmonisation chère à Bruxelles, mais l'harmonie de ces diversités qui sont la richesse de l'Europe. C'est cela le fédéralisme décentralisateur.

J'emprunte, un instant, à Denis de Rougemont cette belle définition : « La fédération n'a pas pour but d'effacer les diversités et de fondre toutes les nations en un seul bloc mais au contraire de sauvegarder leurs qualités propres. Les diversités doivent être jalousement défendues et maintenues. Il ne s'agit pas d'obtenir une sorte de nation européenne où Latins et Germains, Slaves et Anglo-Saxons, Scandinaves et Grecs se verraient soumis aux mêmes lois et coutumes, qui ne pourrait satisfaire aucun de ces groupes et qui les brimerait tous. »

C'est dire que si nous acceptons des transferts de souveraineté, nous entendons soigneusement délimiter les pouvoirs de l'Europe et les assortir de solides garanties juridiques.

C'est dire notre étonnement devant la longue liste des compétences des Communautés, définies à l'article 3 du projet de traité, comme l'a rappelé Bernard Bosson : droits de douane - restrictions quantitatives, politique commerciale commune, abolition des obstacles à la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux -, politique commune dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, des transports, de la concurrence, rapprochement des législations nationales, politique dans le domaine social comprenant un fonds social européen, renforcement de la cohésion économique et sociale, environnement, renforcement de la compétitivité de l'industrie de la Communauté, recherche et développement technologique, énergie, développement des réseaux transeuropéens, protection de la santé, éducation et formation, épanouissement des cultures, coopération au développement, association des pays et territoires d'outre-mer, renforcement de la protection des consommateurs, protection civile, tourisme.

Vous voulez même en ajouter de nouvelles ! S'il existe des progrès réels vers la codécision, l'application des procédures - pardonnez ces références barbares - 189 B et, surtout, 189 C du projet de traité à certains de ces domaines mériterait vraiment, madame le ministre, de notre part un examen approfondi.

M. Pierre Mazéaud. Absolument !

M. Alain Madelin. Il n'aura pas lieu !

Craignons alors que ne se réalise cette prophétie de Jacques Delors quand il déclarait qu'à terme 80 p. 100 des lois applicables aux Européens se décideraient entre Bruxelles et Strasbourg. Telle n'est pas notre option fédérale et décentralisatrice.

C'est dire que nous devons être vigilants sur l'application de ce qu'on appelle le principe de subsidiarité, lequel signifie pour nous que rien ne doit être fait à l'échelon de l'Europe

qui peut l'être à celui de la France ; rien ne doit être fait par un Etat centralisé qui peut l'être au niveau des collectivités locales ; rien ne doit être fait par une collectivité publique qui peut l'être par les personnes elles-mêmes, les familles, les entreprises ou les associations.

Le principe de subsidiarité doit être bien défini dans le traité et fortement garanti. Il doit être vu comme un principe de dévolution de compétences nouvelles à l'Europe mais aussi, demain peut-être, comme un principe de remise en cause de ce que l'on appelle l'acquis communautaire, s'il apparaissait qu'un Etat serait mieux à même d'accomplir certaines tâches que l'Europe.

Tel n'est pas le cas, selon nous, dans l'actuel projet de traité. Je regrette même, en la matière, que la France ait cherché à ne faire de ce principe de subsidiarité qu'une vague référence, un principe de portée générale cité non pas dans le texte lui-même, mais dans le préambule. Je regrette également que la Cour européenne de justice n'en soit pas clairement gardienne. Puisque l'on parle de détournement de pouvoir, j'aurais bien aimé que l'on parle aussi du principe de subsidiarité et de la garantie en cas d'excès de pouvoir des Communautés européennes.

M. Pierre Mazéaud. Très bien ! Voilà un bon juriste !

M. Alain Madelin. Après le déficit démocratique, il y a là un véritable déficit constitutionnel.

M. Pierre Mazéaud. Il y a absolument détournement et excès de pouvoir !

M. Alain Madelin. Permettez-moi aussi de regretter un vice de construction dans l'œuvre communautaire du sommet de Maastricht. On a oublié les nouvelles démocraties est-européennes.

M. Gérard Longuet. C'est vrai !

M. Michel Giraud. Bien sûr !

M. Alain Madelin. Une querelle oppose aujourd'hui ceux qui pensent que la construction de l'Europe passe par l'approfondissement de la communauté des Douze et ceux qui - non sans arrière-pensées parfois - estiment au contraire que l'avenir politique du vieux continent exige dès maintenant l'élargissement de la Communauté économique européenne à l'ensemble de l'Europe.

Il s'agit pour nous d'une mauvaise querelle. Seul un approfondissement, authentiquement fédéral et décentralisateur de la construction européenne peut permettre, demain, son élargissement à l'ensemble des Européens.

Notre Europe communautaire est l'Europe de l'après-guerre, édiflée sur les bases de la réconciliation franco-allemande. Privée de la moitié d'elle-même, elle souffrait un peu d'hémiplegie.

Aujourd'hui, il nous faut sans doute penser l'Europe autrement. A l'Europe de l'après-guerre doit succéder l'Europe de l'après-Mur, sur les bases de la réconciliation Est-Ouest et autour des valeurs démocratiques.

Poursuivre la construction européenne selon un processus trop centralisateur serait prendre le risque d'aboutir à bâtir un véritable mur institutionnel entre les deux Europe sur lequel se briserait l'élan historique venu de l'Est, au risque même de voir renaître les tentations nationalistes dans ces pays laissés à la porte de l'Union.

Pour ce qui est de la politique européenne de sécurité et de défense, la politique étrangère, l'U.D.F. souhaite depuis longtemps que soit renforcé l'union politique de l'Europe grâce à des compétences nouvelles en matière de politique étrangère et de sécurité commune.

L'Europe n'existe pas quand elle réagit en ordre dispersé à la guerre du Golfe. L'Europe n'existe pas quand on voit l'impuissance européenne à empêcher qu'à deux heures de Paris des Européens tuent d'autres Européens et versent le sang européen sur le sol européen. (« Très bien ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre). Nous vivons cette impuissance comme une honte.

Quand les Allemands nous pressent de reconnaître l'indépendance de la Croatie et nous disent que cette reconnaissance n'est pas seulement leur affaire mais qu'elle « concerne la Communauté tout entière », nous pensons qu'ils ont

raison. Un sursaut s'impose. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

Il semble que le sommet de Maastricht, à la suite de l'initiative franco-allemande, à la suite de l'initiative italo-britannique, même si celles-ci sont loin d'être en pleine harmonie, permettra une réelle avancée dans la définition d'une politique étrangère et de sécurité commune.

Je ne développe pas cette question, mais tel est en tout cas notre souhait.

M. Jean-Marie Caro. C'est important !

M. Alain Madelin. J'en viens à l'union économique et monétaire.

L'U.D.F. entend prolonger la construction d'un espace économique commun européen par une monnaie européenne unique. Nous nous sommes, en effet, prononcés depuis longtemps en faveur d'une monnaie unique, d'une banque centrale européenne indépendante qui serait à même d'assurer la meilleure monnaie possible, celle qui protège de l'inflation, en Europe.

Nous avons émis d'importantes réserves à l'encontre du plan Delors. La deuxième étape nous apparaissait comme étant celle de tous les dangers et nous discernions très mal comment nous pouvions passer de la phase II à la phase III.

Selon la procédure qui nous est aujourd'hui proposée - et je ne partage pas l'avis de Bernard Bosson sur ce point - tous les problèmes difficiles de l'union monétaire sont renvoyés à 1997 ou à plus tard. Or beaucoup de choses peuvent changer en cinq ans, comme en témoignent les événements politiques de ces deux dernières années en Europe. Qui sera au rendez-vous de 1997 ?

Souvenons-nous des bonnes résolutions non tenues de 1972 ou de 1978, dès lors que l'on n'a pas plus de précisions sur les procédures qui permettraient réellement d'aboutir à une même monnaie pour tous les Européens.

Nous constatons tous les jours les effets négatifs, pour les Français, d'un système monétaire européen dominé, aujourd'hui, par les contraintes intérieures allemandes. Craignons que cette phase II prolongée ne soit celle d'une super zone mark.

Pourquoi n'avons-nous pu aller plus loin ?

Il y a, bien sûr, l'obstination britannique, mais il faut aussi, me semble-t-il, admettre que le dialogue franco-allemand sur ce sujet est mal engagé.

L'insistance mise par la France à soumettre, sous des formes successives, les institutions monétaires européennes au pouvoir politique, à refuser de leur donner de pleines conditions d'indépendance, notamment en ce qui concerne la gestion des taux de change, le refus d'assurer une véritable indépendance à la Banque de France, gage crédible d'une volonté d'indépendance de la future Banque centrale européenne, explique la modestie - et les périls - du projet aujourd'hui soumis à Maastricht. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Telles sont donc nos craintes et nos espoirs.

La France, c'est son rôle, aurait dû être à l'origine d'un véritable élan européen. Or nous n'avons vu ni l'élan ni le fil conducteur dans les positions successives qu'elle a prises depuis plus d'un an pour préparer ce sommet de Maastricht.

Sans doute, répétez-vous tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat, que les critiques de ceux qui, comme nous, veulent aller plus loin dans la construction européenne, notamment dans sa dimension fédérale, s'annulent avec les critiques de ceux qui trouvent que l'on va déjà trop loin.

M. François Loncle. Eh oui !

M. Alain Madelin. Vous tirez argument du fait que l'on aura réalisé, à Maastricht, l'Europe du possible. Permettez-nous pourtant de ne pas considérer, dans cette affaire européenne, la politique comme l'art du possible, mais comme l'art de rendre possible ce qui est nécessaire. Comprenez notre méfiance vis-à-vis d'un petit Maastricht, du plus petit commun dénominateur européen.

Quand l'Histoire s'accélère, nous n'avons pas le droit d'avoir de trop modestes ambitions pour l'Europe et pour la France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union*

pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)

M. le président. La parole est à M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères.

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères. Madame le ministre, mes chers collègues, M. le ministre d'Etat nous a présenté les enjeux de Maastricht avec le talent et la force de conviction que nous lui connaissons. Vous le lui répétez, s'il vous plaît, madame le ministre ! (*Sourires.*) Je n'y insisterai donc pas.

Nous savons le rôle déterminant joué par la France dans la mise en route des deux conférences intergouvernementales. Nous mesurons les efforts inlassables qu'elle a déployés et qui redoublent dans cette dernière ligne droite pour que Maastricht réussisse.

Si tel est le cas, ce ne sera pas seulement le couronnement de ces efforts, ce sera une immense espérance pour tous les peuples d'Europe dans la Communauté et au-delà, car la réussite de Maastricht ne signifiera pas, comme certains feignent de le croire, un saut dans l'inconnu. Elle marquera pour l'Europe l'ouverture du champ du possible.

Si, par malheur, Maastricht échouait, l'Europe retomberait, sans doute pour longtemps, dans la gestion mesquine, l'illusoire sécurité des petits pas. Elle demeurerait le champ clos des rivalités nationales.

Je souhaite, à ce stade du débat, limiter mon propos à deux questions qui me paraissent essentielles. Il s'agit, d'une part, du rôle des parlements nationaux dans la future architecture institutionnelle, sujet que j'ai déjà abordé lors de chacun de nos précédents débats, d'autre part, de l'idée de confédération.

En apparence, ces deux problèmes n'ont aucun rapport. En réalité, ils ont en commun, dans la forme, de correspondre à des initiatives françaises au départ mal acceptées ou mal comprises et qui ont, grâce à un grand travail de persuasion, fait leur chemin. Sur le fond, ils ont en commun d'être inspirés par le souci de voir prise en compte l'expression des représentations nationales, que ce soit, pour la Communauté, dans un « congrès » des parlements ou dans la confédération par la participation immédiate de tous les peuples d'Europe à la définition de l'avenir de notre continent. Parlant de ces peuples d'Europe, comment ne pas penser tout particulièrement ce soir au peuple de Yougoslavie dont les luttes fratricides sont - on l'a déjà dit, mais il faut le répéter - une honte pour l'Europe ?

Premier sujet, le rôle des parlements nationaux. J'ai moi-même souvent défendu, notamment à cette tribune, l'idée de réunions régulières d'un congrès rassemblant des représentants des parlements nationaux et du Parlement européen, un peu sur le modèle des assises de Rome qui se sont tenues à la fin de l'année dernière.

Je ne reviendrai donc pas ce soir sur les raisons qui me conduisent à militer pour cette cause. Permettez-moi seulement de me féliciter de voir qu'elle a trouvé d'ardents défenseurs sur de nombreux bancs de cette assemblée et de remercier tout spécialement Charles Josselin et la délégation qu'il préside.

L'institution parlementaire est violemment attaquée en ce moment. Nous devons la défendre pour défendre la démocratie. Cette défense passe par son illustration et, notamment, par la contribution des parlements nationaux à la lutte contre le déficit démocratique dont souffre la construction européenne. Permettez-moi à cet égard, madame le ministre, de saluer le résultat de la ténacité du Gouvernement puisque vous avez réussi, lors de la rencontre de Noordwijk, à faire passer cette idée auprès de vos collègues des Douze. Nous avons pu constater, en recevant la semaine dernière M. Genscher à l'Assemblée nationale, que l'Allemagne se range désormais parmi les partisans d'un tel système.

Est-ce à dire pour autant que les choses peuvent désormais être tenues pour acquises ? Tout excès d'optimisme serait dangereux. L'association des parlements nationaux à la vie de la Communauté risque d'être un des éléments des ultimes négociations. D'après les informations dont je dispose, certains Etats membres ne manifestent qu'un enthousiasme modéré envers ce projet. Il est très regrettable que le président de la commission, M. Jacques Delors, ait jugé bon pour sa part de le critiquer sévèrement.

De plus, certains parlements ont manifesté leur intention de subordonner la ratification des futurs traités à un avis positif du Parlement européen. Or ce dernier n'a pas varié dans une hostilité sans faille, dont nous avons sérieusement pâti, nous, représentants de la nation, l'an dernier lors des assises de Rome.

Je voudrais, à ce sujet, émettre un regret et poser une question.

Le regret tient précisément au fait qu'il n'ait pas été possible de tenir, avant Maastricht, de nouvelle réunion des parlements d'Europe. Si de telles assises n'ont pas lieu avant un sommet aussi décisif, quand donc en organisera-t-on un ?

M. Alain Lamassoure. C'est vrai !

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères. Merci.

La première expérience, en 1990, a largement échoué - je viens d'y faire allusion - faute de préparation politique suffisante de la part des parlements nationaux. Une deuxième réunion aurait sans doute permis de dissiper les malentendus, de mieux expliquer au Parlement européen que le projet de congrès des parlements n'est pas dirigé contre lui, mais au contraire conçu dans son propre intérêt. Il s'agit de renforcer ensemble les parlements de la Communauté, afin de renforcer la légitimité démocratique des institutions.

Il est heureux que les choses aient été clarifiées, notamment par le Président de la République, et que la France ne soit plus accusée par certains de s'opposer à l'accroissement des pouvoirs du Parlement européen. Ce dernier doit par contre avoir la sagesse d'éviter à présent les surenchères, qui provoqueraient assurément un déplorable et très grave échec.

Quant à ma question, elle a trait au contenu même de la proposition française. Une certaine ambiguïté a pu apparaître autour de l'idée d'inclure dans le congrès des parlements des représentants des « assemblées régionales ». S'agissait-il des secondes chambres des Etats fédéraux ou - ce qui serait plutôt surprenant - des assemblées des collectivités décentralisées ? Où en est la réflexion à ce sujet, et sur la création de nouvelles instances consultatives ?

Je voudrais, pour finir, aborder brièvement la question de la confédération. Je sais bien qu'elle n'entre pas directement dans le cadre des conférences intergouvernementales, mais il est de plus difficile de parler de l'Europe en se limitant aux Douze.

Comme je l'ai indiqué au début de mon propos, Maastricht ne sera pas seulement un aboutissement, mais aussi un commencement. La nécessité d'une organisation commune à toute l'Europe, qu'évoquait il y a deux ans le Président de la République, est de plus en plus fréquemment admise. Elle devient urgente, avec l'accession à la démocratie des pays de l'Est de notre continent.

Là encore, je crois que les malentendus qui avaient pu naître sont en train de se dissiper. La confédération à venir ne saurait encombrer un paysage institutionnel déjà complexe. Le Président de la République l'a récemment souligné en disant que le Conseil de l'Europe devait être le « creuset » de la confédération. Celle-ci ne doit donc pas être conçue comme une institution lourde, qui serait source de confusion, mais comme un tissu de relations plus ou moins formalisées, de coopérations concrètes. Ainsi présenté, le thème de la confédération semble susciter aujourd'hui un regain d'intérêt. Sur ce sujet aussi, les parlementaires doivent jouer un rôle particulier de sensibilisation des opinions.

C'est dans ce sens que, avec ceux des membres de cette assemblée qui le souhaiteront, je me propose d'inviter des parlementaires d'Europe de l'Est et de l'Ouest, favorables au projet de confédération, à se réunir l'an prochain pour étudier le lancement d'une action nouvelle en faveur de la confédération.

M. François Loncle. Excellente idée !

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères. Merci, monsieur Loncle.

Sans aucun doute, 1992 sera une année décisive dans l'histoire de notre continent avec, à la fois, l'approfondissement de la communauté des Douze et la mise en chantier de la confédération.

Madame le ministre, le Gouvernement informe régulièrement la représentation nationale des développements de la construction européenne. Ainsi, le Parlement n'est pas mis devant le fait accompli.

Mme Michèle Alliot-Marie. Ah bon ? C'est nouveau !

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères. Je forme le vœu que notre prochain débat européen soit consacré à l'examen des nouveaux traités. Je vous assure à nouveau de mon entier soutien à la politique européenne de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Josselin, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes.

M. Charles Josselin, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes. Madame le ministre, mes chers collègues, à en juger par la manière dont certains organes de presse ont annoncé ce débat, c'est à la seule volonté - oserais-je dire à la bonté - du Président de la République et du Gouvernement que nous le devons.

Oublier ainsi que, désormais, à chaque session, notre assemblée, parce qu'elle l'a voulu et parce que - il est vrai - le Gouvernement l'a accepté, débat de l'Europe est grave de la part des personnes qui font le métier d'informer.

Donner ainsi à penser que l'Assemblée nationale aurait pu ne pas débattre d'un projet de traité qui peut, qui doit faire progresser l'Europe de manière significative, n'est-ce pas contribuer, même involontairement, à dévaloriser encore une institution qui n'a pas besoin qu'on ajoute encore à sa relative impuissance en matière de politique étrangère, mais aussi, hélas, européenne ? Si la Constitution peut expliquer celle-là, il y a, j'en suis convaincu, une volonté commune du Gouvernement et du Parlement pour que le traité, mais aussi des changements de comportement, puissent précisément mettre fin à celle-ci, je veux parler de l'impuissance de la représentation nationale sur les questions européennes.

L'Europe sera-t-elle au rendez-vous de l'Europe ? C'est la question qui se pose à douze jours du conseil européen de Maastricht. Il est vrai que cette fin d'année 1991 constitue une échéance capitale. Va-t-on pouvoir dessiner une nouvelle image de l'Europe pour cette fin du XX^e siècle ? En tout cas, 1992 sera l'année de beaucoup d'espoirs, mais sans doute aussi de tous les dangers.

Madame le ministre, lundi dernier, à La Haye, vous parliez d'une « fenêtre d'opportunité ». Je ne suis pas sûr qu'il ne faille pas regretter que cette avancée institutionnelle n'ait pas été acquise plus tôt : avant que les bouleversements à l'Est et la place extraordinaire prise par les Etats-Unis dans la guerre du Golfe ne viennent troubler la réflexion au point que certains aujourd'hui parleront d'une Europe qui irait de San Francisco à Vladivostok, avant surtout que la crise économique, et singulièrement le chômage, mais aussi la crise de la politique agricole commune n'offrent de trop belles occasions à ceux qui, ne voulant pas d'Europe, la rendent coupable de tous nos avatars.

Dans un peu plus d'un an, l'Europe constituera un grand marché où circuleront marchandises, capitaux, mais aussi les hommes. Saurons-nous aller au-delà d'une zone de libre-échange ? C'est une des questions à laquelle nous sommes nombreux à prêter une attention toute particulière.

Un grand marché va s'ouvrir à nos industries. Allons-nous pouvoir mettre en place une véritable politique industrielle européenne leur permettant de s'affirmer sur leur marché, mais aussi sur les marchés mondiaux où, nous le savons, de redoutables concurrents les attendent ?

Allons-nous demain, en réformant la politique agricole commune, dynamiser notre agriculture, sans condamner nos agriculteurs ?

M. Paul Lombard. Cela m'étonnerait !

M. Charles Josselin, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes. L'Europe va-t-elle surtout pouvoir être vraiment celle des citoyens ? Tant que la Communauté restera ce qu'elle est - source de droit presque exclusivement économique -, les citoyens ne s'y retrouveront pas. Tant que la politique sociale et la protection de l'environnement ne feront pas la preuve que l'Europe est aussi et complètement celle des citoyens, elle sera infirme.

Il faudra aussi que nous surmontions ensemble la crise qui mine nos systèmes politiques. L'Europe peut y contribuer. La France, l'Allemagne, la Belgique et l'Autriche, qui frappe à la porte, n'y échappent pas. La crise économique, la crise sociale et une crise profonde d'identité conduisent beaucoup de citoyens à remettre en cause, par leur vote, les fondements

mêmes de notre démocratie. Qu'en sera-t-il demain si l'Europe n'est pas capable d'apporter une réponse à ceux qui l'accusent de technocratie ou de bureaucratie, si elle est incapable de prendre en compte la diversité des peuples qui la composent, si ses institutions ne donnent pas véritablement la parole aux citoyens ?

Politique extérieure et de sécurité commune, ouverture à l'Est, établissement de rapports plus fraternels avec le tiers-monde, politique sociale, contrôle démocratique, tous ces défis seront présents à Maastricht. C'est dire l'importance des traités qui seront ou ne seront pas signés. Je ne doute pas que, d'ici là, les négociations en cours puissent encore modifier les textes dont nous disposons aujourd'hui. Le Président de la République ne dit-il pas souvent que tout se joue dans les cinq dernières minutes ? Pourtant l'architecture institutionnelle, telle qu'elle nous est présentée aujourd'hui, ne devrait pas être profondément modifiée. Or celle-ci, parce qu'elle est un assemblage de structures communautaires et intergouvernementales, dérange à plus d'un titre.

Des voix s'élèvent, nombreuses - je pense au président de la commission des Communautés et au président du Parlement européen -, pour s'inquiéter de cette structure hybride qui ne ferait pas la part assez belle au communautaire. D'un autre côté, de nombreux gouvernements ne peuvent imaginer au stade actuel d'insérer de nouvelles compétences, comme la politique étrangère et de sécurité commune ou les affaires intérieures et judiciaires, dans le communautaire.

Pour ma part - je voudrais vous le dire avec un peu de force -, je considère comme incontournable aujourd'hui cette coexistence de structures communautaires et intergouvernementales. Je suis prêt à m'en satisfaire dès lors qu'elle permet une réelle avancée de la Communauté. Un jour viendra - j'en suis convaincu -, où le communautaire l'emportera. Mais, dès à présent, l'Europe que nous construisons doit être une Europe démocratique.

Le Parlement européen dénonce avec violence - le mot n'est pas excessif - ce projet de traité parce que, selon lui, il ne serait pas conforme à une structure de type fédéral. J'ai déjà eu l'occasion, à cette même tribune - mais mieux vaut prendre le risque de se répéter que celui de se contredire ! -, de rappeler combien la construction européenne ébranlait nécessairement nos propres concepts, ceux-là même qui fondent notre démocratie. Par exemple, des idées apparemment aussi ancrées que l'unicité du pouvoir, que la relation entre souveraineté et territoire n'ont pas résisté. Mais, de toute évidence, il serait vain d'en porter le deuil.

Il faut, si l'on veut l'Europe, accepter la nécessaire plasticité de ses institutions, mais surtout dans leur usage.

La structure des institutions européennes sera nécessairement, et pour quelque temps encore, hybride. Nos collègues du Parlement européen devraient mieux prendre la mesure de cette nécessaire singularité plutôt que de prôner de manière trop dogmatique un système qui a fait la preuve, là où il a été appliqué, que des évolutions sensibles pouvaient l'affirmer, en tout cas, le déformer.

Quoi qu'il en soit, ces institutions nouvelles méritent d'être démocratiques. Lorsque nous réclamons pour les parlements nationaux une meilleure unification, nous n'entendons pas freiner le processus communautaire. Il s'agit pour nous de mieux accompagner et de démocratiser un processus institutionnel qui nous conduit vers une Europe à vocation fédérale. Ce n'est pas contradictoire avec l'accroissement des pouvoirs du Parlement européen. Au sein de la délégation pour les Communautés européennes, nous avons approuvé un tel accroissement. Nous sommes même prêts à convenir qu'on n'est sans doute pas allé aussi loin qu'il eût fallu, notamment en ce qui concerne la liste des compétences communautaires qui devraient être régies selon la règle de la majorité qualifiée ; je pense au domaine social bien sûr et le Parlement européen a raison de protester à cet égard. Nous approuvons aussi que le Parlement européen ait une part plus déterminante dans la désignation du président et des membres de la commission, comme dans la ratification de son programme. Nous approuvons enfin l'instauration d'une réelle procédure de codécision. Mais nous pensons que les parlements nationaux ont encore un rôle essentiel à jouer.

En premier lieu, dans le domaine législatif. Certes, le développement de la législation communautaire depuis l'Acte unique les a pris par surprise. Certains ont mieux réagi parce que leur constitution ou leurs traditions les y aidaient ; je pense aux Britanniques, aux Danois. D'autres ont rencontré quelques difficultés. Tel a été notre cas, handicapés que nous étions par une Constitution qui réduit singulièrement notre champ d'intervention, par certaines pratiques et sans doute par cette culture « gallo-centrique » dans laquelle nous nous complaisions trop souvent.

M. Adrien Zeller. Très juste !

M. Charles Josselin, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes. En 1990, nous avons renforcé les pouvoirs des délégations pour les Communautés européennes, mises en place - il faut bien le reconnaître à la lecture attentive de la loi de 1979 qui les a créées - davantage pour surveiller le nouveau parlement européen que pour aider à promouvoir la construction européenne.

Cependant, et en dépit des efforts que nous avons accomplis, il reste difficile au Parlement national d'influencer le contenu d'une norme communautaire. L'une des raisons majeures en est l'insuffisance de notre information et, à cet égard, je me réjouis que, tout récemment, et pour la première fois, nous ayons reçu non plus seulement des notes techniques ou des notes "de cadrage" mais les textes qui viennent d'être transmis au Conseil par la Commission. C'est un progrès significatif et je vous promets de faire bon usage de ces informations !

M. Adrien Zeller. Les commissaires compétents également.

M. Charles Josselin, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes. La question de l'information des parlements a été évoquée lors de la conférence des organismes spécialisés dans les affaires communautaires qui s'est tenue à La Haye, les 4 et 5 novembre derniers.

La délégation luxembourgeoise a proposé de modifier le Traité afin que le Conseil des ministres transmette aux parlements nationaux chaque projet de directive dès lors qu'il en saisit le Parlement européen. Nous avions l'espoir qu'il en serait ainsi, mais cette proposition n'a pas été adoptée. C'est dommage. Notre objectif demeure, en effet, que tous les parlements nationaux bénéficient de la même information sans avoir à dépendre de la bonne volonté de leurs gouvernements. Cela est de nature, je crois, à faire progresser l'idée communautaire.

La prééminence sur la législation nationale désormais reconnue à la norme communautaire - je fais la référence à l'arrêt Nicolò, mais j'apprends que deux décisions de la Cour de justice viennent de renforcer encore cette prééminence en rendant financièrement responsables les Etats qui n'auraient pas transposé convenablement les normes communautaires dans leur législation interne - fait obligation de mieux impliquer les parlements nationaux.

Dans le même ordre d'idées, une proposition d'origine britannique est soumise à la conférence intergouvernementale. Elle prévoit que les Etats membres s'engagent à transmettre à leurs parlements nationaux toutes les propositions législatives de la Commission adoptées par le Conseil, à prendre des dispositions pour que les propositions de la commission puissent être examinées par les parlements nationaux, à veiller, enfin, à ce que les procédures du Conseil permettent un examen préalable des décisions finales au niveau national.

Est-il nécessaire d'aller jusque là ? En tout cas, à notre avis, ces deux propositions, luxembourgeoise et britannique pourraient figurer dans le projet de traité sous la forme suivante : les Etats membres s'engagent à communiquer à leurs parlements nationaux toutes les propositions législatives de la commission, dès leur transmission au Conseil des ministres - ce qui est chez nous en bonne voie -, à permettre un examen préalable de ces propositions par les parlements nationaux en leur accordant des délais suffisants pour qu'ils puissent exprimer leur avis.

L'avis en question pourra prendre, cela va de soi, des formes diverses, selon la nature des textes, depuis l'accord tacite jusqu'au débat avec vote en séance publique. En tout cas, nous serions au moins partie prenante au processus législatif et nos représentants au Conseil des ministres pourraient conduire des négociations en étant mieux informés de l'opinion des citoyens exprimée par leurs représentants.

M. Adrien Zeller. Comment faire avec un Parlement qui siège cinq mois et demi par an ?

M. Charles Josselin, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes. Un tel accroissement de nos responsabilités, est-il besoin de le souligner, obligera probablement à revoir les moyens dont nous disposons au sein de cette maison pour y faire face. L'idée de la création d'une commission chargée des affaires européennes est ancienne, mais elle a été relancée il y a quelques jours. Elle mérite, je crois, qu'on s'y arrête.

Je sais qu'il y a des obstacles constitutionnels si l'on veut multiplier le nombre de commissions. Alors, faudra-t-il regrouper des commissions existantes ou profiter des réformes constitutionnelles annoncées et peut-être, déjà, attendues ? Quoi qu'il en soit, et quels que soient les efforts de la délégation - ils sont grands et je remercie le président Vauzelle d'y avoir fait référence -, l'organisation des travaux dans notre assemblée repose à tel point sur les commissions qu'il faudra sans doute s'orienter vers la formule d'une commission chargée des affaires européennes. Cela ne signifie pas que la commission confisquerait le débat européen à son seul profit - pas plus que la délégation aujourd'hui. Il ne faut pas que cette commission devienne l'alibi européen d'une assemblée qui se désintéresserait de l'Europe !

M. Bernard Bosson et M. Michel Jacquemin. Très bien !

M. Charles Josselin, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes. D'ores et déjà, nous pouvons par la voie des questions, qu'il s'agisse des questions d'actualité, des questions orales, avec ou sans débat, ou des questions écrites, interroger le Gouvernement sur l'application des normes communautaires en France.

Mais au-delà et de manière plus fondamentale, les parlements nationaux doivent être associés aux grandes orientations de la Communauté dans le cadre de conférences interparlementaires. Après tout, si l'on admet que le conseil européen est une construction hybride, puisqu'il existe une conférence interparlementaire que le Gouvernement français a souhaitée et à laquelle le Parlement adhère, à condition, madame le ministre, que ce ne soit pas en quelque sorte, chacun l'aura compris, une façon de limiter son rôle européen à de brèves périodes, elle s'inscrirait dans un schéma logique : il ne serait pas anormal de mettre en relation ces deux institutions de la même manière que le rôle du Parlement européen doit s'apprécier par rapport à la Commission et celui du Parlement national par rapport à son gouvernement.

Sur cet équilibre, nous devrions pouvoir convaincre - à nous de nous y employer, rien ne nous en empêche ! - nos collègues du Parlement européen, qui semblent attachés à certaines constructions constitutionnelles ou juridiques.

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères. Très bien !

M. Charles Josselin, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes. A la conférence des parlements de la Communauté, qui s'est tenue à Rome, l'une des conclusions adoptées a prévu l'organisation de conférences des parlements de la Communauté européenne lorsque la discussion d'orientations essentielles le justifie, notamment à l'occasion des conférences intergouvernementales.

Je comprends mal que le Parlement européen, qui a pris une part assez déterminante à l'adoption de cette disposition, en vienne aujourd'hui à décider d'avance qu'il se battra contre toute institution qui porterait atteinte à ses pouvoirs. Sur cette contradiction j'aimerais qu'il s'explique !

D'après certaines informations de presse, il semblerait que les Etats membres se soient mis d'accord lors du conclave de Noordwijk sur une conférence qui, présidée par le président du Parlement européen, serait constituée à 50 p. 100 par des membres des parlements nationaux et des assemblées régionales et à 50 p. 100 par des membres du Parlement européen. Nous aimerions comprendre, je ne vous le cache pas, comment les représentants des assemblées régionales vont être désignés. Quelles seront les proportions ? Je ne suis pas sûr qu'une telle disposition ne vienne pas accentuer les différences de représentation entre certains Etats comme l'Allemagne et d'autres qui, sur le plan de l'organisation régionale, sont de toute évidence moins avancés.

Ce congrès, ou cette conférence, qui pourrait par exemple débattre de sujets aussi importants que la réforme du G.A.T.T. ou de la P.A.C., devrait également jouer un rôle important dans le contrôle de l'application du principe de subsidiarité. Sans entrer dans le détail, je vous rappelle ce principe qui est inscrit dans le projet de traité : « La Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où les objectifs qui lui sont assignés peuvent être mieux réalisés au niveau communautaire qu'au niveau des Etats membres œuvrant isolément, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée. » Une telle définition rend nécessaire un contrôle strict de l'application du principe !

Imaginer que la Cour de justice puisse définir seule la bonne application des compétences respectives du niveau communautaire et des niveaux nationaux nous paraît donner matière à discussion car, nous le savons bien, la Cour de justice ne se contente pas de dire le droit : la manière dont elle contrôle l'opportunité autorise à dire que, parfois, elle fait la loi. Elle aura nécessairement tendance, presque par nature, allais-je dire, élargir le champ des compétences communautaires. Il convient donc qu'un organe de nature politique, qu'il s'appelle congrès ou conférence, puisse veiller *a priori* à la bonne application du principe de subsidiarité.

Mme Nicole Catala. Très bien !

M. Charles Josselin, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes. Voilà, mesdames, messieurs, quelques idées que je souhaitais développer devant vous. La construction européenne trouve son fondement dans la volonté de rapprocher les peuples. Or elle est probablement aujourd'hui l'un des sujets qui divise le plus la vie politique française. Tandis que certains cultivent le nationalisme le plus étroit, comme on gère un fonds de commerce, d'autres s'efforcent de propager le rêve d'une internationale libérale, capable, par les seules vertus du marché, d'assurer le bonheur de tous, les uns et les autres se réclamant parfois de la même constellation - ce qui n'est pas impossible lorsque l'on est dans l'opposition (*Sourires.*)

Mais croit-on vraiment - et j'ai conscience ce disant de sortir peut-être un peu de mon rôle de président de la délégation - que des responsables politiques dignes de ce nom pourront refuser plus longtemps d'admettre que la chance de l'Europe pour elle-même, mais aussi pour le reste du monde qui se tourne vers elle, réside dans la mise en œuvre d'un équilibre institutionnel entre un exécutif efficace et un contrôle parlementaire pluriel et positif, d'un équilibre aussi entre les vertus du marché et l'exigence renforcée de la solidarité entre les personnes et entre les territoires ?

Parce que je suis convaincu qu'une France isolée ne peut pas, ne peut plus satisfaire ses ambitions parfois contraires, parce que je sais que l'Europe, si nous le voulons, peut être une réponse à la crise du politique comme à la crise des identités nationales, qu'elle peut permettre d'allier lutte pour l'emploi et protection sociale, aménagement du territoire et promotion de nos cultures, je me sens à l'abri de toute schizophrénie en me déclarant à la fois socialiste, français et européen ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Lamassoure. Très bien !

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

3

DÉMISSION D'UN REPRÉSENTANT A L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. François Fillon une lettre l'informant de sa démission du siège de membre titulaire représentant la France à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Il y a lieu de procéder à son remplacement.

Si, à l'expiration ou délai de dépôt des candidatures, fixé ce soir, à vingt et une heures trente, il n'y a qu'un candidat, son nom sera affiché et publié au *Journal officiel*. La nomination prendra effet dès cette publication.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur l'état des travaux des conférences intergouvernementales avant le sommet de Maastricht.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT